

LA SEMAINE AFRICAINNE



www.lasemaineafricaine.info

N° 4167 du Jeudi 2 Mars 2023 - 70^e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro - Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

DIPLOMATIE

Emmanuel Macron en Afrique centrale



Un mois après le Pape François, l'Afrique centrale accueille un autre hôte de marque. M. Emmanuel Macron, président de la République française, va séjourner au Gabon, en Angola, au Congo et en République démocratique du Congo. (Voir notre éditorial, P.3)

CONGO-BURUNDI

Renforcer et diversifier davantage la coopération bilatérale (P.3)

URBANISME

Les occupants illégaux sommés de libérer les alentours des casernes !



Les ministres Pierre Mabila (à d.) et Charles-Richard Mondjo sur le site de Ndouo, face à un occupant illégal (P.4)

SYNODE

Les évêques d'Afrique réunis à Addis-Abeba autour de la synodalité



Les évêques du Comité permanent du SCEAM à l'ouverture de leur 10^e rencontre à Conakry, en Guinée

(P.10)

NOVELAS VOTRE CŒUR BAT PLUS FORT

ARIZA **UN AMOUR SAUVAGE**

MOTHER **avenido BRASIL** Frères de sang **L'OMBRE DU PASSÉ**

CANAL+

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE / Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais,
Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

HC CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital d'Un Million (1.000.000) Francs CFA
Siège social : Avenue Georges DUMAND, complexe J.J.M HOUSE, centre-ville
POINTE-NOIRE / REPUBLIQUE DU CONGO.

ANNONCE LEGALE

Suivant acte constitutif (statuts et annexes), établi en la forme sous seing privé en date du 16 Janvier 2023 par l'associé unique, pris au rang des minutes du Notaire soussigné, en date du 17 Janvier 2023, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination sociale: HC CONSULTING.
Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Objet social: La société a pour objet, tant en République du Congo :
- Conseils en gestion d'entreprise ;
- Mise à disposition du personnel ;
- Formation.
Siège social: Le siège est établi à Pointe-Noire (République du Congo), sur l'Avenue Georges DUMAND,

complexe J.J.M HOUSE, centre-ville.
Capital social: Un Million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en Cent (100) parts sociales de Dix Mille (10.000) Francs CFA, chacune d'une valeur nominale numérotée d'Un à Cent.
Nomination du Gérant: Monsieur NZAOU KOUNGA Giscard Ulrich, domicilié à Pointe-Noire.
Dépôt: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00152, du 27 Janvier 2023.
Immatriculation au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2023-B13-00022.

Fait à Pointe-Noire, le 22 Février 2023.

Pour insertion.

Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE / Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél: 06664.85.64/04432.52.12.
B.P: 4821, E-mail: yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire – République du Congo.

ROYAL CLASS VOYAGE
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital social de 1.000.000 F CFA
Siège social: Ngoyo vers la datcha,
Pointe- Noire République du Congo.

ANNONCE LEGALE

Suivant actes constitutifs (Statuts) établi par devant le Notaire soussigné, en date du 25 Novembre 2022, enregistré au domaine et timbres en date du 1 Juillet 2022, sous le folio 220/02 N°430, il a été créé une société de droit congolais, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle.
Dénomination sociale: ROYAL CLASS VOYAGE.
Objet social: La société a pour objet en tout pays, notamment dans les Etats parties au Traité OHADA, et plus particulièrement en République du Congo:

- Agence de voyage.

Siège social: Ngoyo vers la datcha, Pointe-Noire,

République du Congo.
Capital social: Un million (1.000.000) de Francs CFA, divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de Dix Mille (10.000) Francs CFA de valeur nominale chacune.

Nomination du Gérant: Monsieur KIBAMBA Naldar Bienheureux Jesulin, gérant de nationalité Congolaise.
Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B13-00250, du 05 Décembre 2022.
Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-PNR-01-2022-B-02220.

Fait à Pointe-Noire, le 12 Février 2023.

Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Avis de constitution d'une SARL LA ROCHE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de: 2.000.000 FCFA

Siège social : 6, rue MAKELE NGUEMBO FOND TIE-TIE Pointe-Noire

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26 janvier 2023, il a été constitué, sous la dénomination sociale LA ROCHE, une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes:

Signe: LR

Siège social: 6, rue MAKELE NGUEMBO FOND TIE-TIE Pointe-Noire

Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM)

Objet social: construction de bâtiments complets et travaux publics

Le capital social s'élève à la somme de 2.000.000 FCFA.

Gérance: Monsieur KINTOUMA Jean Charles demeurant à LOUESSI Bord-Bord à côté du Poste militaire est désigné en qualité de gérant.

La société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier de Pointe-Noire sous le numéro: CG-PNR-01-2023-B12-00026

Pour avis et mention,

Le Gérant

Jean Charles KINTOUMA

LA SEMAINE AFRICAINE

Bihebdomadaire d'information générale, d'action sociale et d'opinion, s'inspirant de la Doctrine Sociale de l'Eglise Catholique
Siège: Bd. Lyautey (en face du CHU)

Journal édité par la Commission Episcopale des Moyens de Communication Sociale.

B.P. 2080 - BRAZZAVILLE -

Président:

Mgr Miguel Angel OLAVERRI,
Archevêque de Pointe-Noire

Vice-Président

Directeur de Publication / Rédacteur en chef:
Albert S. MIANZOUKOUTA

Rédacteur en chef: Cyr Armel YABBAT- NGO

Tel : (242) 05 500 77 68 / 06 661 98 43

Secrétaire de rédaction:
Guy-Saturnin MAHOUNGOU
06 671 72 20 / 05 575.66.20

Infographisme: Atelier: La Semaine Africaine

Service Commercial: Brazzaville:
Tél.: 06.660.75.86

Pointe-Noire: Chef de bureau
Véran Carrhol YANGA
05 6977554 / 06 6682472

Service commercial: 05 553 16 93 / 06 671 44 05
E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr
Site Internet:
www.lasemaineafricaine.info



ASSOCIATION CONGOLAISE POUR LE BIEN ETRE FAMILIAL

Membre accrédité de l'IPPF depuis 1998

49, avenue de la Base, Batignolles BP. 945 - BRAZZAVILLE

Tél (242) 22 611 67 64 / 06 454 07 31

E-mail: acbf@yahoo.fr Site web: www.acebf.org République du CONGO



AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LE RECRUTEMENT D'UN (E) CONSULTANT (E) LOCAL (E) POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN STRATÉGIQUE

Contexte et justification

L'Association Congolaise pour le Bien-Etre Familial (ACBEF), ONG à but non lucratif, membre accrédité de la Fédération Internationale pour la Planification Familiale (IPPF) et partenaire du Gouvernement Congolais en matière de santé, recrute dans le cadre de son alignement sur le nouveau plan stratégique de l'IPPF dénommé STRATEGIE UNISSONS NOUS 2023-2028, un (e) consultant (e) local (e) pour élaborer son plan stratégique 2023 à 2028.

Le présent document constitue un appel à candidatures pour le recrutement d'un (e) consultant (e) pour l'élaboration dudit Plan stratégique.

1. Objectifs

L'objectif principal est de:

2.1. Réaliser une analyse participative du Plan Stratégique 2016-2020, y compris la rallonge 2021-2022 ;

2.2. Obtenir une variété de données probantes utiles à l'élaboration du nouveau cadre stratégique et d'en tirer des apprentissages pour l'amélioration continue de l'être et du «faire» de l'ACBEF.

Spécifiquement, il s'agira de:

Relever les réussites et les points à améliorer du travail de l'ACBEF

Relever les principaux apprentissages (enseignements) tirés de la mise en œuvre du Plan Stratégique 2016-2020, y compris la rallonge 2021-2022, tant au niveau organisationnel et institutionnel que programmatique ;

Collecter des informations et données probantes destinées à influencer sur la prise de décisions pour l'élaboration du nouveau Cadre Stratégique.

2. Livrables attendus:

* Protocole d'évaluation du plan stratégique 2016-2020 et de la rallonge 2021-2022 ; *Rapport d'évaluation du plan stratégique 2016-2020 et de

la rallonge 2021-2022 approuvé ;
* Plan Stratégique 2023-2028 approuvé.

3. Compétences /qualifications du consultant

Le candidat doit avoir effectué des études de Médecine, de santé publique, de sociologie, de démographie... et justifier d'une bonne expérience dans la réalisation des missions de suivi et évaluation et avoir réalisé des études similaires ; la connaissance de l'IPPF et de son fonctionnement constitue un atout supplémentaire.

4. Composition du dossier

Les dossiers doivent être composés de :

- Une lettre de motivation;
- Un curriculum vitae;
- Copie de dernier diplôme obtenu ;
- Un plan d'action qui donnera tous les détails sur le processus ainsi que l'offre financière.

5. Date limite de clôture des dossiers: 10 mars 2023 à 15h00 mn.

Les dossiers sont faits en seul exemplaire et seront déposés au siège de l'ACBEF au n 049, avenue de la Base, quartier Batignolles, Moundali-Brazzaville (ARRET VIRAGE BOPAKA), avec mention

«Candidature au poste de consultant pour l'élaboration du PS 2023-208 de L'ACBEF» et destiné au Directeur Exécutif ai de l'ACBEF.

Avec copie électronique du CV uniquement à : acbefrecrute@gmail.com

N.B.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées ;

Les termes de référence complets de cette mission peuvent être obtenus au siège de l'ACBEF à l'adresse sus indiquée.

Maître Léole Marcelle KOMBO

Notaire à Pointe-Noire

73, Avenue Barthélémy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers

1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718

Pointe-Noire, République du Congo

ANNONCE LEGALE DE CONSTITUTION DE LA SOCIETE BLUE ASSURANCES

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 25 Janvier 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 27 Janvier 2023, sous le folio 019/31 N°0598, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée en République du Congo, dont les caractéristiques sont les suivantes:

Dénomination: BLUE ASSURANCES ;

Forme: Société à Responsabilité Limitée ;

Capital: Quinze millions (15 000 000) de francs CFA, divisé en mille (1000) parts de quinze mille (15 000);

Siège social: Immeuble CNSS, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo;

Objet: La société a pour objet, en République du Congo:

- Agent général de la Société Assurance et Réassurance du Congo (ARC);

Durée: Quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de son immatriculation au RCCM;

Gérante: Madame Christine MAKOSSO MOUEM-BILA.

RCCM: CG-PNR-01-2023-B12-00027 du 17 Février 2023.

Pour insertion légale,

Maître Léole Marcelle KOMBO.

Etude de maître ATIGHA DAH KANA, notaire titulaire d'un office notarial sis à Brazzaville, rez-de-chaussée immeuble ARC Galeries Marchandes (En face de la Banque UBA) Centre-ville, B.P.: 13171.

ANNONCE LEGALE

«SOCIETE GEOWORKS»

SARLU au capital de 10.000.000

Siège social: Pointe-Noire, derrière la station PUMA, Quartier Aéroport.

Aux termes du procès-verbal authentique des délibérations de l'Assemblée générale extraordinaire du 17 octobre 2022, tenue à Pointe-Noire, répertoire n° 0222/2022, enregistré sous folio 037, par devant maître ATIGHA DHA KANA, il a été décidé ce qu'il suit:

- La modification de l'objet social ;
- La délocalisation du siège social à Pointe-Noire ;
- La cession de la totalité des parts à Mme ONDAYE Sylvie Isna, et;
- Le changement du statut juridique de la société, de SARL à SARLU.

Cela étant, les statuts de la Société GEOWORKS ont été mis à jour, conformément aux résolutions de ladite assemblée générale extraordinaire.

COOPERATION

Le Congo et le Niger entendent redynamiser leurs relations

Le Président du Niger, Mohamed Bazoum, a effectué les 21 et 22 février derniers une visite officielle à Brazzaville, sur invitation de son homologue congolais, Denis Sassou-Nguesso. Il était accompagné d'une importante délégation.

Les deux Chefs d'Etat ont eu des entretiens en tête-à-tête, au cours desquels ils ont procédé à un large échange de vues sur des questions bilatérales, régionales et internationales.

Ils se sont réjouis de l'excellence des relations d'amitié et de fraternité qui existent entre les deux pays. Et ont manifesté leur volonté de consolider ces relations pour favoriser davantage le rapprochement entre les peuples congolais et nigériens.

A cet effet, ils ont demandé à leurs Gouvernements respectifs de créer un cadre juridique approprié susceptible de dynamiser leurs relations.

Les deux Chefs d'Etat ont renouvelé leur attachement aux idéaux de l'Union africaine, notamment à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 pour l'émergence d'une Afrique en paix, unie et prospère.

Ils ont, en outre, réitéré leur engagement sur la thématique du dernier Sommet de l'Union africaine, à savoir: «accélération de la mise en œuvre de la Zone de libre échange continentale africaine (ZLECAF)».

S'agissant du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ils ont exprimé leur grave préoccupation et exhorté les deux pays à privilégier le dialogue pour résoudre leur différend.

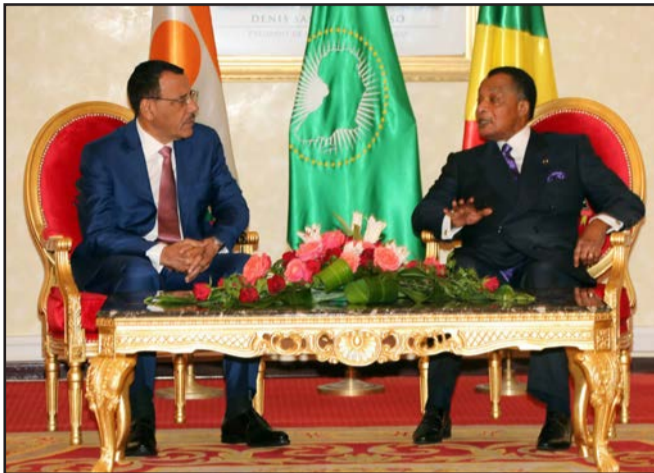
Interrogé à la sortie de leur tête à tête, le Président Denis Sassou-Nguesso a félicité le

Président Mohamed Bazoum, le Gouvernement et le peuple nigériens pour la résilience face aux nombreux défis sécuritaires, la consolidation de la démocratie et les efforts de développement. Mais aussi, pour l'honneur qu'il lui a été fait avec cette visite à Brazzaville. «Pour parler de coopération, je dois dire que nos deux pays vont travailler à l'élaboration des accords, parce que depuis les indépendances, nous avons simplement établi les relations diplomatiques. Les domaines de coopération sont nombreux. Dans le passé, il nous est arrivé d'importer de la viande du Niger et du Tchad», a rappelé Denis Sassou-Nguesso.

Pour le Chef de l'Etat congolais, la coopération en Afrique sera longtemps freinée par l'absence d'infrastructures de base. «L'Afrique n'a pas de route, de chemin de fer, de transport aérien et d'électricité. Nous avons évoqué ces sujets et nous nous battons pour changer cette situation», a-t-il fait savoir.

Il a réitéré la solidarité du peuple congolais avec le peuple du Niger dans sa lutte contre le terrorisme, l'extrémisme violent et la criminalité transfrontalière.

Le Président du Niger a, quant à lui, remercié le Président Denis Sassou-Nguesso et le peuple congolais pour l'accueil chaleureux et frater-



Pendant le tête à tête

nel qui a été réservé à lui, ainsi qu'à la délégation qui l'accompagne. «Cet accueil est à la hauteur de l'estime que nous entretenons le Président Sassou-Nguesso et moi. Il est à la mesure des liens de fraternité qui unissent nos deux peuples. Le Président Sassou-Nguesso est l'un des sages du continent. Il y a une tradition auprès des Chefs d'Etat du Niger de se référer à lui et d'avoir des entretiens qui sont utiles pour, non seulement nos deux pays, mais pour le continent de façon générale. Je perpétue à travers cette visite, une tradition bien nigérienne qui est la preuve de la qualité de la relation qui existe entre nos deux pays et la preuve surtout de l'estime et de l'affection que nous avons pour le Président Denis Sassou-Nguesso», a-t-il déclaré.

Il a salué l'engagement et l'action du Président Denis Sassou-Nguesso dans son rôle à la tête du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. «Le problème libyen est extrêmement délicat. C'est un

pays très riche où les enjeux sont importants et les interférences internationales nombreuses. La Libye reste un Etat africain. Tous sont unanimes aujourd'hui pour dire que l'Afrique est mieux outillée pour aborder ce problème de façon à trouver une solution. Nous sommes à un stade où nous allons nous concerter davantage. Nous, pays voisins de la Libye, avons une connaissance très utile de ce qui sera entrepris par le Comité de Haut niveau que le Président Denis Sassou-Nguesso. Nous nous mettons à sa disposition et je suis convaincu que grâce à la volonté qui l'a toujours animée et qui est la nôtre aussi, nous ferons en sorte que les frères libyens regardent davantage du côté de cette initiative de l'Afrique que ce qui peut être proposé ailleurs. Nous pouvons avancer sur un front ferme. Je voudrais me réjouir des résultats déjà accomplis», a indiqué Mohamed Bazoum.

Cyr Armel YABBAAT-NGO

CONGO-BURUNDI

Renforcer et diversifier davantage la coopération bilatérale

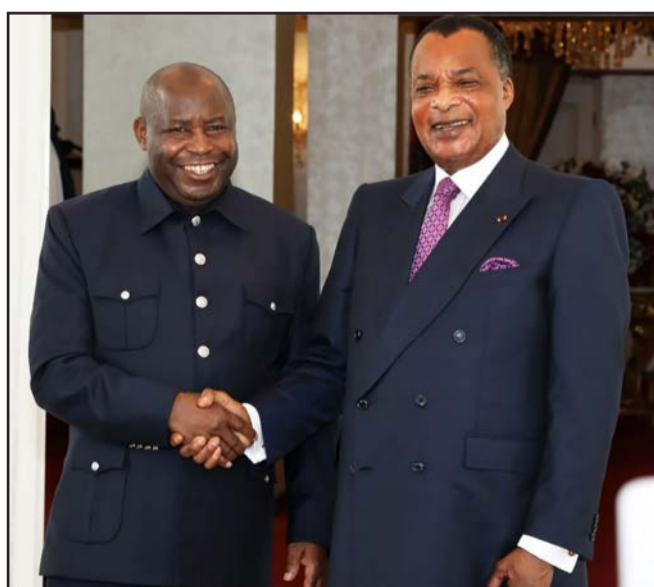
Evariste Ndayishimiye, Président de la République du Burundi, a effectué à Brazzaville, du 26 au 27 février dernier, une visite de travail. Il a eu des entretiens en tête-à-tête avec son homologue congolais, Denis Sassou-Nguesso. Les deux Chefs d'Etat ont manifesté leur volonté de créer les conditions propices à la mise en œuvre de l'Accord général de coopération signé le 16 juin 1980.

Le Burundi et le Congo entretiennent des relations politiques et diplomatiques depuis plusieurs années, marquées par des visites au plus haut sommet.

Les relations de coopération entre les deux pays sont régies par un Accord général de coopération signé à Brazzaville, le 19 juin 1980, ainsi que plusieurs d'autres accords techniques dans les domaines du commerce, de la culture, des transports, de l'agriculture et de l'élevage. Le deux Chefs d'Etat se sont réjouis des relations d'amitié et de fraternité qui existent entre les deux pays. Ils ont manifesté

leur volonté de les consolider davantage pour favoriser le rapprochement entre les deux peuples.

Tout en demandant à leurs Gouvernements respectifs de créer les conditions propices à la mise en œuvre de l'Accord général de coopération, les deux Chefs d'Etat ont échangé sur les voies et moyens de renforcer et diversifier davantage leur coopération bilatérale, notamment dans le domaine de l'agriculture, à travers les échanges d'expérience, d'expertise et de bonnes pratiques en la matière. «Nous concentrerons nos efforts autour du développement



Les présidents Evariste Ndayishimiye et Denis Sassou-Nguesso.

agricole. Je crois qu'on obtiendra de bons résultats», a présidé Denis Sassou-Nguesso. Ils ont, en outre, instruit leurs ministres des Affaires étrangères et de la coopération à réactiver les travaux de la Commission

mixte de coopération instituée par l'Accord général de coopération du 19 juin 1980, mais qui n'a jamais siégé. Les deux Chefs d'Etat ont réaffirmé leur attachement à l'initiative africaine de faire taire les ar-

Editorial

A plat

Nous accueillons dans notre sous-région d'Afrique centrale, pendant cinq jours, M. Emmanuel Macron, le président de la République française. Tout juste un mois après le Pape François, c'est donc un autre hôte de marque vient nous rendre visite et c'est, quoiqu'en dise l'air des temps, à notre honneur. Mais si le Pape n'a pu venir chez nous, la brève «escale» (cinq5h) de M. Macron ne peut pas ne pas établir un parallèle à notre déclin. Nous éviterait-on, ne nous serrerait-on la main que par courtoisie qu'on ne s'y prendrait pas autrement. La balle est peut-être dans notre camp.

Ces deux visites ont tout de même eu pour dénominateurs qu'elles s'effectuent dans une Afrique centrale saignée par la violence par sa périphérie malgré de faux airs de tranquillité. Mais elles sont dominées par des discours forts, de rupture, invitant l'Afrique à savoir dire ce qu'elle veut pour le bien-être de ses peuples. A Kinshasa, le 2 février, le Pape François avait fortement appelé les jeunes à rejeter la corruption, «l'avenir de votre pays est entre vos mains», et les multinationales à s'abstenir de prendre en otage les mines et les minerais de la RDC.

Depuis Paris, la veille de sa venue, M. Macron a prononcé un discours de rupture à deux tranchants, invitant son pays à ne plus persister dans des attitudes qui suscitent méfiances et incompréhensions en Afrique et à se tourner résolument vers l'avenir. En creux, l'Afrique était invitée à assumer des choix responsables. Il s'agit, a-t-il dit aux Français, de «changer de regard sur l'Afrique» mais d'assumer «la part d'africanité» de la France, d'abandonner «la logique de rente» et de ne plus se signaler que par des politiques de caserne. La France entend, dit M. Macron, faire la démonstration que son intérêt est dans la démocratie en Afrique, pas dans une politique de prédation.

Le catalogue des bonnes intentions est fourni. On se prendrait à rêver d'une «politique de solidarité» faisant le choix des peuples et non plus des dirigeants. Qui ne marque pas une double préférence, une visible et une autre cachée. Dans la bouche de M. Macron, nos pays doivent prendre acte des temps qui évoluent, et faire route avec la France d'une manière qui ne soit pas celle qui veut qu'on attende tout de l'ex-colonisateur, et rejette sur lui toutes les insuffisances non assumées au moindre foirage. «C'est la faute aux Français» qui n'ont pas construit de beaux immeubles, de belles routes, initié des politiques de développement durable. Cela a rarement correspondu à un «c'est notre faute» si nos indépendances sont un fiasco. La venue de M. Macron est sans doute l'occasion aussi de mettre tout à plat,

Albert S. MIANZOUKOUTA

mes sur le continent à l'horizon 2030, ainsi qu'aux processus de paix de Luanda et de Nairobi sur la paix et la stabilisation de l'Est de la RDC. Ils ont encouragé toutes les parties concernées à résoudre la crise sécuritaire par les moyens pacifiques.

Pour le Président burundais, il est temps de renforcer les relations Sud-Sud. «Nous avons un continent riche. Nous avons des opportunités et des atouts. Il est temps maintenant que nos Etats renforcent leurs relations pour échanger les expériences et voir ensemble, comment renforcer les liens de coopération. Les problèmes de sécurité posent problème en Afrique. Nous sommes solidaires pour aider nos frères de la RDC à retrouver la paix. Il y a, aussi, dans d'autres coins de l'Afrique, des mouvements qui sèment l'insécurité, notamment dans la corne de l'Afrique, au Sahel et en RCA. Chacun peut apporter ce qu'il y a de mieux pour aider ces pays», a-t-il déclaré.

Evariste Ndayishimiye a indiqué que le Président Denis Sas-

sou-Nguesso est resté aux côtés du Burundi pendant les moments difficiles. Il l'a félicité pour son rôle et son leadership à la tête du Comité de Haut niveau de l'Union africaine sur la Libye. Il a appelé la communauté internationale à soutenir les efforts du Gouvernement congolais et de l'Union africaine en vue de la tenue de la conférence de réconciliation en Libye.

Le Président Denis Sassou-Nguesso a loué l'engagement du Président burundais, dans la recherche de solutions à la crise à l'Est de la RDC. Il a réitéré la solidarité du peuple congolais au peuple du Burundi dans son engagement en faveur de la paix à l'Est de la RDC.

Quant à la résolution des multiples crises qui surviennent en Afrique, Denis Sassou-Nguesso pense qu'il faut d'abord la volonté politique des dirigeants pour les surmonter, puis les peuples eux-mêmes d'aller vers la paix et la sécurité.

Cyr Armel YABBAT-NGO

URBANISME

Les occupants illégaux sommés de libérer les alentours des casernes !

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le Parlement, Pierre Mabiala, et son homologue de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo, ont effectué une descente dans le complexe des bases vies de Mont Barnier, Mont Mambou et Ndouo. Pour notifier aux occupants anarchiques et illégaux des emprises foncières de ces casernes militaires, leur mise en demeure préalable au déguerpissement. Ils ont 45 jours pour quitter les lieux, à compter du 21 février au 6 avril 2023 inclus.

Les deux membres du Gouvernement ont bravé les brouillards et l'état dégradé de la route pour atteindre les trois sites des casernes visitées. Tout a commencé à Mont Barnier, dans le 7^e arrondissement, où le domaine militaire est spolié. On dénombre 217 occupants illégaux dont 20 éléments de la Force publique; 19 parcelles construites dont une habitée et 198 parcelles non bâties.

Le ministre d'Etat a rappelé à ces occupants illégaux l'article 53 de la Constitution qui dispose que les biens de l'Etat sont sacrés.

Le site abritant la caserne de Mont Barnier a été acquis par un contrat d'achat dont le montant s'élève à 562.603.000 de F.Cfa. Les terriens véreux se sont mis à revendre les emprises de cette caserne. «Vrai ou faux, que vous avez reçu cet argent?», a demandé le ministre d'Etat à l'un des représen-

tants de la famille terrienne. «C'est vrai», a-t-il reconnu. «Si vous avez été indemnisés, pourquoi vous continuez à revendre les terrains de l'Etat obtenus au moyen d'une procédure légale?», a encore demandé le ministre d'Etat.

Pierre Mabiala a notifié à ces occupants illégaux la mise en demeure préalable au déguerpissement. «Vous avez 45 jours pour quitter les lieux. Passé ce délai et si votre incivisme foncier et domanial persiste, la puissance publique, dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat, procédera immédiatement à l'exécution de la procédure de déguerpissement», a-t-il signifié.

Sur le site de Mont Mambou, qui abrite les logements sociaux des militaires, 100 occupants illégaux ont été identifiés dont 7 de la Force publique. 497 parcelles ont été recensées dont 28 construites et habitées, 69 parcelles con-



Les deux membres du Gouvernement sur le site de Ndouo, face à un occupant illégal

struites et non habitées et 400 terrains non bâtis.

On note aussi la présence de bâtis et autres activités humaines sur les zones non constructibles, notamment sur les versants à forte pente et aux abords des emprises de la route.

La plupart de ces occupants illégaux ont acquis leur terrain auprès des familles Kindamba et Mpiaka. Le ministre d'Etat a procédé à la confiscation des attestations de vente non conformes.

«Les populations ne doivent pas habitées près des casernes. Les familles terriennes qui vous ont vendu ces terres vous ont induit en erreur. Allez les rechercher pour qu'ils restituent votre argent. S'ils ne vous remettent pas ça, venez me voir, on va les arrêter. Vous avez 45 jours

pour déguerpir. C'est une procédure de la loi. On vient vous notifier la mise en demeure préalable au déguerpissement», a déclaré Pierre Mabiala.

Le site des casernes de Ndouo avait été acquis sur la base d'une expropriation. Il s'étend sur une superficie de 72, 67 hectares. Il comporte 120 bâtiments construits et habités, 63 bâtiments construits non habités et 30 parcelles ou terrains non bâtis, soit 213 personnes dont 13 de la Force publique qui occupent illégalement le domaine militaire.

La concertation entre le ministre d'Etat et les occupants illégaux a été tendue ici, contrairement aux deux autres sites visités. Ils étaient presque tous là pour écouter leur sentence qui a sonné

comme un coup de massue. La famille Madzou, l'une des familles terriennes, était représentée par Mr Mayala Joseph. Auprès d'elle, l'Etat a acquis 24 hectares sur les 72,67 qui reviennent à ces deux casernes. L'expropriation a eu lieu en 2012. Certains occupants ont déclaré n'avoir rien reçu.

Le ministre d'Etat leur a notifié la mise en demeure préalable au déguerpissement. «On va partir où», se sont-ils lamentés.

«Mayela et Madzou sont encore là. Allez prendre votre argent chez eux», a répondu Pierre Mabiala.

S'en est suivi un tonnerre d'applaudissements, malgré la colère. Elles s'en sont pris aux terriens. «Tu n'arrives plus à parler. Tu vas entendre ça aujourd'hui», a dit une dame à Mr Madzou qui lui avait vendu le terrain.

«Je viens vivre chez toi avec toute ma famille», lance un autre. «Vous allez voir aujourd'hui», ajoute une autre, très remontée.

La tension est montée après le départ des ministres. Une dame en pleur a suivi le cortège jusqu'au site A2 de Ndouo que la délégation était allée visiter.

Cyr Armel YABBAT-NGO

POOL

Les notables de Louingui satisfaits des infrastructures à Brazzaville

Une délégation des forces vives de Louingui, dans le département du Pool, conduite par leur député Biscay Elbe Bidié, a visité le 25 février dernier les deux chambres du Parlement, pour une découverte des infrastructures publiques construites par le Gouvernement.

Le mobile de cette visite se justifie par la «sous information dont sont victimes les populations de Louingui», a expliqué Biscay Elbe Bidié. Ces forces vives ont résolu de descendre à Brazzaville pour toucher du doigt la réalité de ce qui se fait par le Gouvernement. «Depuis 25 ans, nous étions toujours informés que le Gouvernement ne faisait absolument rien pour le pays. Après la ronde de quelques édifices, nous nous rendons compte que c'était un mauvais discours. Nous sommes satisfaits des efforts que le Gouvernement déploie dans la construction de notre pays», a expliqué Jacques Banzougoula.

Durant ce séjour, elles ont pu visiter les tours jumelles de Mpila, le viaduc de Talangaï, le complexe sportif de la Concorde à Kintélé, la mairie centrale, le pont de 15 août 1960 sur la corniche, le Centre national de la radio et télévision et le Parlement.

KAUD

CONGO-FRANCE

Jumelage en perspective entre deux écoles militaires

Dans le cadre du renforcement des liens de coopération militaire entre le Congo et la France, une délégation des Forces armées françaises conduite par le général de corps d'armée Marc Conruyt a séjourné à Brazzaville du 1^{er} au 4 février 2023.



Le général Marc Conruyt, François Barateau et Charles-Richard Mondjo

La délégation a eu des entretiens avec le ministre de la Défense nationale, Charles-Richard Mondjo, mais aussi avec les autorités des Forces armées congolaises, en vue de convenir des modalités de jumelage entre Le Prytanée national militaire de la Flèche et l'Ecole militaire préparatoire général Leclerc (EMPGL) de Brazzaville.

Lors des entretiens avec le ministre Mondjo, les deux parties ont réaffirmé leur intention de créer les conditions nécessaires à ce jumelage. C'était en présence de François Barateau, ambassadeur de France au Congo. Le jumelage entre les deux écoles est la matérialisation de la volonté exprimée par les deux pays à renforcer leurs liens historiques d'amitié et de coopération.

Durant son séjour, le général Marc Conruyt s'est également entretenu avec le général de division Guy-Blanchard Okoi, Chef d'Etat-major général des Forces armées congolaises. Cette rencontre lui a permis de réitérer la volonté des deux parties à poursuivre les efforts de coopération entre les Forces

armées des deux pays. Outre cela, la délégation française a eu une séance de travail avec le commissaire général de brigade Simplicie Euloge Lébi, directeur général des ressources humaines du ministère de la Défense nationale, et le général Charles-Victoire Bantadi, commandant des écoles des Forces armées congolaises.

A l'issue du séjour de la délégation française, les deux parties ont, entre autres, réaffirmé leur intention de tout mettre en oeuvre pour fixer les modalités pratiques du jumelage et de la coopération entre Le Prytanée national militaire de La Flèche (France) et l'EMPGL de Brazzaville. En conséquence, elles ont convenu de ce que ce jumelage aura pour but de formaliser la coopération entre les deux écoles, de développer et de diversifier leurs échanges, etc.

Les parties ont souhaité que les attachés de défense des deux pays assurent la coordination des échanges dans le cadre de l'organisation des voyages d'études ou de toute autre activité de jumelage. Elles ont convenu que les commandements des deux écoles sont autorisés à prendre toute initiative de nature à favoriser, à pérenniser le jumelage entre leurs écoles, sous réserve de les faire valider par leurs hiérarchies respectives. Mais aussi, de formaliser toutes leurs intentions relatives au jumelage par la conclusion d'instruments juridiques bilatéraux, sous forme d'arrangement technique, de protocole, de convention, ou de tout autre instrument juridique conforme à l'arsenal juridique des deux parties.

Alain-Patrick MASSAMBA

ASSEMBLEE NATIONALE

Une délégation du Conseil européen attendue à Brazzaville

Le représentant de l'Union européenne (UE) au Congo, Giacomo Durazzo, a annoncé la visite du Conseil européen, du 6 au 7 mars à Brazzaville, lors d'un entretien avec le président de l'Assemblée nationale, Isidore Mvouba, le 21 février dernier.

Européenne et leur portée au Congo. «S'il y a aussi des questions du côté congolais, c'est le moment de les poser s'ils le veulent», a affirmé Giacomo Durazzo. A noter que le Conseil de

Au cours de ces deux jours, il sera question de discuter avec la chambre basse du Parlement de plusieurs thèmes, dans le but d'évaluer les activités de l'UE dans le pays, et d'intensifier les relations bilatérales. «Le Conseil de l'Union européenne est constitué d'un certain nombre de groupes. Nous avons la visite du groupe COAF et ACP, qui suivent respectivement l'Afrique subsaharienne et les pays Afrique-Caraïbes-Pacifique, qui viendront à Brazzaville. Il y aura une rencontre avec l'Assemblée nationale, nous essayerons de faire un groupe mixte avec le Sénat, pour une discussion sur les relations, le partenariat entre l'UE et le Congo, et aussi des sujets de nature politique, comme les questions de relations internationales et la stabilité régionale. Les



Isidore Mvouba et l'ambassadeur de l'Union européenne

raisons de ce voyage sont fondamentalement pour ces groupes, de prendre contact avec le terrain, pour mieux comprendre le partenariat», a expliqué le représentant de l'UE au Congo.

Un cadre idéal pour le président de l'Assemblée nationale, pour exposer, de son côté, ses interrogations sur les actions de l'Union

l'Union européenne est l'institution co-législative avec le Parlement européen, qui assure la coordination des Etats membres, et des relations internationales, ainsi que les signatures des accords internationaux.

Sandra BAKOUIKA (Stagiaire)

RUSSIE-UKRAINE

«La Russie gagnera cette guerre; n'ayez crainte!», affirme Gueorguy Tchepik

«Une guerre hybride contre la Russie». Tel est le thème de la conférence-débat organisée le 23 février dernier par la Maison russe à Brazzaville. En présence de Gueorguy Tchepik, ambassadeur de la Fédération de Russie.

Le diplomate russe a estimé que l'opinion publique congolaise est très influencée par les «informations mensongères» des médias occidentaux. «Nous sommes dans une confrontation géopolitique entre la Russie et les pays occidentaux soutenus par les USA. La place de l'Ukraine dans cette confrontation, c'est qu'elle est utilisée comme tête de pont pour une agression contre le peuple de Russie. Pour eux, la Russie doit disparaître comme l'ex-URSS», a-t-il affirmé.

Après la disparition de l'URSS, a-t-il expliqué, «les Occidentaux ont commencé à étouffer petit à petit la Russie par des sanctions économiques et l'élargissement du bloc agressif de l'OTAN. Ce qui compromettrait sérieusement notre sécurité. Ils ont mis à Kiev un régime antirusse et ont soutenu, en 2014, un coup d'état sanglant qui a amené au pouvoir les forces ultranationalistes et néo-nazies qui ont lancé une opération d'envergure dans la partie Est de l'Ukraine qui considère le russe comme leur langue maternelle».

Pour le diplomate russe, «ce n'est pas le peuple ukrainien qui est l'adversaire de la Russie, mais plutôt l'Occident collectif avec toute sa puissance économique, militaire et financière qui est de l'autre côté du front», a-t-il dit.

Et d'ajouter: «C'est l'occident



Gueorguy Tchepik

qui dote en armes le régime antinationaliste en Ukraine depuis 2014. C'est lui qui a créé des laboratoires biologiques illégaux en Ukraine qui devenaient une menace pour la sécurité de la Russie».

Il a soutenu que la Russie gagnera cette guerre. «N'ayez aucune crainte. On fera tout pour protéger notre peuple. Notre objectif est de dé-militariser le régime agressif ukrainien», a conclu Gueorguy Tchepik.

Trois thèmes ont été développés au cours de cette conférence-débat. Le premier par le Dr Ernest Tchiloemba Tchitembo. Il était intitulé: «La société internationale face au déséquilibre mondial, de Moscou à Washington : conflictualité entre droit international et géo-



Les conférenciers

politique». Pour lui, le conflit en Ukraine est une opération militaire spéciale et non une guerre formelle au sens du droit international. «L'Ukraine est répartie avec les terres qu'elle a obtenues en étant République soviétique quand il devient Etat indépendant en 1992. Elle n'a jamais présenté aux Nations Unies, les frontières internationalement reconnues par les Etats voisins. Au plan du droit international, où sont les frontières de l'Ukraine?», s'est-il interrogé.

Pour le conférencier, un nouveau monde va se dessiner après l'Ukraine. «La Russie ne peut pas se permettre de perdre cette guerre. La situation mondiale ne sera plus la même, ainsi que les rapports de force», a-t-il dit, tout en prônant un multilatéralisme universel inclusif.

Le Pr. Aniba Galibaye a développé le thème portant sur «l'influence des USA sur les Etats européens: entre subordination et perte de souveraineté». Il a mis en exergue le Plan Marshall qui, pour lui, est à l'origine de cette subordination. «Cette domination passe par un organe très puissant appelé l'OTAN,

une arme au service de la domination américaine. A cela, s'ajoute la puissance économique américaine qui a totalement contrôlé les économies européennes. L'Union européenne est une coquille vide. L'Europe est au service des Etats-Unis. Elle n'est pas pour la paix; l'Europe est manipulée par les Américains afin de détruire d'autres pays stables ou qui veulent se concurrencer à eux», a-t-il expliqué.

«La négociation, arme puissante entre la guerre et la guerre, une défaite de l'esprit humain», est le thème développé par le Pr. Grégoire Léfouoba. Il a indiqué que la négociation n'est pas une faiblesse de l'homme, mais une vertu qui l'éloigne de l'animalité. «Une guerre se termine toujours autour d'une table pour se poser la question suivante: Et après? L'Europe est le continent de la violence», a-t-il déclaré.

Pour Grégoire Léfouoba, la guerre en Ukraine est une guerre asymétrique projetée par la procuracy. «Pourquoi on ne parle pas de la guerre à l'Est de la RDC, seulement de l'Ukraine? C'est pour détruire la Russie», a-t-il estimé.

Cyr Armel YABBAT-NGO

COUP D'OEIL EN BIAIS

Les arnaqueurs s'en donnent à cœur-joie ! Des escrocs bien organisés prennent de fausses identités pour profiter de la crédulité des internautes ou des usagers de la téléphonie mobile. Le phénomène est devenu presque banal mais, il fait des victimes au quotidien. C'est le cas de cinq amies de notre consœur Aybienevie Nkouka-Koudissa qui ont été arnaquées à travers son compte piraté le lundi 20 février 2023. L'escroc leur a demandé de mettre 50.000 francs CFA pour gagner 350.000 francs CFA au bout d'une heure, après leur avoir présenté un établissement d'investissement au Congo pour les convaincre de son sérieux. Ce qu'ils ont fait. C'est après qu'ils se sont rendu compte qu'ils venaient d'être arnaqués. Une des victimes s'est contrainte à faire une déposition au commissariat de police de La Coupole, au centre-ville de Brazzaville. La mise en place d'une infrastructure clé de régulation est indispensable pour protéger les usagers et, par la même occasion, traquer les fraudeurs.

Vers le dégel entre Brazzaville et Libreville ?
C'est le très informé «Africa Intelligence», journal des confidences, qui donne l'information dans sa livraison du vendredi 24 février 2023. Les présidents Ali Bongo et Denis Sassou-Nguesso, qui seraient en froid depuis plusieurs années, auraient ouvert à Kinshasa, lors d'une brève rencontre le 25 février à l'occasion du sommet de la CEEAC, les dossiers qui «enveniment», affirme le journal, «la relation bilatérale» depuis le milieu des années 2010. L'auteur de l'article ajoute que «parmi les litiges à surmonter figure le cas d'Omar Denis Junior Bongo, petit-fils du président congolais, soupçonné par le Gabon de financer l'opposition politique (NDLR : gabonaise)». Il était prévu que ce dernier, qui est aussi un demi-frère du président gabonais, prenne part «aux discussions et soit ainsi sommé de s'expliquer sur les soupçons d'ingérence dans le jeu politique gabonais nourris à son égard».

Une adolescente atrocement tailladée au visage à Pointe-Noire
Une agression à l'arme blanche nous a été rapportée. Il s'agit d'une adolescente frappée au visage à l'aide d'une cassure de bouteille par sa belle-mère. La scène a eu lieu mercredi 22 février dernier dans un quartier de Mvoumvou, l'arrondissement 2 de la capitale économique congolaise. La fille a énormément perdu de sang. Elle a été sauvée par un coup de fil du voisinage à la police, et a été conduite à l'hôpital, tandis que la belle-mère était entre les mains de la police. Pourquoi cet acte ? On se perd en conjectures.

Un vol à main armée se termine de façon dramatique à Pokola
C'était dans la nuit de dimanche 29 au lundi 30 février à Pokola, dans la Sangha, au domicile privé du ministre de l'Intérieur Raymond Zéphirin Mboulou. Six braqueurs y avaient fait irruption. Après avoir maîtrisé le vigile, ils l'ont ligoté et bâillonné. Ils pouvaient maintenant opérer tranquillement. Mais le butin a été plutôt maigre : tout juste 2 écrans Plasma et une unité centrale, d'après une source. En prenant la fuite, ils ont abandonné le vigile dans son état. Malheureusement, l'infortuné, asthmatique, a succombé par asphyxie. Mais quatre des présumés malfrats ont été interpellés.

Double accident mortel sur le viaduc et la Corniche
Dimanche 19 février 2023, un taxi-moto, ainsi que son client ont été victimes d'un accident tragique sur le viaduc de Kintélé. Le conducteur ayant perdu le contrôle, la moto a terminé sa course sur le béton du trottoir et projeté violemment ses occupants. Le passager est mort-sur-le-champ, tandis que le conducteur, grièvement blessé à la tête, était évacué dans un hôpital par les sapeurs-pompiers. Deux jours plutôt, la nuit du vendredi 17 février, une voiture Toyota RAV 4 roulant à vive allure sur la Corniche, selon des témoignages, s'était encastrée sous un poids lourd immobilisé à la hauteur du Pont du 15 Août. Le chauffeur, directeur commercial du supermarché Géant Casino, a été tué sur le champ, et sa voiture quasiment broyée.

Un homme se pend à un arbre à son domicile
Agé d'une cinquantaine d'années et père d'enfants, un homme a été retrouvé au matin pendu à un arbre, il y a une quinzaine de jours à Mfilou-Ngamaba, le septième arrondissement de Brazzaville. L'alerte avait été donnée par un passant. Des curieux ont accouru sur le lieu du drame. Des secouristes ont fait le reste. D'après la fille du suicidé, leur père avait demandé à toute la famille de ne pas passer la nuit dans la parcelle. L'homme présentait un trouble mental et son état ne semblait pas s'améliorer. Un conseil de sa famille paternelle avait eu lieu la veille.

nation qui n'est plus unie et solidaire, leur patrie tronquée, la République introuvable, leurs espoirs déçus. Ils se contentent de croire que «l'espoir fait vivre même si la vie est courte en général».

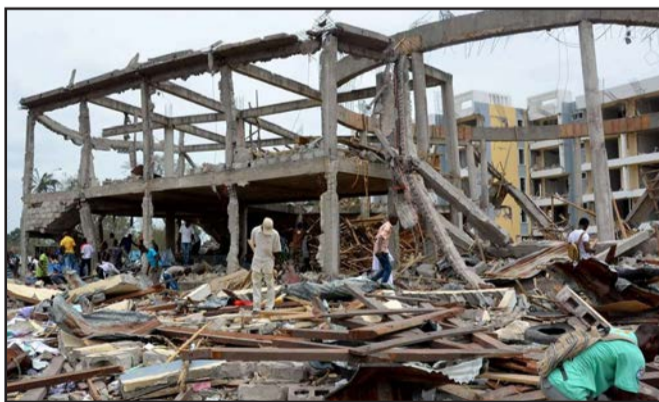
Gustave Pana ZOULA

SOUVENIR

Le 4 mars 2012: une tragédie inoubliable

4 mars, date anniversaire d'un sinistre monstrueux, inoubliable. Une bonne frange de la population brazzavilloise, voire congolaise, revivra le souvenir de cette tragédie inexplicable du 4 mars 2012 parce qu'aucune enquête sérieuse n'a jamais été menée pour conjurer la catastrophe.

4 mars 2012: jour de deuil, jour de malheurs, jour de détresse immense. Ceux qui ont vu leurs proches déshabillés, déchirés par des éclats; ceux qui ont déposé leurs proches inanimés des décombres suite à l'effondrement de leurs habitations; ceux qui n'ont jamais retrouvé les leurs disparus ensevelis dans les éboulements; ceux qui sont restés handicapés à vie; ceux qui souffrent du stress post-traumatique, etc... tous portent encore physiquement voire psychologiquement des stigmates et dans leurs cœurs meurtris, le deuil de ce drame effroyable, oublié. Ceux et celles qui ont été inhumés dans le «Cimetière dit



Le 4 mars 2012, l'horreur était à son comble à Brazzaville

du 4 mars», à côté des victimes de l'UTA, geignent sous des pierres tombales fabriquées à la hâte, dont certaines se décapent presque. Les noms des victimes ne sont pas tous complets. Des photos avaient été requises pour mieux personnaliser les tombes. Malgré les promesses de celui qui a fabriqué et posé ces pierres tombales la fixation des photos n'a pas été effectuée. Le sera-t-il jamais? Les malheurs de ceux qui ont survécu hantent également leurs descendances. A Talangaï (Mpila, Chacona, Kangam-

banzi...), à Ouenzé (Dépôt, Mpila...) par exemple, malgré les promesses répétées, les indemnités se font au compte-gouttes et de façon discriminatoire. Les plus veinards ont vu leurs maisons reconstruites entièrement; les «tentaculards» ont perçu en totalité ce qui leur était dû; certains ont reçu deux ou trois fois une partie de la somme annoncée; d'autres une fois le cinquième voire le dixième de ce qu'on leur doit. Les plus nombreux n'ont rien perçu. Parmi eux des habitants de quartiers dont on dit que les

dossiers ne sont pas encore validés. Les techniciens commis à cette tâche attendent d'être mis en mission. Les sinistrés aussi attendent. Grâce à Dieu, la vie continue pour les uns sous des tentes, pour d'autres entre les débris de leurs anciennes habitations, au gré des intempéries. D'autres reconstruisent mur après mur, toit après toit, au rythme de leurs maigres ressources, essayant de conforter un abri de fortune pour se protéger des trombes d'eau qui les arrosent inévitablement à chaque grosse pluie. Tristesse immense pour tous ceux qui ont cru aux promesses et qui attendent. Dans ce dénuement forcé, ils contemplent parfois avec consternation mais sans envie, ceux qui font pousser comme des champignons, des immeubles monumentaux à travers la ville. La tristesse de voir que personne n'est responsable de rien autour d'eux et que les préoccupations des uns et des autres sont ailleurs et nulle part en dehors des intérêts personnels. 4 mars 2012-4 mars 2023: onze ans, et rien ou presque ne bouge. Deuil, malheurs et tristesse demeurent le lot de ces Congolais abandonnés à eux-mêmes et qui scrutent l'horizon avec des larmes dans leurs yeux embués en pensant à leur beau pays qui ne respire plus, leur

Wildlife Conservation Society
BP. 14537
Brazzaville, République du Congo
Téléphone : + 242 05 747 21 21



République du Congo
Unité * Travail * Progrès

AVIS DE RECRUTEMENT

Réf : -xxx-WCS-BRH-22

Publiée le xxx 2022

Chargé (e) des activités vétérinaires
Lieu: Ouessou, République du Congo
Sous la responsabilité de: Sustainable market manager 50% et Coordinatrice adjointe SWM 50%
Date de début: 20 mars 2023
Type de contrat: Contrat à temps plein, un an renouvelable.

Contexte de l'organisation

La Wildlife Conservation Society (WCS) est une organisation privée américaine à but non lucratif, exonérée d'impôts, créée en 1895, qui sauve la vie sauvage et les lieux sauvages en comprenant les problèmes critiques, en élaborant des solutions scientifiques et en prenant des mesures de conservation qui profitent à la nature et à l'humanité. Forte de plus d'un siècle d'expérience, d'engagements à long terme dans des dizaines de paysages, d'une présence dans plus de 60 pays et d'une expérience dans la création de plus de 150 zones protégées dans le monde, WCS a accumulé les connaissances biologiques, la compréhension culturelle et les partenariats nécessaires pour garantir que les lieux sauvages et la vie sauvage prospèrent aux côtés des communautés locales. En collaboration avec les communautés et les organisations locales, ces connaissances sont appliquées pour résoudre les problèmes de gestion des espèces, des habitats et des écosystèmes, qui sont essentiels pour améliorer la qualité de vie des populations rurales pauvres dont les moyens de subsistance dépendent de l'utilisation directe des ressources naturelles.

Aperçu du programme de la République du Congo:

Au cours des 25 dernières années, WCS Congo a été le principal partenaire du gouvernement en matière de conservation, aidant le ministère de l'Économie forestière (MEF) à gérer la faune et son habitat dans plusieurs parcs nationaux, réserves et zones tampons d'aires protégées du pays. Dans ces sites, WCS développe et met en œuvre des actions pour une protection efficace de la faune, une gestion communautaire des ressources naturelles, une surveillance écologique, une recherche scientifique et une éducation à l'environnement. Le programme est le plus important du portefeuille mondial de WCS et dépend du programme régional pour l'Afrique centrale et le Golfe de Guinée. Le portefeuille actuel de programmes de WCS Congo comprend la gestion du parc national de Nouabale-Ndoki par le biais d'un partenariat public-privé avec le gouvernement du Congo, la gestion de la faune dans les zones tampons importantes du parc, la cogestion de la réserve communautaire du Lac Tele, un programme national d'appui à la réforme de la conservation et de la gestion des ressources marines, et un important programme d'appui politique au gouvernement central de Brazzaville.

DESCRIPTION DU POSTE

Résumé du poste:

Le/La Chargé.e des activités vétérinaire aura pour rôle en étroite collaboration avec les autorités nationales et décentralisées, de mettre en œuvre une

stratégie de soins vétérinaires pour les programmes d'appui à l'élevage mené par la WCS au Nord Congo dans le cadre du projet Développement de la filière avicole et activités génératrices de revenus au Nord Congo (EPP-P) financé par USAID et du Programme Gestion Durable de la faune sauvage (Sustainable Wildlife Management – SWM, en anglais), financé par l'UE.

Principales responsabilités:

- Développer les services vétérinaires pour les programmes mis en œuvre par WCS Congo ;
- En étroite collaboration avec les autorités locales et les communautés, assurer une bonne compréhension de l'intérêt des aspects vétérinaires ;
- En lien avec les autres partenaires œuvrant dans le domaine au Congo, harmoniser l'approche des soins vétérinaires.

Tâches spécifiques

- Fournir une assistance technique continue aux communautés et aux autorités locales dans le développement et la mise en œuvre des activités d'élevage à cycle court dans les sites cibles de la filière avicole (programme EP-P) et des petits ruminants (programme SWM).
- Travailler avec les structures étatiques et d'autres acteurs afin de développer les activités vétérinaires au Nord Congo
- Assurer la provision des vaccins et tous autres médicaments nécessaires aux soins des animaux d'élevages
- Appuyer, conseiller les ménages cibles quant à l'opérationnalisation de leurs élevages
- Appuyer la mise en place du dispositif vétérinaire privé de proximité (SVPP), notamment un cabinet vétérinaires privés à Ouessou (composante pratique) et les campagnes de sensibilisation à la prophylaxie (composante sensibilisation).
- Développer et entretenir les collaborations et les partenariats avec les autorités locales, le secteur privé et les ONG partenaires

Former les communautés aux soins vétérinaires

- Assurer la mise en place et la formation initiale et continue des Agents Communautaires en Santé Animale - ACSA, en étroite collaboration avec les communautés (dispositif SVPP).
- Développer des supports de formation techniques sur les principes vétérinaires et les techniques d'élevage avicole et de petits ruminants pour les communautés, en collaboration avec le SVPP et les services techniques déconcentrés de l'Etat.

- Fournir une assistance technique sur la collecte et l'analyse des données et à la gestion de projet

- Contribuer aux rapports techniques du projet
- Appui la collecte et l'analyse des données en ce qui concerne les activités vétérinaires
- Autres tâches pertinentes requises par le superviseur.

Exigences du poste et qualifications

- Titulaire d'une Licence en santé animale ou autres diplômes équivalents,

- Avoir au moins 3 années d'expérience professionnelles dans le domaine vétérinaire;
- Avoir une expertise approfondie dans l'élevage avicole et de petits ruminants;
- Avoir des compétences à planifier, organiser et mettre en œuvre des modules de formations sur l'élevage et les soins vétérinaires;
- Avoir des connaissances de la législation en vigueur sur la médecine animale;
- Être organisé, efficace, caractère pro actif;
- Avoir le goût pour le travail en zone reculée, et disposé à se déplacer régulièrement au nord Congo ;
- Avoir des solides connaissances en informatique ; connaissances approfondies de programmes de traitement de texte et de tableurs; Microsoft Office préféré;
- Excellente maîtrise verbale et écrite du français.

Processus de dépôt de candidature

Les candidats.es intéressés.ées, qui répondent aux qualifications ci-dessus, doivent postuler en envoyant par courrier électronique une lettre de candidature adressée au Directeur Général de WCS-Congo et un CV accompagnés des noms et coordonnées de trois références à l'adresse suivante: wcscongbrazza@wcs.org avant le 9 Mars 2023. Veuillez indiquer «Vétérinaire» dans l'objet de votre courriel.

Ou déposer aux bureaux WCS et signer la liste d'émargement lors du dépôt de la candidature à l'une des adresses suivantes:

WCS Brazzaville: 151 avenue Général de Gaulle Plateau Ville:

WCS Ouessou: Avenue Marie Ngouabi Vers le Conseil Départemental de la Sangha.

WCS est un employeur qui respecte l'égalité des chances et l'organisation se conforme à toutes les lois et réglementations en matière d'emploi et de travail qui interdisent la discrimination à l'embauche et veille à ce que les candidats de tous horizons soient considérés de manière équitable et cohérente au cours du processus de recrutement. Nous nous engageons à embaucher et à soutenir une main-d'œuvre diversifiée. Nous nous engageons à cultiver un environnement de travail inclusif et recherchons les futurs membres de l'équipe qui partagent cette même valeur.

L'organisation offre des chances égales d'emploi à tous les candidats qualifiés. L'organisation ne pratique aucune discrimination à l'embauche fondée sur l'âge, la couleur, le handicap, l'identité sexuelle, l'origine nationale, la race, la religion, l'orientation sexuelle, le statut de vétéran ou toute autre caractéristique protégée par les lois et règlements.

Veuillez noter que seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour un entretien.

Fait à Brazzaville le 23 février 2023

La Coordinatrice adjointe SWM

Daniela Antonacci

22^e SOMMET DE LA CEEAC A KINSHASA (RDC)

Ali Bongo Ondimba prend le flambeau de l'organisation

Le 22^e Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) s'est déroulé le 25 février 2023 à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo. Dirigées par Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la RDC et Président en exercice de l'institution, ces assises ont connu la participation d'autres chefs d'Etat, notamment ceux du Burundi, de la République centrafricaine, du Congo, du Gabon, du Tchad et de Sao Tomé et Príncipe, ainsi que des représentants de haut niveau de chefs d'Etat. Entre autres: de l'Angola, du Cameroun, de la Guinée équatoriale et du Président de la Commission de la CEEAC. Le Rwanda y a participé par visioconférence, à travers son ministre des Affaires étrangères depuis Kigali.

Le principal temps fort de cette rencontre a été la cérémonie de passation



Passation de témoin entre Félix Antoine Tshisekedi et Ali Bongo Ondimba

de charges entre Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président sortant, et Ali Bongo Ondimba, Président entrant de la CEEAC. Conformément aux statuts de l'organisation, le Président gabonais a reçu le drapeau de la CEEAC, avant sa déclaration d'acceptation. Le nouveau dirigeant de l'organisation régionale assure la présidence de la CEEAC pour une période d'une année, conformément aux dispositions statutaires. Durant son mandat, il devra porter une

attention particulière sur les chantiers de financement de l'organisation communautaire et la préservation de la forêt. Après avoir félicité son prédécesseur pour le travail remarquable accompli à la tête de la CEEAC, Ali Bongo a interpellé ses pairs sur la nécessité d'agir de manière collective, avec détermination et solidarité face aux défis multiples qui menacent le continent. Il s'agit pour l'instance régionale de lutter contre les effets du changement

climatique, les menaces sécuritaires et la piraterie maritime.

La détérioration de la situation sécuritaire dans l'Est de la RDC a été abordée par le Président Tshisekedi dans son discours à l'ouverture des travaux. Il a aussi appelé à l'application des dispositions statutaires de l'organisation face à l'agression subie par un pays membre de celle-ci.

Dans la foulée, il s'est tenue la première Conférence maritime de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (COMAR-1) décidée par les chefs d'Etat et de Gouvernement lors de la 20^e session ordinaire de la CEEAC en janvier 2022. Cette conférence a été sanctionnée par l'adoption du protocole révisé relatif à la stratégie de sûreté et de sécurité des intérêts vitaux en mer et dans les eaux continentales des Etats membres de la CEEAC, et la décision portant adoption du protocole relatif à la stratégie de développement de l'économie bleue durable en Afrique centrale.

Alain-Patrick MASSAMBA

DIASPORA

Brice Arsène, Jean Gérard et Patrick Gabriel distingués pour leur activisme

Trois Congolais vivant en France ont été distingués en janvier dans la rétrospective de l'actualité de la diaspora en 2022, en menant une activité en rapport avec leur pays d'accueil (France) et leur pays d'origine (Congo). Il s'agit de Brice Arsène Mankou, Jean Gérard Mabonzo et Patrick Gabriel Dion.



Les trois récipiendaires, avec Brice Arsène Mankou (à d.)

Brice Arsène Mankou, sociologue et enseignant à l'Ecole nationale d'administration publique du Québec et au Centre de formation et de coopération internationale, a été nommé un des directeurs d'études et de recherches du Centre africain de recherche interdisciplinaire sur l'Afrique (CARIA). Courant 2022, il a multiplié les conférences mémorielles autour du thème «Brazzaville, capitale de la France libre». C'était le cas à Albert ville pour une conférence parrainée, conjointement, par Stéphane Demilly, sénateur de la Somme, président délégué du groupe France-Afrique centrale, Claude Cliquet, maire d'Albert, et par Rodolphe Adada, ambassadeur du Congo en France.

Le summum de l'évocation de la place et du rôle de Brazzaville pour la France a été lors de la conférence à l'assemblée nationale française, le 9 décembre dernier, facilité par Carlos Martens Bilongo, député de la huitième circonscription du Val d'Oise. Brice Arsène Mankou, séance tenante, avait été distingué par l'association Ordre Lafayette France.

Jean Gérard Mabonzo, quant à lui, professeur de mathématiques à l'Académie de Versailles, et Patrick Gabriel Dion, professeur d'économie, de droit, de gestion et de management de l'Académie d'Amiens, ont mobilisé la communauté éducative de France et d'Europe pour contribuer aux consultations des états généraux de l'éducation au Congo. Cette initiative découle de l'instruction du Premier ministre, Anatole Collinet Makosso, ayant missionné, par la suite, Hellot Matson Mampouya, haut-commissaire à l'organisation des états généraux de l'éducation nationale, de la formation et de la recherche.

Cet espace privilégié de débats, de rencontre et de partage avait permis aux participants de confronter divers contextes quant à la professionnalisation de l'enseignement supérieur en adéquation avec les besoins nationaux; le lycée d'excellence et la poursuite du cursus scolaire; l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans le secteur de l'éducation, de l'enseignement et de la formation technique et professionnelle; l'entrepreneuriat, les divers emplois des jeunes et le développement de l'agriculture, notamment.

A l'issue de cette consultation du 17 décembre dans la salle verte de l'ambassade du Congo en France, grâce à ces deux Congolais, «la communauté éducative de la diaspora congolaise de France et d'Europe avait pu contribuer aux travaux d'approches novatrices pour la résolution des problèmes qui minent le système éducatif de leur pays d'origine», avait reconnu, unanimement, le haut-commissaire Hellot Matson Mampouya, son directeur de cabinet, Albert Malonga, et son conseiller spécial, le Pr Roger Armand Makany.

A.NK.-K.

CAMEROUN

Apport de la France dans le développement de la filière de lait

Le Cameroun a reçu récemment son dernier lot de vaches Montbéliardes en provenance de France pour développer sa filière lait. Grâce à ces vaches, le pays espère combler son déficit de production de lait évalué à 120 000 tonnes par an. L'importation de près de 500 têtes pour une centaine d'éleveurs camerounais a débuté en 2020, et entre dans le cadre de la politique d'import-substitution visant à ne plus importer ce qui peut être produit dans le pays.



Les vaches laitières françaises montbéliardes

Le Programme de développement de l'élevage au Cameroun (PRODEL) à la tête de l'initiative, a dû mettre en place des formations et différentes stratégies pour la bonne acclimatation de ces vaches. Avec des Montbéliardes qui produisent au minimum six fois plus de lait que les races locales, le coordonnateur du PRODEL Dr Abouamé Salé, pense à la suite. «Nous avons commencé à impor-

ter les petites unités de conservation comme des petits frigos, qui marchent à énergie solaire», a-t-il dit. Et d'ajouter: «Nous avons également des centres de collecte qui peuvent recevoir des quantités relativement plus importantes, ça peut aller jusqu'à 4 000 litres de lait qu'on peut stocker pendant 24h en attendant que le ramassage se fasse. Alors pour l'instant, ce qui nous manque encore, c'est

les camions, les tanks comme en Europe pour assurer la chaîne de froid».

Yaourt, lait caillé, fromages..., l'objectif est de développer l'ensemble de la filière. «Nous avons des unités de transformation, aujourd'hui, qui ont une capacité relativement faible autour de 4 000 litres qu'on peut transformer par jour», selon Dr Abouamé Salé. «C'est déjà quelque chose, mais d'ici à 4-5 mois, nous allons passer à 10 000 parce qu'il y a une unité UHT [une unité de stérilisation du lait à haute température, NDLR] qui est en cours de construction», a-t-il conclu.

Il est aujourd'hui compétitif de produire du lait frais face au lait en poudre importé, assure Al Hadji Magra. Cependant, les habitudes des consommateurs évoluent doucement. L'éleveur vend aujourd'hui son lait à des coopératives. Il espère à terme avoir sa propre unité de transformation.

Gaule D'AMBERT



COMMUNIQUE REOUVERTURE PARKING PAYANT AEROPORT DE POINTE-NOIRE

Les Aéroports du Congo (AERCO), informe le public de la réouverture du parking payant de l'Aéroport A.A. Neto de Pointe-Noire à compter du 01^{er} Mars 2023. A cet effet, tous les véhicules stationnés sur ledit parking au 01^{er} Mars 2023, seront facturés conformément à la grille tarifaire en vigueur.

La Direction

VENTE DU LIVRE

DE L'ABBE JUSTIN SINGHA

Prix: Abordable

Stock: Limité

Contact:

Aristide Ghislain NGOU-MA

Journaliste

de La Semaine Africaine

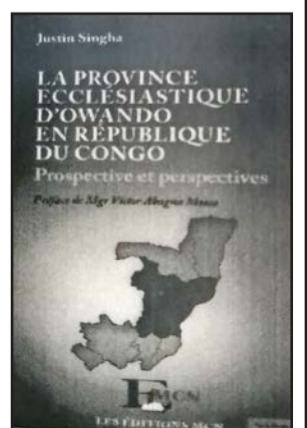
Tél.: + 242 05 500 77 77

06 610 77 77

Email:

agngouma@hotmail.fr

agngouma@yahoo.fr



FINANCES

Promulguer une loi ne suffit pas!

Le ministre de l'Economie et des finances, Jean-Baptiste Ondaye, a lancé vendredi 17 février 2023 à Brazzaville, une campagne de vulgarisation de l'instruction d'application des dispositions fiscales de la loi de finances exercice 2023. Il était entouré de Ludovic Itoua, directeur général des impôts et des domaines, et de Lambert Ifoko, conseiller fiscal et douanier du ministre de l'Economie et des finances.



Ludovic Itoua, Jean-Baptiste Ondaye et Lambert Ifoko

La loi n°77-2022, portant loi de finances pour l'année 2023, promulguée le 27 décembre 2022, prévoit une série de mesures en matière de dépenses et de fiscalité, visant particulièrement la promotion de l'investissement, l'amélioration des conditions de vie des populations et, surtout, l'atteinte d'une croissance économique plus forte, plus résiliente et plus inclusive.

Toutefois, la promulgation d'une loi n'entraîne pas automatiquement la même compréhension pour tous les acteurs, ainsi que l'appropriation de tous.

L'atteinte des objectifs de cette loi de finances visant le bien-être collectif passe par son application harmonieuse. Au regard de l'éventail des dispositions fiscales, à travers cette campagne, l'ensemble des contribuables saura tirer profit des nouvelles dispositions.

L'instruction du directeur général des impôts et des domaines concerne les dispositions du code général des impôts (CGI) et les textes non modifiés. Concernant le code général des impôts, les dispositions légales sont relatives à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP), à l'impôt sur les sociétés (IS) et aux dispositions diverses. Les modifications relatives à l'IRPP portent sur les articles 30 bis, 42,45, 46, 47 et 49 du code général des impôts.



Photo de famille à la fin de la cérémonie

Les contribuables soumis au régime de l'imposition d'après le bénéfice réel doivent dans le cadre de leurs obligations fiscales, procéder à la télé déclaration et au télé paiement des impôts, droits et taxes dont ils sont redevables, en application des dispositions légales en vigueur. Le non-respect des dispositions de l'alinéa ci-dessus est sanctionné par une pénalité de 10 % du montant à déclarer.

Sous la peine d'irrecevabilité, les états financiers doivent être attestés et certifiés par un expert-comptable, en l'absence d'un commissariat aux comptes en leur entité. Ces derniers doivent justifier d'un certificat de moralité fiscale de l'année en cours. Pour les textes non codifiés, les dispositions portent sur le régime de la propriété foncière, la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), l'utilisation des machines électroniques certifiées de facturation, le droit d'accises, le timbre électronique et la taxe unique sur les salaires (TUS). Ludovic Itoua a souligné que l'objectif visé dans le cadre de cet exercice, est de faciliter la compréhension des nouvelles dispositions fiscales, afin d'éviter les interprétations inappropriées, prévenir les contentieux fiscaux inutiles, promouvoir le civisme fiscal et la bonne application de la loi, d'une part, et doter le trésor public des ressources nécessaires à la conduite de l'action gouvernementale, d'autre part. Au titre de cette année, les attentes du Gouvernement en matière de recettes fiscales s'élèvent à 668 milliards F.CFA.

Jean-Baptiste Ondaye fonde l'espoir sur l'amélioration de la collecte des recettes fiscalo-douanières et à l'atteinte des objectifs. «J'avais fixé, lors de mes communications, à 1100 milliards de F.CFA de recettes fiscales, dont 800 milliards de F.CFA d'impôts et 300 milliards F.CFA de douanes en 2023, contre 794 milliards de F.CFA prévus dans la loi de finances 2023. Telles sont les attentes du Gouvernement en matière de mobilisation des ressources de l'Etat pour l'année 2023», a-t-il dit.

Philippe BANZ

CONGO-UNION EUROPEENNE

La revue du portefeuille des différents programmes au centre d'un échange

Le ministre de la Coopération internationale et de la promotion du partenariat public-privé, Denis Christel Sassou Nguesso, a échangé le 21 février dernier avec Giacomo Durazzo, représentant de l'Union européenne au Congo. Les deux hommes ont procédé à la revue du portefeuille des différents programmes et projets en cours dans le cadre du nouvel instrument mis en place depuis deux ans nommé «Europe globale».

Giacomo Durazzo et le ministre de la Coopération internationale ont aussi évoqué l'état d'avancement des différents projets qui concernent la digitalisation, les forêts, les programmes de renforcement des capacités

de la police. Les deux personnalités ont discuté du partenariat qui existe entre le Congo et l'UE, mettre des voies et moyens pour l'améliorer et le renforcer. «Nous avons aussi parlé de comment promouvoir des investissements européens,



Giacomo Durazzo et Denis Christel Sassou Nguesso

des garanties que l'UE peut mobiliser et puis de la nécessité d'améliorer le climat des affaires», a-t-il dit.

Aybienevie N'KOUKA-KOUISSA

FORÊT

Informier et vulgariser la directive de la CEMAC sur les grumes

Le Centre d'actions pour le développement (CAD), une organisation de promotion et de défense des droits humains qui met l'accent aussi sur le développement, avec l'appui de l'Environmental investigation agency (EIA) d'origine américaine, s'est engagé dans une campagne pour soutenir l'action du Gouvernement afin d'aboutir à l'effectivité de l'arrêt des exportations des grumes brutes au Congo. Trésor Chardon Nzila Kendet, directeur exécutif du CAD, était face aux cadres de l'administration forestière, aux entreprises exploitant le bois et aux organisations de la société civile. Ils ont échangé sur la mesure prise par le ministère de l'Economie forestière interdisant l'exportation des grumes en république du Congo, en parfaite conformité avec la décision de la CEMAC.

Cette rencontre multi-acteurs a eu lieu mardi 21 février 2023 à Brazzaville en présence de Joseph Moubouilou, directeur général de l'économie forestière. L'entrée en vigueur de la directive de la CEMAC interdisant l'exportation des grumes brutes, était prévue au 1^{er} janvier 2023. Chaque Etat de l'organisation doit prendre des initiatives individuelles sur cette question. Ainsi, le Gouvernement congolais, à travers le ministère de l'Economie forestière, a pris la décision qui n'autorise les exportations de bois que sous la forme des produits semi-finis ou finis. Pour Trésor Chardon Nzila Kendet, la campagne a pour objectif d'inciter tous les Etats membres de la CEMAC à mettre en œuvre la directive portant interdiction

d'exportation des grumes dans l'espace CEMAC. Cette directive, a-t-il dit, veut impulser la transformation très poussée de la filière bois dans les pays membres. «Nous nous sommes organisés avec certaines organisations de la sous-région, notamment du Gabon, du Cameroun, de la RCA et aussi de la RDC pour aller dans le sens de la CEMAC. Nous estimons que le Congo est entré dans une nouvelle ère de ses forêts», a-t-il déclaré. Dieudonné Sita, directeur des forêts au ministère de l'Economie forestière, a précisé: «Nos échanges sont arrivés à découpler les dispositions de la loi 33-2020 sur l'exportation en grume de la décision de la CEMAC. Cette interdiction relève de la loi, parce qu'avec la transforma-



Trésor Chardon Nzila Kendet avec les autres participants

tion locale du bois on a plus à gagner que si nous exportions nos ressources naturelles sous la forme brute pour que cela nous revienne plus cher».

Georges Claver Boudzanga, conseiller auprès de la société forestière Industrie forestière de Ouesso (IFO), dans la Sangha, a donné les explications sur la position de son entreprise qui sollicite trois ans de transition sur l'application de la mesure. «Une telle demande se justifie parce que vous savez que dans le cadre de la politique forestière, le Gouvernement avait instruit les entreprises forestières d'aller vers l'élaboration des plans d'aménagement. Aujourd'hui, il y a beaucoup de sociétés fores-

tières qui ont respecté cette directive. Le plan d'aménagement est un document de planification à long terme pour une période de 30 ans, 35 ans et 25 ans», a-t-il déclaré.

«Nous avons au Congo la chance d'avoir des entreprises qui gèrent des concessions forestières aménagées et certifiées, mais dans la planification de la transformation plus poussée du bois, on ne veut pas appliquer l'interdiction des grumes à l'exportation. Il y a une partie des grumes qu'on ne peut pas transformer localement parce que la technologie n'est pas installée sur le plan local», a-t-il poursuivi.

Ph. B.

UNIVERSITE

Un atelier pour la publication d'ouvrages ou articles scientifiques

Le campus numérique francophone (CNF) de l'AUF Brazzaville, sous l'égide de son responsable, Pr Edouard Ngamountsika, et de son collaborateur Thène Farel Steimbault, a abrité du 22 au 27 février 2023 un atelier portant sur la publication d'ouvrages et/ou d'articles scientifiques.

Cet atelier intervient dans le cadre de la réalisation des activités quadrimestrielles du CNF de Brazzaville. Ses responsables ont voulu profiter du séjour scientifique du Docteur Fred Olichet Biyela, anthropologue, qui s'est proposé de partager gracieusement son expérience de recherches, avec l'appui de son laboratoire CEPED, de l'Université Paris Cité, et des éditions Karthala, pour faire bénéficier aux doctorants, enseignants et chercheurs de Brazzaville, son expertise dans la rédaction scientifique. Il s'est agi, entre autres, de maîtriser la collecte de données, l'assimilation des modalités épistémologiques, la bonne gestion de la

bibliographie, la maîtrise des techniques scripturales, la valorisation des travaux des autres collègues (éthique scientifique). La démarche méthodologique a consisté à sélectionner des revues scientifiques de renom en sciences humaines et sociales, en sélectionnant les meilleurs articles qui serviraient de supports. L'atelier assuré par le Dr Fred Olichet Biyela avec la collaboration du Pr Yvon Pierre Ndongo-Ibara et du Dr Alain Fernand Loussakoumounou, respectivement responsables des laboratoires CERELLO et GRESLA, a concerné 25 doctorants et 15 enseignants-chercheurs des établissements membres de l'AUF. Dans son intervention, Docteur



Après l'ouverture de l'atelier

Fred Olichet Biyela a incité les participants au choix de collections et à la publication dans des revues à comité de lecture, pour une grande visibilité sur les différents espaces de recherche (Cairn, Open edition, etc.). La réalisation de cette activité par le CNF de Brazzaville vise à éclairer les doctorants et les enseignants-chercheurs des éta-

blissements membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) en République du Congo sur la production des connaissances, de la publication d'un article ou d'un ouvrage. Les participants ont pu se familiariser avec les conventions d'écriture scientifique et les procédures d'évaluation par les pairs couramment appelées peer review.

Marcellin MOUZITA

SALUBRITE

Opération désinfection

L'association Bossangani a vu le jour le 29 janvier dernier dans le 1^{er} arrondissement Makélékélé, à Brazzaville. Elle est engagée à rendre hygiénique l'environnement des lieux publics et privés. Elle a lancé vendredi 17 février 2023, sa première opération de désinfection, de désinsectisation et de destruction des chauves-souris, sous la présidence de son président Guy Cyr Sikou. Débutée à Makélékélé, cette opération s'étendra dans d'autres coins et recoins de la ville.

Au regard de la recrudescence de nombreuses maladies faisant résurgence et de la persistance du paludisme, l'association Bossangani tient à protéger les habitants à travers les actes d'hygiène en procédant aux opérations de désinfection, de désinsectisation et de destruction des chauves-souris.

Au siège de Makélékélé, l'ensemble des bureaux, les lieux d'aisance et des endroits servant de conservation des différents documents administratifs ont été désinfectés, à la satisfaction des travailleurs.

Après ce premier essai, Guy Cyr Sikou a déclaré: «Nous voulons assainir l'en-



Guy Cyr Sikou et ses membres

vironnement. Nous avons commencé au siège de l'arrondissement Makélékélé. Assainir les marchés, c'est notre devoir parce que nous tenons apporter les conditions de l'hygiène partout. Nous avons un contrat avec la mairie centrale pour désinfecter les marchés. Après la désinfection de la geôle du poste de police (PSP) de Makélékélé, le weekend prochain, le tour reviendra au 8^e arrondissement Madibou».

Le président de l'association Bossangani espère recevoir de l'aide de plusieurs donateurs pour bien mener cette opération. «Nous souhaitons que Brazzaville soit assainie, nous constatons qu'il y a maintenant trop de maladies, avec la prolifération des mouches, des moucherons, des cafards, des moustiques, des souris, des punaises et le manque

de latrines dans beaucoup d'endroits publics et même dans certains ménages», a-t-il dit.

L'association Bossangani regroupe beaucoup de membres et un spécialiste en matière d'hygiène pour former les jeunes qui y adhèrent. Guy Cyr Sikou a adressé un message aux habitants de Brazzaville afin qu'ils contactent l'association Bossangani pour désinfecter leur domicile.

Les produits d'hygiène utilisés par l'association sont homologués par l'OMS dans le cadre de la désinfection, avec une capacité d'éliminer les bactéries, les levures et les moisissures. Bossangani apporte un traitement curatif et préventif des surfaces de travail, du sol, de l'air, de l'eau, des murs des bâtiments et d'autres matériels.

Philippe BANZ

HOPITAL CENTRAL DES ARMEES PIERRE MOBENGO

Nouveau directeur, Guy Abel Mbongo attendu aux résultats

Nommé récemment nouveau directeur de l'hôpital central des armées Pierre Mobengo, le médecin-colonel Guy Abel Mbongo a été officiellement présenté au personnel de cet hôpital, par le directeur central du service de santé du ministère de la Défense nationale, le médecin-colonel Alexis Mourou Moyoka. C'était le 18 février à Brazzaville. Ancien directeur de la "Clinique chirurgicale Océan" de Pointe-Noire où il a abattu un travail acharné, il succède au médecin-général de brigade Pascal Ibata.



Médecin-colonel Guy Abel Mbongo

Procédant à sa présentation, le médecin-colonel Alexis Mourou Moyoka a rappelé quelles sont les attentes à son égard et à l'endroit des autres directeurs qu'il a installés: «Comme vous le savez, par décret présidentiel, j'ai été nommé directeur central au service de santé. A partir de ce moment-là, et sur instruction de monsieur le ministre de la Défense nationale, il me fallait procéder à l'installation des autres acteurs de notre système de santé, à savoir l'installation du directeur de la Clinique chirurgicale Océan des armées de Pointe-Noire, l'installation du directeur de l'hôpital régional des armées de Dolisie, le samedi dernier. Aujourd'hui, nous avons terminé la mise en place de tous les directeurs des hôpitaux

militaires avec l'installation du directeur de l'hôpital central du service de santé des armées», a-t-il souligné.

De même, a-t-il fait savoir, la cérémonie avait pour finalité la présentation officielle du nouveau directeur au personnel de cet hôpital. Le médecin-colonel Alexis Mourou Moyoka dit attendre de lui, tout comme des autres directeurs d'hôpitaux militaires, «le maintien des performances en terme de qualité de l'offre de soins pour les militaires, leurs familles, mais également le reste de la population». Ce qui, a-t-il précisé, contribue au renforcement de la relation Armée-Nation.

Quelques jours avant, le nouveau directeur de l'hôpital central des armées avait été installé dans ses fonctions par le colonel Samba Dickens, chef d'Etat-major interarmées de la Zone militaire de défense

n° 9 (Brazzaville). Le médecin-colonel Guy Abel Mbongo a déjà occupé les fonctions de directeur de l'hôpital régional des armées de Dolisie. Docteur d'Etat en médecine, il a obtenu son Doctorat en 1995, puis des années après, un Certificat d'études spéciales en chirurgie et une Attestation spéciale.

Il a tenu de main de maître, la Clinique chirurgicale des armées "Clinique Océan" de Pointe-Noire, en qualité de directeur. Une année avant d'atterir à Pointe-Noire, il a été directeur de l'hôpital médico-chirurgical de campagne de Ouesso. En 2010, il a été médecin-chef de la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) en République Centrafricaine (Notes de la rédaction-"NDLR").

A.P.M.

ANNONCE LEGALE FORMALITES DE CREATION DE LA SUCCURSALE ENERGY CONSULTING SERVICES

Société par Actions Simplifiée - au capital de 200 000 Euros
Siège social : Avenue Charles de Gaulle - Immeuble CNSS Building
Appartement 314 * Pointe-Noire - Arr.n°I. E.P.LUMUMBA

Aux termes des décisions prises par l'Associé Unique de la société «Energy Consulting Services» Société par Actions Simplifiée (SAS) de droit français, en date du 24 mars 2022, immatriculée sous le numéro RCS Pau 843.694.183, déposé au rang des minutes d'un notaire en la résidence de Pointe-Noire enregistré aux Domaines et Timbres Loandjili le 21 novembre 2022, sous le numéro 1252 folio 1223/5, il a été ouvert une succursale en République du Congo, suivant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique: Société par Actions Simplifiée (SAS)

Activités: Commerce de gros d'autres produits intermédiaires non agricoles (Achat, vente, la location de tous matériels et produits chimiques se rapportant à l'industrie pétrolière et gazière, la géothermie, à l'eau et aux grands travaux); la recherche et développement, l'ingénierie; la mise à disposition de personnel, le conseil et la réalisation d'équipement sur mesure se rapportant aux activités précitées.

Siège social: Avenue Charles de Gaulle, Immeuble CNSS Building, appartement 314, Arrondissement n°I. E.P. LUMUMBA.

Durée: 2 ans;

Capital social: Cent trente-et-un millions (131 000 000) de Francs CFA.

Représentant légal: Monsieur Marco ZAZZARA, né le 23 mai 1972 à PESCARA en ITALIE.

Dépôt Légal: Les actes constitutifs de la société ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 24 novembre 2022.

Immatriculation: La Société Energy Consulting Services est immatriculée au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de Pointe-Noire sous le numéro: RCCM CG / PNR / 01-2022-B21-00017 du 24 novembre 2022 ;

NIU: M230000002573419 du 16 février 2023.

Pour insertion

Maitre Léole Marcelle KOMBO, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Barthélemy Boganda, en diagonale de la Clinique Les Oliviers
1er étage d'un immeuble R+2, Centre-ville, B.P.: 1718
Pointe-Noire, République du Congo

SOCIETE SLH COMPANY, en sigle «S.L.H.C.»

Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital F. CFA: 1 000 000
Siège social: Centre-ville, vers le village Muana
Pointe-Noire, République du Congo / RCCM: CG-PNR-01-2022-B13-00078

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Léole Marcelle KOMBO, Notaire, en date du 23 Février 2023, enregistré à Pointe-Noire, aux domaines et timbres le 24 Février 2023, sous le Folio 039/4 N°0338, l'associé unique a décidé d'élargir son objet social, aux activités ci-après:

-Transport des hydrocarbures; Achat et vente des produits pétroliers; Fabrication des barquettes en aluminium; Vente en gros et au détail des barquettes en aluminium.

Dépôt légal: Greffe du Tribunal de Commerce, sous le dépôt n°CG-PNR-01-2023-D-00125 du 24 Février 2023 et mention modificative a été portée à la même date au RCCM, sous le numéro CG-PNR-01-2023-M-01784.

Pour insertion légale,

Maitre Léole Marcelle KOMBO.

Etude de Maître Ghislain Christian YABBAT-LIBENGUE, Notaire à Pointe-Noire
Avenue Charles de Gaulle, immeuble ex air Afrique face hôtel Elais, Tél : 06664.85.64/04432.52.12.
B.P : 4821, E-mail : yabbatchristian@yahoo.fr, Pointe-Noire - République du Congo.

SOCIETE PLANETE 2000

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de Dix Millions (10.000.000) Francs CFA
Siège social : Rue N'Zassi, en face de la Direction Départementale de Logement, BP: 5293
Centre-Ville, Pointe-Noire / REPUBLIQUE DU CONGO.

ANNONCE LEGALE

Aux termes du procès-verbal de la séance extraordinaire de l'assemblée générale de la société SOCIETE PLANETE 2000, du 05 Janvier 2023, enregistré au domaine et timbres en date du 10 Janvier 2023, sous le folio 007/6 N°060, ayant porté sur :

- Mise à jour du Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Brazzaville.

Dépôt légal: Au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, sous le numéro CG/

BZV/20 B 7594, du 26 Janvier 2023.

Immatriculation au Registre du Commerce et Crédit Mobilier, sous le numéro CG-BZ-01-2020-B20-00004.

Fait à Pointe-Noire, le 16 Février 2023.

Pour insertion.

- Maître G. Christian YABBAT-LIBENGUE -

Ascèse de carême, itinéraire synodal

Chers frères et sœurs!

Les évangiles de Matthieu, de Marc et de Luc concordent pour raconter l'épisode de la Transfiguration de Jésus. Dans cet événement, nous voyons la réponse du Seigneur à l'incompréhension manifestée par les disciples à son égard. Peu avant, en effet, un accrochage sérieux s'était produit entre le Maître et Simon-Pierre qui, après avoir professé sa foi dans le fait que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, avait repoussé son annonce de la passion et de la croix. Jésus l'avait repris avec force: «Passe derrière moi, Satan! Tu es pour moi une occasion de chute: tes pensées ne sont pas celles de Dieu, mais celles des hommes» (Mt 16,23). Et voici que «six jours après, Jésus prend avec lui Pierre, Jacques et Jean son frère, et il les emmène à l'écart, sur une haute montagne» (Mt 17,1).

L'évangile de la Transfiguration est proclamé chaque année, le deuxième dimanche du carême. Durant ce temps liturgique, en effet, le Seigneur nous prend avec lui et nous emmène à l'écart. Même si nos activités ordinaires requièrent que nous restions aux lieux habituels, en vivant un quotidien souvent répétitif et parfois ennuyant, pendant le carême nous sommes invités à monter «sur une haute montagne» avec Jésus, pour vivre avec le Peuple saint de Dieu une expérience d'ascèse particulière.

L'ascèse de carême est un effort, toujours animé par la Grâce, pour surmonter nos manques de foi et nos résistances à suivre Jésus sur le chemin de la croix. Précisément ce dont avaient besoin Pierre et les autres disciples. Pour approfondir notre connaissance du Maître, pour comprendre et accueillir à fond le mystère du salut divin, réalisé dans le don total de soi par amour, il faut se laisser conduire par lui à l'écart et en hauteur, en se détachant des médiocrités et des vanités. Il faut se mettre en chemin, un chemin qui monte, qui exige effort, sacrifice, concentra-

tion, comme une excursion en montagne. Ces conditions sont également importantes pour le chemin synodal dans lequel nous nous sommes engagés, en tant qu'Eglise. Il nous sera bon de réfléchir sur cette relation qui existe entre l'ascèse de carême et l'expérience synodale.

Pour cette «retraite» sur le mont Thabor, Jésus emmène avec lui trois disciples, choisis pour être témoins d'un événement unique. Il veut que cette expérience de grâce ne soit pas solitaire, mais partagée, comme l'est, du reste, toute notre vie de foi. Jésus, on doit le suivre ensemble. Et c'est ensemble, comme Eglise pérégrinant dans le temps, que l'on vit l'année liturgique et, à l'intérieur de celle-ci, le carême, en marchant avec ceux que le Seigneur a placés à nos côtés comme compagnons de voyage. Par analogie avec la montée de Jésus et des disciples au Thabor, nous pouvons dire que notre chemin de carême est «synodal», car nous l'accomplissons ensemble sur le même chemin, disciples de l'unique Maître. Bien plus, nous savons qu'il est lui-même la Voie, et donc, que ce soit dans l'itinéraire liturgique



Pape François

ou dans celui du synode, l'Eglise ne fait rien d'autre que d'entrer toujours plus profondément et pleinement dans le mystère du Christ Sauveur.

Et nous arrivons au moment culminant. L'évangile raconte que Jésus «fut transfiguré devant eux; son visage devint brillant comme le soleil, et ses vêtements, blancs comme la lumière» (Mt 17,2). Voilà le «sommet», le but du chemin. Au terme de la montée, lorsqu'ils sont sur la montagne avec Jésus, la grâce est donnée aux trois disciples de le voir dans sa gloire, resplendissant de lumière surnaturelle, qui ne venait pas du dehors, mais qui irradiait de Lui-même. La divine beauté de cette vision fut incomparablement supérieure à toute la fatigue que les disciples avaient pu accumuler pour monter au Thabor. Comme pour toute excursion exigeante en montagne, il faut en montant tenir le regard bien fixé sur le sentier; mais le panorama qui se déploie à la fin surprend et récompense par son émerveillement. Le processus synodal apparaît lui aussi souvent ardu

et nous pourrions parfois nous décourager. Mais ce qui nous attend à la fin est sans aucun doute quelque chose de merveilleux et de surprenant, qui nous aidera à mieux comprendre la volonté de Dieu et notre mission au service de son Royaume.

L'expérience des disciples sur le Thabor s'enrichit encore quand, lorsqu'à côté de Jésus transfiguré apparaissent Moïse et Elie qui personnifient la Loi et les prophètes (cf. Mt 17,3). La nouveauté du Christ est l'accomplissement de l'Ancienne Alliance et des promesses; elle est inséparable de l'histoire de Dieu avec son peuple et en révèle le sens profond. De même, le parcours synodal est enraciné dans la tradition de l'Eglise et, en même temps, ouvert à la nouveauté. La tradition est source d'inspiration pour chercher des voies nouvelles, en évitant les tentations opposées de l'immobilisme et de l'expérimentation improvisée.

Le chemin ascétique du carême, ainsi que le chemin synodal ont tous deux comme objectif une transfiguration, personnelle et

ecclésiale. Une transformation qui, dans les deux cas, trouve son modèle dans celle de Jésus et se réalise par la grâce de son mystère pascal. Pour que cette transfiguration puisse s'accomplir en nous cette année, je voudrais proposer deux «sentiers» à suivre pour monter avec Jésus et parvenir avec Lui à destination. Le premier fait référence à l'impératif que Dieu le Père adresse aux disciples sur le Thabor, alors qu'ils contemplant Jésus transfiguré. La voix venant de la nuée dit: «Ecoutez-le» (Mt 17,5). La première indication est donc très claire: écouter Jésus. Le carême est un temps de grâce dans la mesure où nous nous mettons à l'écoute de Celui qui parle. Et comment nous parle-t-il? Avant tout dans la Parole de Dieu que l'Eglise nous offre dans la Liturgie: ne la laissons pas tomber dans le vide. Si nous ne pouvons pas toujours participer à la messe, lisons les lectures bibliques jour après jour, y compris avec l'aide d'internet. En plus des Ecritures, le Seigneur nous parle à travers les frères, surtout par les visages et par les histoires de ceux qui ont besoin d'aide. Mais je voudrais ajouter aussi un autre aspect, très important dans le processus synodal: l'écoute du Christ passe aussi à travers l'écoute des frères et des sœurs dans l'Eglise, cette écoute réciproque qui est l'objectif principal durant certaines phases, mais qui, de toute façon, demeure toujours indispensable dans la méthode et dans le style d'une Eglise synodale.

En entendant la voix du Père, «les disciples tombèrent face contre terre et furent saisis d'une

grande crainte. Jésus s'approcha, les toucha et leur dit: «Relevez-vous et soyez sans crainte». Levant les yeux, ils ne virent plus personne, sinon Lui, Jésus seul» (Mt 17,6-8). Voilà la seconde indication pour ce carême: ne pas se réfugier dans une religiosité faite d'événements extraordinaires, d'expériences suggestives, par peur d'affronter la réalité avec ses efforts quotidiens, ses dures et ses contradictions. La lumière que Jésus montre aux disciples est une anticipation de la gloire pascale, vers laquelle il faut aller, en le suivant «Lui seul». Le carême est orienté vers Pâques: la «retraite» n'est pas une fin en soi, mais elle nous prépare à vivre avec foi, espérance et amour, la passion et la croix, pour parvenir à la résurrection. De même, le parcours synodal ne doit pas non plus nous faire croire que nous sommes arrivés quand Dieu nous donne la grâce de certaines expériences fortes de communion. Là encore, le Seigneur nous répète: «Relevez-vous et soyez sans crainte». Redescendons dans la plaine et que la grâce dont nous aurons fait l'expérience nous soutienne pour être des artisans de synodalité dans la vie ordinaire de nos communautés.

Chers frères et sœurs, que l'Esprit Saint nous fasse vivre ce carême dans l'ascèse avec Jésus, pour faire l'expérience de sa splendeur divine et, ainsi fortifiés dans la foi, poursuivre ensemble le chemin avec Lui, gloire de son peuple et lumière des nations.

Rome, Saint-Jean-de-Latran, 25 janvier 2023, fête de la Conversion de Saint Paul.

FRANÇOIS
Pape

SYNODE

Les évêques d'Afrique réunis à Addis-Abeba autour de la synodalité

La capitale éthiopienne Addis-Abeba abrite du 1^{er} au 6 mars 2023, l'Assemblée du synode continental pour l'Eglise en Afrique. Les Conférences épiscopales nationales et régionales du continent et des îles y sont représentées, ainsi que les experts et autres délégués invités à ce rassemblement ecclésial. La réunion est organisée par le Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et Madagascar (SCEAM) en collaboration avec African synodality initiative.

Ce sont quelque 200 délégués qui sont réunis à Addis-Abeba: cardinaux, archevêques et évêques, hommes et femmes consacrés, laïcs (hommes, femmes et jeunes), séminaristes, novices et des représentants d'autres confessions. Au menu: l'examen des questions qui ont émergé dans le Document de travail pour l'étape continentale (DEC); le partage d'expériences; l'identification des faits majeurs émanant des expériences vécues par l'Eglise en Afrique.

L'étape continentale du synode obéit à l'appel du Pape François à l'Eglise universelle dans le cadre du synode sur la synodalité qu'il a convoqué avec pour thème la communion, la mission et la participation. Elle vise à engager les délégués de l'Eglise en Afrique, afin de leur «permettre de poursuivre le dialogue et le processus de

discernement sur les questions pastorales issues du DEC, une synthèse des rapports que l'Eglise universelle a soumis au Secrétaire général du synode à Rome».

Cette Assemblée synodale continentale fait suite aux deux sessions de travail qui se sont tenues précédemment à Accra, au Ghana et à Nairobi, au Kenya, pour préparer l'ébauche du document du synode africain. Au terme des travaux, le SCEAM pourra être en mesure de donner la contribution de l'Eglise en Afrique au Secrétaire général du synode à Rome, en vue de la rédaction de l'instrumentum laboris du synode au plan universel.

La contribution de l'Eglise en Afrique issue de cette Assemblée continentale est en effet essentielle quant à la première session de l'Assemblée du synode des évêques, qui se tiendra à Rome (Italie) en octobre



Les évêques du Comité permanent du SCEAM à l'ouverture de leur 10^e rencontre à Conacry, en Guinée

2023. C'est ainsi que l'Eglise d'Afrique tient à mobiliser tous les secteurs pastoraux, y compris les médias catholiques pour aider à rendre plus accessible auprès du peuple de Dieu la thématique du synode sur la synodalité voulu par le Pape. En 2014 et 2015, lors des deux phases du synode sur la famille, l'Eglise d'Afrique avait déjà, grâce à ses théologiens et experts réunis au siège du SCEAM à Accra, produit deux textes contenant le point de vue des pasteurs du continent



Les évêques membres du Conseil permanent de l'ACERAC pendant leur récente session à Brazzaville, au Congo

délégués au synode à Rome. Au niveau régional, l'ACERAC qui avait consacré à la famille sa X^e Assemblée plénière tenue du 6 au 13 juillet 2014 à Brazzaville, au Congo, avait opté pour la famille selon le dessein de Dieu. Les évêques de l'ACERAC avaient également martelé sur le sens originel du mariage à trois niveaux ou étapes: coutumier, civil et chrétien ou religieux. Cette position avait été auparavant actée lors du congrès sur la famille à Libreville, au Gabon en fin 2013. C'est ce qui ressort d'ailleurs du récent Conseil permanent de l'ACERAC tenu en février de cette année à Brazzaville, au siège de l'institution au cours duquel les évêques ont réaffirmé leur opposition au mariage entre personnes du même sexe. Le Congo est représenté à ces assises par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC); les abbés Antonio Mabilia, secrétaire général de l'Association des Conférences épiscopales de la région d'Afrique centrale (ACERAC); Brice Armand Ibombo, secrétaire général de la CEC; Paulin Poucota, membre du collectif des théologiens et experts du SCEAM et Aristide Ghislain Ngouma, journaliste de La Semaine Africaine, chargé de communication de l'ACERAC.

Aristide Ghislain
NGOUMA

Les responsables des mouvements d'apostolat invités à se rappeler les vertus du Temps de carême

Depuis le Mercredi des Cendres, les chrétiens catholiques sont entrés dans le temps de Carême qui dure quarante jours. C'est le moment choisi par l'abbé Norbert Bouka Ossangué, curé de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Talangai, pour édifier les responsables des mouvements d'apostolat sur les vertus de carême. Autour d'une récollection qui avait pour thème: «Tu es Saint, nous sommes Saints et vivants dans la Sainteté».

Samedi 25 février 2023, au siège de l'association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (ACERAC), l'abbé Maurice Etoula, prêtre de l'archidiocèse d'Owando et animateur principal de cette récollection, a souligné: «Depuis le Mercredi des cendres, nous sommes entrés dans le temps de carême qui dure quarante jours. Ce temps nous prépare à la grande fête de Pâques, fête de la résurrection du Christ-Jésus. Les cendres ne sont pas de l'idolâtrie, mais une manière de s'humilier devant Dieu pour se convertir, se reconnaître pécheur afin de renoncer aux péchés. Dans le livre de Jonas, chapitre 3, 1-10, il est écrit: «Il se leva de son trône, ôta son manteau, se couvrit d'un sac, et s'assit sur de la Cendre». Souviens-toi que tu es poussière et tu retourneras en poussière. C'est un temps propice de préparation, de pénitence, de conversion, de changement de comporte-

ment et de mentalité. C'est le temps que l'Eglise nous offre; elle nous invite à prendre de la hauteur, pour se remettre en cause, vivre dans la Sainteté, vivre les trois vertus cardinales dans la foi: Prière, jeûne, aumône. La prière doit être au cœur de la vision des responsables des mouvements d'apostolat, être des fervents et savoir pardonner. Le jeûne n'est pas synonyme



Les responsables des mouvements d'apostolat participants à la messe

de manque de nourriture. L'aumône, c'est savoir partager sans faire du bruit, car la



Les abbés Norbert Bouka Ossangué et Maurice Etoula pendant la messe

main qui donne ne doit pas savoir ce qui se trouve dans l'autre main.

l'abbé Maurice Etoula, accompagné de l'abbé Norbert Bouka Ossangué.

Le dimanche 26 février 2023, 1^{er} dimanche de carême, au cours de la messe dominicale, l'abbé Donatien Bizaboulou, vicaire épiscopal, modérateur de la curie et chargé du clergé, a exhorté la chrétienté paroissiale à vivre les trois vertus cardinales de ce temps de carême.

«Le carême est orienté vers Pâques: la «retraite» n'est pas une fin en soi, mais elle nous prépare à vivre avec foi, espérance et amour, la passion et la croix, pour parvenir à la résurrection. Durant ce temps liturgique, le Seigneur nous prend avec lui et nous emmène à l'écart. Nous sommes invités à monter «sur une haute montagne» avec Jésus, pour vivre avec le Peuple saint de Dieu une expérience particulière. L'évangile de Matthieu, chapitre 4 verset 1 à 11 de ce 1^{er} dimanche de carême, nous parle de la tentation de Jésus dans le désert. «Alors Jésus fut conduit par l'Esprit au désert, pour être tenté par le diable. Après avoir jeûné quarante jours et quarante nuits, il finit par avoir faim». Le tentateur s'approcha et lui dit: Si tu es le fils de Dieu, ordonne que ces pierres deviennent des pains. Jésus répliqua: il est écrit que l'homme ne vivra pas seulement de pain, mais de toute parole sortant de la bouche de Dieu». L'abbé Donatien Bizaboulou a invité la communauté paroissiale à vivre, au cours de ses six semaines de carême, comme un temps de grâce dans la mesure où, nous nous mettons à l'écoute de celui qui parle. Celui qui parle dans la Parole de Dieu que l'Eglise nous offre dans la liturgie, a-t-il indiqué.

Pascal BIOZI KIMINO

«Il n'y a pas d'âge pour s'améliorer»

Textes: Gn 12,1-4; Ps 32; 2 Tm 1,8b-10; Mt 17,1-9

Chers frères et sœurs,

Sur la route de carême et, plus largement sur le chemin de la vie, nous avons besoin d'expérience de transfiguration pour affronter au quotidien les épreuves et les difficultés, pour suivre le Christ dans les moments de joies et de peines, et être, à notre tour en mesure de transfigurer le monde autour de nous.

A cet événement éblouissant, extatique et mirifique de Jésus, Pierre veut ériger trois tentes, voulant ainsi prolonger l'expérience à l'infini, au lieu de se remettre en marche derrière le Christ. Sa réaction spontanée de vouloir profiter plus longtemps de la tranquillité de la montagne est, en fait, une tentation d'éviter la responsabilité de sa foi, et d'y rester sans agir au lieu de vouloir descendre pour dresser une quatrième tente qui sera celle de l'amour et du service des autres. C'est tout le contraire de la décision d'Abraham qui à un âge avancé répond à l'appel de Dieu, quitte son pays vers un pays que le Seigneur devrait lui montrer, avec pour seule assurance, la promesse de devenir «une grande nation».

C'est autant dire que chacune de nos eucharisties pouvait être une halte rafraîchissante avec Jésus sur la montagne. Mais une fois l'eucharistie terminée, il nous faut retourner à nos tâches quotidiennes. Car, le Seigneur nous demande de descendre de la montagne pour accomplir avec courage ce qu'il nous demande de faire.

Aujourd'hui, malheureusement, nous vivons dans une ère où les gens recherchent l'excellence et la perfection dans ce qui est matériel et évanescence: avoir un corps parfait, une belle maison, faire le voyage le plus exotique possible, etc. Par contre, le Christ nous propose l'excellence dans la poursuite de notre vie chrétienne. Pour atteindre cette perfection nous avons besoin de travail assidu, de discipline, de volonté. Nous devons descendre de la montagne, retourner à nos obligations quotidiennes et travailler sans relâche pour répondre aux besoins des gens qui nous entourent.

Généralement à 75 ans, les gens pensent qu'ils ont tout vu, qu'ils ont vécu toutes les expériences possibles, et ne s'attendent à rien de nouveau. Et pourtant, Abraham partit vers une terre nouvelle, vers une façon différente de mener sa vie, vers une direction inconnue. Il partit plein d'espérance et de confiance en ce Dieu qui lui indiquerait le chemin.

Cela dit, il n'y a pas d'âge pour s'améliorer, pour faire mieux, pour découvrir: «Le pays que Dieu nous indiquera». Avec Dieu, il n'est jamais trop tard pour accepter son invitation à se convertir, pour changer nos habitudes, pour devenir meilleur. Albert Carrel, la nuit de sa conversion à Lourdes disait: «Mon plus grand et vif désir, la fin la plus haute de toute aspiration, c'est de croire, de croire aveuglement, sans discuter, sans plus critiquer».

La vie chrétienne consiste à écouter la Parole de Dieu, à la laisser résonner dans notre cœur pour qu'elle nous transforme. Le chrétien est une personne d'écoute.

Abbé Ander KETIKETI

(Paroisse Sainte Thérèse de Ngambio, Vicaire)

AVIS D'OBSEQUES

Les familles KISSOUEMO et YABA-NGO, l'abbé Ange Urbain Folly NGOT, informent les amis et connaissances que les obsèques de leur père, beau-



frère, oncle et grand-père, Charles KISSOUEMO, dit Karara, auront lieu le jeudi 2 mars 2023 au cimetière de Moulendé, à Dolisie, après une messe de requiem en l'église Saint Paul.

ETUDE DE MAITRE ARETA PASCALE STELLA URSULA MOUELLET

Maitre Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET, Notaire

Tel : 05 520.40.97/06 969. 10. 49 etudenotairemouellet@gmail.com

INSERTION LEGALE

Il ressort d'un acte authentique reçu par le Notaire soussigné, le 20 Janvier 2023, enregistré à Pointe — Noire, en date du 31 janvier 2023, Folio 021/05 sous le N006, la création d'une société ayant les caractéristiques suivantes:

Forme juridique: Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination: PER FORM - CONSULTING

Siège social: Le siège social est fixé à Pointe-Noire, avenue MOE TELLY centre - ville.

Objet social: Formation, conseil aux entreprises privées et publiques ; Accompagnement et audit; Et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement, le tout pour son propre compte ou pour le compte des tiers

Capital social: Le capital social est fixé à 1.000.000 F CFA divisé en 100 parts sociales de 10.000 francs CFA chacune;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et du crédit mobilier.

Dépôt légal: a été entrepris le 2 février 2023 au greffier du tribunal de commerce sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-00168.

Immatriculation: la société est immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier sous le numéro CG-PNR-01-2023-B-13-00026.

Administration: la société est gérée et administrée par Madame MOUANDZA Lucide Magda Nelie

Pour insertion

Areta Pascale Stella Ursula MOUELLET

Pour ne pas manquer une édition de La Semaine Africaine, mieux vaut s'abonner

**COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET
DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès
BRAZZAVILLE

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société ETHIOPIAN AIRLINES GROUP, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 10.000.000 FCFA, prise par son gérant en la personne de monsieur TESHOME Abebayehu Tilahun, domiciliée en cette qualité au siège social de ladite société sis, avenue Cardinal Emile BIAYENDA, face du Ministère des Finances et du Budget, Centre-ville, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le N OCG/BZV/ 11 B 2475, le 27 janvier 2011;

Aux termes du procès-verbal de la réunion du comité de direction de ladite société en date du 10 octobre 2022, constatant le changement de son statut en république du Congo de compagnie locale en succursale internationale;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 21 février 2023, sous le n°M2/23-37 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

**COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BRAZZAVILLE
CABINET
DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF**

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès
BRAZZAVILLE

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société Brillante Investissement Développement du Congo, en sigle BIDC, société à responsabilité limitée au capital de 5.000.000 FCFA, prise par sa gérante en la personne de madame YE Ning, domiciliée en cette qualité au siège social de ladite société sis, immeuble Monte-Cristo, 3ème étage, Rond-Point la Gare, Centre-ville, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le N°CG/BZV/13 B 4542, le 27 août 2013;

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ladite société en date à Brazzaville du 30 novembre 2022, constatant la dissolution anticipée;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 06 février 2023, sous le n°M2/23-23 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Le Greffier en Chef, Chef de Greffe

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINE
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE

**ANNONCE LEGALE
N°001/2023/MFB/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PN.CITE**

Suivant Réquisition reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la propriété Foncière de Pointe-Noire Cité, une procédure d'immatriculation, en vu de l'établissement des titres fonciers, est en cours.

N°	N° DE REQUISITION	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	11325 du 12/08/2021	Plle(s) 09	Bloc : 156	Section : ACM1	Superficie : 500,00m²	VINDOULOU	04	KIMBOUALA BALLOU Boris Lezin
2	11469 du 25/10/2021	Plle(s) 1 et 10	Bloc : 03	Section : CG 2e T	Superficie : 800,00m²	KOUFOLI 2 (Famille KONDI TCHITAL)	05	MADIARI Jean Albert
3	12060 du 09/08/2022	Plle(s) 09	Bloc : 71	Section : T	Superficie : 651,79m²	MAWATA	02	FOFANA MAMADOU
4	11566 du 15/12/2021	Plle(s) : 05	Bloc : 48	Section : BE	Superficie : 300,00m²	MPAKA	03	NGAMBOU - MAHOUNGOU Armand
5	12140 du 07/09/2022	Plle(s) 06 ter	Bloc : 78 bis	Section AC	Superficie : 264,14m²	MBOTARAFFINERIE (Famille MBOTA)	05	ITOUA Comelle
6	12099 du 24/08/2022	Plle (s) 01 et 02	Bloc : 61	Section : CG	Superficie : 825,00m²	KOUFOLI (Famille KONDI TCHITAL)	05	KOUETOLO Alfred Serge Edmond
7	10952 du 17/02/2021	Plle (s) 09	Bloc : 132	Section : ABW	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU	05	MABONDZON PHADE Haryphe Harvey
8	12815 du 04/10/2022	Plle (s) 04 et 05	Bloc : 149	Section : Zone rurale	Superficie : 1000,00m²	HINDA Village	HINDA	ELENGA Hubert Dieudonné Marcel
9	11473 du 25/10/2021	Plle(s) 09 et 10	Bloc : 67	Section : CG 2e T	Superficie : 8000,00m²	KOUFOLI 2 (Famille KONDI TCHITAL)	05	MADIARI Jean Albert
10	9459 du 17/07/2018	Plle(s) 07	Bloc : 23	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	Mme JACCOUD née EL HADJI MOUSSILIOU
11	12097 du 24/08/2022	Plle(s) 04	Bloc : 20	Section : Q	Superficie : 394,18m²	MVOUMVOU	02	DOUKOURE MAMADOU
12	9459 du 17/07/2028	Plle (s) 7	Bloc : 23	Section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPENGA)	05	JACCOUD née EL HADJI MOUSSILIOU Mardiath Agbeke O
13	12885 du 02/11/2022	Plle (s) 04	Bloc : 254	Section : CL	Superficie : 500,00m²	PLATEAU HINDA (Famille SUMBA)	05	DATSE NEIL Marie Francis
14	12173 du 16/09/2022	Plle (s) 03et 05	Bloc : 15	Section : AE	Superficie : 1000,00m²	SIAFOUMOU (Famille TCHIYENZI)	05	DESAUFFRET MASSENGO Guy Bonaventure
15	12081 du 18/08/2022	Plle(s) 19	Bloc : 24	Section : BK	Superficie : 300,00m²	MPAKA	03	BEDI Jéfrel Suma et BEDI née NGANGA LOUNDAHO B.M
16	11726 du 22/02/2022	Plle(s) 29	Bloc : 33	Section : BC	Superficie : 136,50m²	KMB	03	YEMBE WINNER Joys D. J. et YEMBE née NGUIE M. G.F
17	11881 du 24/05/2022	Plle (s) 07	Bloc : 07	Section : L	Superficie : 222,00m²	O.C.H	01	YARAMOHAMED
18	11502 du 10/11/2021	Plle (s) 01	Bloc : 34	Section : AK	Superficie : 385,00m²	MAKAYABOU	05	BOUKAKA Jephthé Arlian Rubiol
19	9547 du 19/11/20218	Plle (s) 10	Bloc : 06	Section : X	Superficie : 150,00m²	FOND TIE-TIE	03	MASSAMBA Paul
20	11745 du 07/03/2022	Plle (s) 02	Bloc : 26	Section : AD	Superficie : 600,00m²	MBOTARAFFINERIE (Famille MBOTA)	05	ASSONGO BONDO Lambert
21	11797 du 06/04/2022	Plle (s) /	Bloc : /	Section : /	Superficie : 1000,00m²	HINDA (File NGWEL TCHIGANGNS)	HINDA	PALE Willy Socrate
22	11629 du 11/01/2022	Plle (s) 09	Bloc : 377	Section : CL2	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA (Cité Américain)	05	TSOUMOU Manacée Ange- Samuelle Pierrecia
23	12847 du 17/10/2022	Plle (s) 17	Bloc : 04	Section : CJ	Superficie : 500,00m²	MONT KAMBA	05	NDINGA OMENGA née MABIALA Sandrine Djemelaki
24	12846 du 17/10/2022	Plle (s) 03	Bloc : 126	Section : AM	Superficie : 396,00m²	TCHINIAMBI 1	04	NDINGA OMENGA née MABIALA Sandrine Djemelaki
25	12845 du 17/10/2022	Plle(s) 06	Bloc : 49	Section : AN	Superficie : 400,00m²	TCHINIAMBI 2	04	NDINGA OMENGA Charden Hermann Reimer
26	12844 du 17/10/2022	Plle (s) 02	Bloc : 145	Section : CN	Superficie : 400,00m²	VINDOULOU	04	NDINGA OMENGA Charden Hermann Reimer
27	12144 du 09/09/2022	Plle (s) 21	Bloc : 64	Section : W	Superficie : 300,00m²	FOND TIE-TIE	03	LA SUCCESSION FEMO Gaspard Anicet
28	11979 du 12/07/2022	Plle (s) 24	Bloc : 01	Section : Q	Superficie : 411,03m²	MVOUMVOU	02	AKOUALA MPAN Lola Grâce Madyson
29	12906 du 10/11/2022	Plle (s) 02	Bloc : 120	Section : CF	Superficie : 399,88m²	MONGO KAMBA	04	WAMBA BADILA Judith Felicia
30	12891 du 03/11/2022	Plle(s) 09	Bloc : 98	section : CK	Superficie : 400,00m²	MONGO KAMBA	04	KOTA Romuald
31	12118 du 31/08/2022	Plle (s) 09	Bloc : 153	section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	MANA FOUAFOUA Joseph
32	12116 du 31/08/2022	Plle(s) 10	Bloc : 67	section : BZ4	Superficie : 500,00m²	TCHIBALA	05	MANA FOUAFOUA Joseph
33	11011 du 23/03/2021	Plle(s) 08	Bloc : 40	section : ABZ1	Superficie : 5000,00m²	Pointe Indienne (Famille Tchiminina)	LOANGO	TALIANE Nancy Gisèle
34	11567 du 15/12/2021	Plle(s) 01 bis	Bloc : 33	section : AG	Superficie : 200,00m²	TCHIALI	05	NGAMBOU MAHOUNGOU née PONIO Elvie Patricia
35	11848 du 05/05/2022	Plle(s) 05 BIS	Bloc : 123	section : X	Superficie : 295,22m²	NGOYO	06	NDOUMA Van Chamfort
36	11913 du 08/06/2022	Plle(s) 09	Bloc : 103	section : U	Superficie : 500,00m²	7/7 DE DANY	03	Les Enfants MALELA
37	12823 du 07/10/2022	Plle(s) 06 et 18	Bloc : 45	section : Q	Superficie : 481,09m²	MVOUMVOU	02	SOCIETE AFRICAINE D'ALIMENTATION (SAFA)
38	11669 du 28/01/2022	Plle (s) 04	Bloc : 85 bis	section : AE	Superficie : 500,00m²	SIAFOUMOU (Famille MPOUKOU)	05	MAKOSSO BAYONNE YANNI Marc Ismaël
39	10760 du 13/10/2020	Plle(s) 05	Bloc : 96	section : W	Superficie : 300,00m²	FOND TIE-TIE	03	CHOUKOURATH MORERA
40	12113 du 29/08/2022	Plle(s) 10	Bloc : 68	Section : CK	Superficie : 500,00m²	TCHIFOUNGOU	05	Rock Arnel MPEMISSI WELLE et José Fernande MPEMISSI née BANTSONI MAHOUENE

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera recevable (Art.26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 20 Février 2023
Le chef de bureau, Florent MAVOUNGOU

HANDICAP

Ouverture d'un centre pour enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale

L'association Hambisela Congo a ouvert, depuis le 3 décembre 2022, un centre de référence de prise en charge des enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (IMC) en vue d'améliorer leur niveau de soins quotidiens et de s'intégrer dans la communauté de façon indépendante. Une conférence de presse a été co-animée le 24 février 2023 par Thomas Robert Mbemba, directeur du centre, Mme Jasmine Mikia né Mbemba, présidente de l'association Hambisela Congo, et André Ondaïe, psychologue.

Le but a été le lancement de la campagne de sensibilisation de ce centre qui se veut une référence en matière de prise en charge.

L'infirmité motrice cérébrale (IMC) ou paralysie cérébrale est un trouble du mouvement et de la posture dû à une lésion cérébrale ou à une anomalie du cerveau apparue au cours de son développement. Les symptômes qui accompagnent la paralysie cérébrale peuvent inclure, notamment, la spasticité, les mouvements involontaires, la difficulté à marcher ou à bouger, la difficulté à avaler et les troubles de parole.

André Ondaïe a indiqué que l'IMC entraîne des troubles cognitifs pour lesquels la population pense que les enfants sont des déficients intellectuels. «L'association Hambisela stimule les parents à inscrire ces enfants IMC au centre. Après consultation, les médecins doivent orienter tôt ces enfants souffrant de l'IMC dans

les centres habilités», a-t-il dit. Le centre de référence des enfants IMC a pour objectifs d'offrir des soins de qualité aux enfants IMC par la méthode Hambisela; promouvoir la méthode; organiser, soutenir et accompagner les familles dont sont issus les enfants atteints de l'IMC; lutter contre les mauvaises pratiques de prise en charge des enfants IMC; créer et coordonner des antennes de soins dans les départements.

Thomas Robert Mbemba, a expliqué que la méthode Hambisela est une méthode de rééducation fonctionnelle initiée en Afrique du Sud. «Dans ce centre, nous traitons les enfants en associant les parents. Nous démontrons certains gestes que les parents doivent répéter à la maison pour que leurs enfants progressent dans le traitement. Ce traitement se fait selon le développement et non selon l'âge de l'enfant», a-t-il dit. Les causes de l'IMC, a pour-



Une maman avec son enfant souffrant d'une infirmité motrice cérébrale

suivi Thomas Robert Mbemba sont: pendant la grossesse les infections de la mère peuvent affecter le cerveau de l'enfant; pendant l'accouchement, il y a des accouchements qui mettent du temps et le cerveau meurt et, après la naissance, les enfants souffrant de paludisme cérébral, de méningite peuvent entraîner l'IMC. En dehors de ces maladies, il y a aussi des facteurs favorisant tels que l'alcool, la cigarette. A cela s'ajoutent les facteurs environnementaux. Pour Mme Jasmine Mikia, sur 500 naissances, il existe un cas d'IMC. La prise en charge de ces enfants part de 0 à 2 ans. Après deux ans, le traitement va continuer. C'est un traitement progressif. L'enfant va grandir

avec cette maladie. «Il y a des mamans qui n'acceptent pas la maladie de leurs enfants qui vont ailleurs, chez les féticheurs par exemple. Nous demandons à ces mamans de venir au centre pour traiter leurs enfants» Blanche Djombicakoni a fait son témoignage sur son fils Daniel souffrant d'IMC. «Grâce à ce centre, mon fils fait certains mouvements. Le traitement qu'il reçoit m'a redonné de l'espoir. J'invite les mamans qui ont des enfants IMC à se rendre dans ce centre».

Le centre de référence des enfants atteints de l'IMC se trouve au n°1122 de la rue Nkô, au Plateau des 15 ans, à Brazzaville.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

EDUCATION

La bibliothèque du lycée Simon Pierre Kikounga -Ngot a été dotée des documents

La bibliothèque réhabilitée du lycée d'enseignement général Simon Pierre Kikounga-Ngot, à Dolisie au quartier Tahiti (arrondissement 1 Foundou-foundou), a été dotée de manuels scolaires et de deux ordinateurs complets par le Rotary club de Pointe-Noire, en partenariat avec celui de Dolisie. La cérémonie de remise du don s'est déroulée le 11 février dernier, en présence de Serge Roland Nkalath, directeur départemental de l'enseignement primaire, secondaire et de l'alphabétisation du Niari, qui avait à ses côtés, Serge Bouity Viaudo, assistant du gouverneur du Rotary, le docteur Roland Rizet, ancien gouverneur, Maurice Bimbeni, proviseur du lycée, des membres du bureau de l'APEC ainsi que les élèves, principaux bénéficiaires du don.



Coupe du ruban symbolique ...

Dans son mot de circonstance, Maurice Bimbeni, au nom du personnel enseignant et des apprenants, a remercié les donateurs pour la réalisation de l'équipement complet de la bibliothèque en un laps de temps. «Nous sommes convaincus que cette association à caractère caritatif contribue véritablement au changement durable et à l'amélioration des vies des communautés».



... et la remise des documents

Pour sa part, Serge Roland Bouity Viaudo a donné le sens de cette action: «L'éducation figure en bonne place parmi les sept axes stratégiques autour desquels s'articulent les actions du Rotary. Les jeunes sont concernés et nous sommes tous des parents d'élèves soucieux de leur avenir. Etre du Rotary club, c'est servir les autres. Par ce geste, nous voulons accompagner le proviseur de ce lycée qui a montré un bel exemple en construisant de nouvelles salles de classe avec la contribution des parents d'élèves parce que l'éducation et l'instruction sont fondamentales pour le développement d'un pays...»

«... Nous devons donc faire preuve de plus de solidarité, d'altruisme, d'attention aux autres, en bref, plus de partage...». Après la série des allocutions, a suivi la coupure symbolique du ruban marquant la réhabilitation de la bibliothèque.

Le lycée Simon Pierre Kikounga-Ngot a été construit en 2015. Faisant d'une pierre deux coups, la délégation du Rotary club s'est ensuite rendue au Centre de santé intégré (CSI) de Moupépé, où vingt femmes enceintes ont reçu des kits de maternité. La visite du chantier du CSI de Caritas a mis un terme aux retrouvailles des Rotariens à Dolisie.

Equateur Denis NGUIMBI

séminaire de renforcement des capacités des conseillers nationaux, était l'occasion d'examiner les documents de travail du secrétariat exécutif permanent. Il s'est agi d'examiner le projet du rapport d'activités de 2022, le projet de rapport financier 2022, le projet de programme d'activités 2023, le projet du rapport de la commission d'étude-files sociaux et le projet de rapport de la commission d'étude-Programme de développement des capacités pour l'Employabilité (PDCE). «L'adoption de ces deux derniers rapports permettra aux conseillers de mesurer les places qu'occupent les personnes vivant avec handicap dans l'accès à ces

deux types de projets depuis qu'ils sont mis en œuvre et ce, à l'effet de proposer au Gouvernement des mesures destinées à améliorer leur accès et à contribuer à l'intégration sociale de cette catégorie de citoyens et de citoyens Congolais», a expliqué Jean De Dieu Goma. Le Président de l'institution a demandé aux participants de faire preuve d'engagement, de dynamisme et d'efficacité afin de donner à leur organisation, la capacité de répondre aux attentes du Gouvernement et aux attentes des personnes vivant avec handicap au Congo.

Victor GUEMBELA

VIE DES ORGANISATIONS

Sortie officielle de l'Observatoire handicap humanité (H2O)

Créé le 11 janvier 2023, l'Observatoire handicap humanité (H2O), organisation non gouvernementale en charge du développement humain, notamment des personnes vivant avec handicap, a fait sa sortie officielle samedi 18 février dernier à Brazzaville. Selon son dirigeant Emmanuel Bati, la toute nouvelle ONG fonde son identité sur quatre piliers fondamentaux, à savoir: le handicap, l'humanitaire, le développement et les violences multifformes basées sur le genre (jeunes filles et femmes handicapées). C'était en présence de Cloé Oko, représentante de l'administratrice-maire de Mfilou-Ngamaba, Sylvie Ngakabi.

Le bureau exécutif national est composé de six membres: Emmanuel Bati, président; Gustavine Louzolo Massangha, secrétaire générale, chargée du genre; Rodolphe Gassaye Mouandza, secrétaire en charge des relations extérieures et de la communication; Armand Blaise Balembonkazi, secrétaire chargé de projets et Marlène Larine Yimbou, trésorière.

Le bureau exécutif national est élu pour quatre ans. Il s'emploiera, entre autres, à la problématique des personnes vivant avec handicap au Congo; contribuera à améliorer l'arsenal juridique et à la régénération de la dignité de la femme handicapée qui ploie sous le poids de la misère, lit-on dans le communiqué de presse publié par l'ONG.

A la sortie officielle de l'ONG, s'est ajouté le lancement officiel de la campagne des formations 2022-2023 des jeunes filles et femmes vivant avec handicap. Il s'agit d'une activité animée par le Collectif Liloba, la branche thématique de l'ONG en charge du genre. Gustavine Louzolo Massangha, principale animatrice du Collectif Liloba, a indiqué que «le challenge pour cette première tranche est de former cinquante-huit femmes handicapées dont 12 en top vente, 10

en top départ et 15 en perlerie. Ces formations, dont la première équipe débute le 6 mars, ont lieu grâce à l'appui technique de l'Institut européen de la coopération et de développement, par l'entremise de Congo entreprise développement et l'Institut Chic perle».

Pour mener à bien leur mission, les responsables de l'Observatoire Handicap Humanité estiment qu'il faut des moyens humains, matériel, financier.



Une pose photo immortalisant la sortie officielle de l'ONG

«Nous demandons aux autorités publiques et aux partenaires sociaux, financiers et techniques, d'accompagner l'ONG qui est engagée pour le développement tous azimuts des personnes vulnérables», a indiqué la secrétaire générale de cette organisation. Pour 2023, si l'ONG dispose

de moyens conséquents, elle envisage de former au moins 100 filles et femmes vivant avec handicap. Ceci, dans l'objectif de leur assurer une autonomie financière.

Marcellin MOUZITA

CONSEIL CONSULTATIF

Validation des documents de travail des personnes vivant avec handicap

Le Conseil consultatif des personnes vivant avec handicap (CCPVH) a organisé, du 15 au 17 février 2023 à Brazzaville, un atelier de validation de ses documents de travail, sous la direction de son président Jean De Dieu Goma.

Ouvrant les travaux, Jean De Dieu Goma a rendu un hommage au Président de la République et à son Gouvernement pour tous les efforts consentis pour accompagner au quotidien la mission confiée à cette institution. Il a fait observer une minute de silence en mé-



Photo de famille

moire des collègues conseillers qui les ont quittés.

L'atelier de validation des documents de travail, suivi d'un

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du quatrième trimestre 2022, et les seuils d'usure applicables pour le premier semestre 2023 se présentent comme suit :

	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicable au 1 ^{er} semestre 2023
PARTICULIERS		
Crédits à la consommation, autre que découvert	20,09%	26,78%
Découverts	11,71%	15,61%
Crédits à moyens terme	15,06%	20,08%
Crédits à long terme	14,31%	19,08%
Crédits immobilier	12,89%	17,19%
Cautions	0,72%	0,95%
Effets commerciaux	—	—
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	12,99%	17,32%
Découverts	10,48%	13,98%
Crédits à moyens terme	16,72%	22,29%
Crédits à long terme	—	—
Cautions	0,92%	1,23%
Effets commerciaux	18,65%	24,86%
GRANDES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	13,56%	18,08%
Découverts	8,18%	10,90%
Crédits à moyens terme	8,84%	11,78%
Crédits à long terme	6,12%	8,16%
Cautions	1,73%	2,31%
Effets commerciaux	18,64%	24,86%
AUTRES PERSONNES MORALES		
Crédit à la consommation, autre que découvert	—	—
Découverts	14,96%	19,94%
Crédits à moyens terme	12,18%	16,23%
Crédits à long terme	—	—
Cautions	1,63%	2,17%
Effets commerciaux	—	—
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS LOCALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	—	—
Découverts	13,50%	17,99%
Crédits à moyens terme	12,21%	16,28%
Crédits à long terme	—	—
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—

NB : Les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du quatrième trimestre 2022.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 14 FEV. 2023

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier



J. Ondaye
Jean-Baptiste ONDAYE

COMITE NATIONAL
ECONOMIQUE ET FINANCIER
Secrétariat Général Boite Postale 126
BRAZZAVILLE

REPUBLIQUE DU CONGO

COMMUNIQUE DE PRESSE

En application du Règlement n° 04/19/CEMAC/UMAC/CM relatif au Taux Effectif Global (TEG), à la répression de l'usure et à la publication des conditions de banque dans la CEMAC, les Taux Effectifs Globaux (TEG) moyens pratiqués par les établissements de crédit au cours du quatrième trimestre 2022, et les seuils d'usure applicables pour le premier semestre 2023 se présentent comme suit :

	TEG moyens nationaux	Seuils d'usure applicable au 1 ^{er} semestre 2023
PARTICULIERS		
Crédits à la consommation, autre que découvert	56,87%	75,83%
Découverts	10,85%	14,46%
Crédits à moyens terme	29,26%	39,02%
Crédits à long terme	—	—
Crédits immobilier	26,18%	34,90%
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—
PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	35,02%	49,37%
Découverts	—	—
Crédits à moyens terme	12,84%	17,12%
Crédits à long terme	—	—
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—
GRANDES ENTREPRISES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	—	—
Découverts	—	—
Crédits à moyens terme	—	—
Crédits à long terme	—	—
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—
AUTRES PERSONNES MORALES		
Crédit à la consommation, autre que découvert	—	—
Découverts	—	—
Crédits à moyens terme	—	—
Crédits à long terme	—	—
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—
ADMINISTRATIONS PUBLIQUES ET COLLECTIVITÉS LOCALES		
Crédits à la consommation, autre que découvert	—	—
Découverts	—	—
Crédits à moyens terme	—	—
Crédits à long terme	—	—
Cautions	—	—
Effets commerciaux	—	—

NB : Les cellules vides indiquent les catégories des prêts pour lesquels les établissements de crédit n'ont pas enregistré d'opérations au cours du quatrième trimestre 2022.

Ces taux seront valables à compter de la date de signature du présent communiqué de presse.

Fait à Brazzaville, le 14 FEV. 2023

Le Ministre de l'Economie et des Finances,
Président du Comité National Economique et Financier



J. Ondaye
Jean-Baptiste ONDAYE

La «Médiocratie» est-elle devenue la norme en République du Congo?

Nous évoluons dans un monde du travail où les maîtres mots sont compétences, réussite, dépassement de soi, engagement, exigence, performance. Notre vision de la vie professionnelle est donc construite sur une hypothèse forte : on progresse professionnellement quand on est bon, compétent, formé, en pleine adéquation avec son emploi. Il est donc normal que nous visions cette excellence d'abord dans nos études, puis dans nos premiers pas dans la vie au travail.

Et là, chemin faisant, nous nous rendons compte que cette règle de la compétence est loin d'être obligatoire. Des supérieurs hiérarchiques, des numéros 1 ou 2 dans la hiérarchie sont, de l'avis général, incompétents. Se pose alors la sempiternelle question de comment ils (ou elles) ont pu gravir les échelons alors qu'il est patent qu'ils ne sont pas à la hauteur, et ne l'ont peut-être jamais été pour certains. Comment peuvent-ils se maintenir alors que leurs fonctions sont vitales pour l'organisation et que leurs choix, leurs comportements, leur management la mettent en danger. Pour le philosophe québécois Alain DENEAULT la société actuelle tend à promouvoir la médiocratie. Restez dans la moyenne, pensez mou, ne faites pas de vagues serait le mot d'ordre du jour. «Rangez ces ouvrages compliqués, les livres comptables feront l'affaire. Ne soyez ni fier, ni spirituel, ni même à l'aise, vous risqueriez de paraître arrogant. Atténuez vos passions, elles font peur. Surtout, aucune bonne idée, la déchetuse en est pleine. Ce regard perçant qui inquiète, dilatez-le, et décontractez

vos lèvres – il faut penser mou et le montrer, parler de son moi en le réduisant à peu de chose : on doit pouvoir vous caser. Les temps ont changé (...) : les médiocres ont pris le pouvoir.» En français, il n'existe pas d'autre mot que celui de «médiocrité» pour désigner ce qui est «moyen». «Supériorité» renvoie à ce qui est supérieur, «infériorité» à ce qui est inférieur, mais «moyenneté» ne se dit pas. Il y a pourtant une distinction sémantique entre la moyenne et la médiocrité, car la moyenne relève le plus souvent d'une abstraction : revenu moyen, compétence moyenne, c'est-à-dire une place au milieu d'une échelle de valeurs. La médiocrité, en revanche, est la moyenne en acte. La «Médiocrité» désigne le système dans lequel nous baignons et qui tend à promouvoir les individus «ni bons ni mauvais». A contrario, ceux qui se distinguent par une certaine hauteur de vue, une solide culture ou encore une capacité à changer les choses sont mis sur la touche. La médiocratie désigne ainsi un régime où la moyenne devient une norme impérieuse qu'il s'agit d'in-



Dr Fulbert Ibara

carner. C'est l'ordre médiocre érigé en modèle. Il ne s'agit donc pas ici de stigmatiser qui que ce soit, mais plutôt de comprendre la nature de cette injonction à être médiocre qui pèse aujourd'hui sur des gens qui ne sont pas forcément enclins à l'être. Le système encourage l'ascension des acteurs moyennement compétents au détriment des super compétents ou des parfaits incompétents. Ces derniers parce qu'ils ne font pas l'affaire et les premiers parce qu'ils risquent de remettre en cause le système et ses conventions. Le médiocre doit avoir une connaissance utile qui n'enseigne toutefois pas à remettre en cause ses fondements idéologiques. L'esprit critique est ainsi redouté car il s'exerce à tout moment envers toute chose, il est ouvert au doute, toujours soumis à

sa propre exigence. Le médiocre doit «jouer le jeu». «Jouer le jeu» est une expression souriante, d'apparence banale et même ludique. Jouer le jeu veut pourtant dire accepter des pratiques officieuses qui servent des intérêts à courte vue, se soumettre à des règles en détournant les yeux du non-dit, de l'impensé qui les sous-tendent. Jouer le jeu, c'est accepter de ne pas citer tel nom dans tel rapport, faire abstraction de ceci, ne pas mentionner cela, permettre à l'arbitraire de prendre le dessus. Au bout du compte, jouer le jeu consiste, à force de tricher, à générer des institutions corrompues. Pour réussir aujourd'hui, il ne faut surtout pas sortir du rang, mais se conformer à un ordre établi. La médiocratie incite à vivre et à travailler en somnambules, et à considérer comme incontournable le cahier des charges - même absurde - auquel on est astreints. Si nous sommes honnêtes, on est tous un jour ou l'autre moyens en quelque chose - on ne peut pas toujours être au maximum de nos capacités ! Le problème, c'est que l'on nous contraigne à l'être en toute chose. Auparavant, chez La Bruyère, par exemple, le «médiocre» apparaissait souvent sous la forme d'un rusé, qui se faufile parmi des gens méritants et compétents. A sa suite, quoiqu'extrêmement différenciés, des auteurs comme Marx ou Max Weber font état d'une évolution : le médiocre devient le

réfèrent de tout un système. Le talent n'est donc plus essentiel pour réussir. Une personne qui souhaite progresser se retrouve contrainte de se positionner sur un échiquier - politique, social, relationnel... - qui n'a plus rien à voir avec la réalité de son métier. Un individu progresse jusqu'à se retrouver à un poste qui dépasse ses compétences. Du coup, les incompétents sont au pouvoir... Mais cette approche n'est pas satisfaisante : les postes à responsabilité ne sont pas occupés par des incompétents, mais par des gens qui se soumettent à des schémas absurdes ; ils font exactement ce qu'on leur demande de faire sans poser de questions embarrassantes, sans se soucier d'autre chose que des modalités d'avancement de carrière. Pourtant, nous vivons une période où la crise nécessite une certaine hauteur de vue, une pensée structurée, exigeante et vaste ; pas cette petite gestion au jour le jour, ce management des egos, cette gesticulation assortie d'effets d'annonce qu'on observe jusqu'aux plus hauts sommets de l'Etat. Mais le pire de la médiocrité, c'est l'absence totale de conscience de cette médiocrité métastatique. Personne n'a en effet l'air conscient de cette situation catastrophique dans laquelle nous nous trouvons. Il faut dire que le niveau de l'enseignement - autre temple de la médiocratie - est scandaleusement bas, inefficace, abusant. Et dans cette société où le divertissement crétin tient lieu de spiritualité, il n'y a personne pour faire l'effort de sortir de la caverne ; nos contemporains préféreront

toujours l'indifférence des ombres à la lumière de la vérité. En un mot, notre société est devenue un cloaque immonde qui n'est attiré que par la bassesse et ce d'autant plus que cette attirance pour les bas-fonds revêt les ornements du plaisir fallacieux. Au lieu de recruter et de nommer les collaborateurs parce qu'ils ont la compétence la plus appropriée pour assumer pleinement les responsabilités qu'impose le poste, la tendance observée est de faire appel à des femmes et à des hommes sur une base subjective et personnelle en mettant en avant le critère d'allégeance, de docilité et du «larbinisme». C'est la peur pour leurs positions qui fait que ces dirigeants ne souhaitent pas avoir à leurs côtés des collaborateurs plus qualifiés et à même de leur faire entendre un autre son de cloche que ce qu'ils souhaitent entendre. Cela relève d'une forme spéciale du complexe de l'incompétence et de la médiocrité avec en sus une phobie de la contradiction. Les exemples sont légion et peuvent être constatés au niveau des gouvernements et des autres institutions nationales où le leadership se cache maladroitement derrière des critères politiques fallacieux. En fait, cela relève beaucoup plus du mimétisme ou de la complaisance qui conduisent tout naturellement à cultiver le dogme de l'incompétence et de la médiocrité dans les nominations et les recrutements et d'en faire une vertu.

(Suite en page 20)

Oyo : 10 ans après ma candidature aux législatives de 2012

Oyo, chef lieu du futur département de l'Alima, le temps est propice pour que sa jeunesse devienne un acteur du développement.

Par Pierre Abélard Tsoumou

En 2012, après maintes analyses, je décidais d'être candidat aux élections législatives dans la circonscription jadis unique d'Oyo. Cette localité que j'avais connue dans les années 70 dans mon enfance, après un pénible parcours de 400 km en 4 et 5 jours partant de Brazzaville dans les camions du transporteur EBINA. Durée de parcours heureusement ramenée aujourd'hui à 6h, grâce à la victoire du Président Denis Sassou Nguesso sur les vasières. Pendant la campagne, je me déclarais candidat des 3D d'Oyo: Démocratie, Décentralisation et Développement économique. Dix ans après, l'esprit m'amène à poser mon regard sur chaque D, en cette année du 60^{ème} anniversaire de cette localité. Au sujet de la démocratie, je trouvais dés-harmonieux le nanisme démocratique à Oyo, chez le président Denis Sassou Nguesso, artisan de la démocratie au Congo, avec des candidatures uniques à répétition aux élections législatives. Il fallait donc rompre avec cet infantilisme. Qui malheureusement a resurgi depuis 2017 dans les deux circonscriptions, après création de celle de la commune. Un véritable recul démocratique. Alors que depuis l'avènement de la démocratie en 1992, le président n'a plus jamais été candidat unique aux élections présidentielles, comme au temps du monopartisme. Sauf s'il en sera ainsi en 2026, au deuxième renouvellement constitutionnel de son mandat de la cinquième république. Oyo devrait être une école de démocratie. Quant à la décentralisation, je trouvais le statut administratif de communauté urbaine d'Oyo inadapté aux infrastructures en perpétuel développement dans cette localité en municipalisation continue. Je déclarais œuvrer avec le gouver-

nement pour ériger le chef-lieu du district d'Oyo en une commune (collectivité locale) et en faire de même pour tous les chefs-lieux des départements évolués grâce au paquet infrastructurel des municipalisations accélérées en vue de faire avancer le processus de communalisation de notre pays. Je projetais par la suite les avancées administratives d'Oyo en chef-lieu du département de l'Alima, à créer par une loi dans laquelle ceux de la Louessé dans le Niari, de la Bouenza Nord, du Pool nord et de la Moutaba seront aussi créés. Avec respectivement pour chefs-lieux : Mossendjo, Mouyondzi, Igné, Liranga. Ce qui permettra surtout à Mossendjo jadis cinquième ville du pays, aujourd'hui dernière, de se lever grâce à une éventuelle municipalisation accélérée. Vu que le Président Denis Sassou Nguesso revient d'une manière ou d'une autre à cette initiative, avec le lancement en novembre passé de la municipalisation additive du Kouilou, à Loango. Cette départementalisation permettrait aussi à Mossendjo et autres futurs chefs-lieux de département, d'avoir un flux financier lié à la présence des services déconcentrés de l'Etat de niveau préfectoral et de ceux déconcentrés du Conseil départemental. Par conséquent, j'appelle à l'éveil des élus et autres cadres de ces contrées, pour les avancés de la départementalisation. La prise de conscience de la responsabilité historique devrait interpeller leur attention. La départementalisation souhaitée se justifie par l'application de la loi N°3-2003 du 17 février 2003 fixant l'organisation administrative et territoriale et qui, en son article 10, dispose que «le département est constitué d'au moins quatre districts». Cette départementalisation harmonieuse décongestionnera les départements à forte densité de districts, notamment : le Niari 14, le pool 13,

la Bouenza 11, la Cuvette 10 avec chaouen deux communes, les Plateaux 13 et la Likouala 7 qui n'ont qu'une commune. Paradoxalement, il y a, à côté des départements à faible densité qui ont chacun 5 districts : la Lékoumou, le Kouilou et la Sangha. La Cuvette Ouest en a 6. Il y a donc nécessité de départementaliser notre pays, en vue de l'émergence de l'administration de proximité, des flux financiers institutionnels pour le développement des communautés et de la démocratie locale. A ce jour, les avancées de la communalisation sont faites par la création de nouvelles communes : Oyo, Kinkala, Madingou, Djambala, Sibiti, Owando, Ewo, Impfondo. Action pour laquelle, j'avais remercié le gouvernement dans ma publication du 20 décembre 2016 à la page 14 du journal, La Semaine Africaine N°3651. Mais, la départementalisation traîne les pas. Sur le plan économique avant ma candidature, j'étais touché par les déclarations des jeunes qui se plaignaient de leur situation de jeunesse de mobilisation et d'accueil politique et non d'acteur économique. Ils reconnaissaient bien les efforts infrastructurels du président Denis Sassou Nguesso, de sortie d'une ville de terre au centre du Congo. Mais ils déclaraient aussi que ce ne sont pas les voies bitumées et les immeubles qui vont les faire manger. Ils souhaitaient des avancées économiques qui leur permettraient d'avoir des emplois. Je salue aujourd'hui la volonté du président Denis Sassou Nguesso et de son gouvernement qui, par la loi 33-2019 du 14 octobre 2019, ont créé la zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo. Cette loi salvatrice qui crée une agri-zone au centre du Congo, dont le bi-pôle de centralisation est constitué par la



Par Pierre Abélard Tsoumou

commune d'Oyo et le chef lieu du district d'Ollombo. Espace qui sera aménagé par les développeurs en zones : industrielles, résidentielles, commerciales, culturelles, sportives et administratives. Souhaitable de faire de ce bi-pôle le chef-lieu du département de l'Alima une fois créé. Ce qui nous permettrait d'avoir une grande ville au centre du Congo, sur les terres des chefferies d'Ibovi et de Kiba. C'est par ignorance que l'on place Oyo et Ollombo dans le Nord de notre pays qui va réellement de ce bi-pôle à Betou(Espace des chefferies sauf la cuvette ouest qui est Nguunu) et le Sud de ce même bi-pôle à Boko(Espace Nguunu sauf les riverains de l'Alima qui sont des chefferies). Rappelons-nous que le Nguunu est l'espace intégré des royaumes de Teké, Kongo et Loango. Et que l'histoire nous enseigne que le Congo est fait des royaumes et des chefferies. Mon passage au ministère des zones économiques spéciales (ZES) et de la diversification économique, m'a permis de m'imprégner des potentialités des avancées économiques radieuses d'Oyo. Où les jeunes ne seront plus de simples

mobilisateurs politiques mais des acteurs économiques, grâce à la création de multiples emplois. Avec déjà l'existence de : la fabrique de lait OKIESSI, la BRASCO, de COPASOL, l'industrie pharmaceutique, des palmerais et huileries et autres qui meublent cet espace économique dans lequel viennent s'ajouter le complexe CAFCAO et ARIS le développeur de la ZES. Il est souhaitable que le gouvernement accélère le développement des ZES. En effet, c'est depuis 2009 que l'esprit du président est hanté par la diversification économique et les ZES, en proposant le concept Route d'Avenir et Politique de la diversification économique. Le gouvernement devrait faire preuve de dynamisme à ce sujet. Par une gouvernance rationnelle tenue par l'autorité de la régularisation des ZES, présidé par le président de la République, secondé par le Premier Ministre qui en est le Vice-Président. Le ministre des ZES assurant le Secrétariat permanent. Vu l'implication de la transversalité gouvernementale des ministères de support dans la gestion des ZES et les complexes de préséance, il est souhaitable que le ministre des ZES et de la diversification économique soit un vice-premier ministre ou un ministre d'Etat de premier rang. Aux cadres d'Oyo et ses environs, il est souhaitable de faire vivre la démocratie, de s'éveiller pour la décentralisation en vue de la départementalisation effective de notre pays et obtenir le département de l'Alima, au centre du Congo. Il s'agit, avec détermination de prendre le relai de l'ASORBA (association des ressortissants de la basse Alima) qui obtint en 1963 la création du PCA (poste de contrôle administratif) d'Oyo. Il est de même impérieux qu'ils s'approprient la vision du développement économique de l'agri-zone d'Oyo-ollombo étendue sur 7603km2 et épousant les limites du département de l'Alima en rêve. Car, cette ZES englobe : la commune d'Oyo et les districts de : Oyo, Ollombo, Tchikapika, Abala, Ongoni, Mossaka et autres. C'est par leur engagement à la départementalisation et au développement partagé de la ZES Oyo-Ollombo que passe le véritable avenir de ces contrées.

Ces préoccupations devraient faire l'objet des échanges dynamiques et des actions concrètes surtout pour la viabilisation de cette ZES. Les espaces ruraux de cette ZES planifiée sont répartis en : - Zone1 (Owando ,Ollombo) : plantations de palmiers à huile, cultures de manioc, d'hévéa et d'autres produits vivriers ; - Zone2(Tchikapika, Ollombo, Abala) : cultures vivrières locales ,rizeries ,plantations de café et cacao ; - Zone3 (Tchikapika,Mossaka) : rizeries ; - Zone4 (Ollombo,Abala,Ongoni) : cultures vivrières locales ,palmiers à huile et de café ; - Zone5 (Oyo,Tchikapika,Ongoni,Boundji) : cultures vivrières locales , activités de pêche et de chasse ; - Zone 6 (Oyo,Ollombo) : mêmes cultures que la Zone1. Ces productions pourront entrer en intrant dans les sociétés des industries de transformations. Pour cet éveil, je compte faire un concert débat aux sujets de la départementalisation et du développement partagés de l'AGRI ZES Oyo-Ollombo, en Mars 2023.Ce, en mémoire de ma digne collègue de l'INSSSA, Edith Bongo Ondimba qui rêvait d'un Oyo comme Franceville au Gabon. J'ai encore dans ma mémoire nos entretiens de 1999 à son orphelinat d'Ovendo à Libreville, à ce sujet et sur le côté Nguunu de la grande-mère Mouébara. Je remercie infiniment papa Denis Sassou Nguesso de concrétiser la vision de cette brave femme des Nguunus, en sus de celle du visionnaire Okoyo, qui avait même la création du PCA, voyant le village campement d'Oyo en grande ville éclairée par les lampadaires. Aux jeunes, disons que l'espoir est permis avec les avancées de la Zone économique spéciale d'Oyo-Ollombo et autres. Vision du président Denis Sassou Nguesso à modifier la structure de notre économie et créer des emplois. Tel ressorti de son projet de société "Ensemble, poursuivons la marche".

Fait à Brazzaville le 15/02/2023

Pierre ABELARD TSOUMOU

MINISTERE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC,
CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité *Travail* Progrès

CABINET

COMMUNIQUE DE PRESSE
(LARGE DIFFUSION)

ACTE PORTANT MISE EN DEMEURE PREALABLE AU DEGUERPISSEMENT

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DES AFFAIRES FONCIERES ET DU DOMAINE PUBLIC, CHARGE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT,

- Vu la constitution ;
- Vu la loi n°9-2004 du 26 mars 2004 portant code du domaine de l'Etat ;
- Vu la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains ;
- Vu le décret n°2018-221 du 5 juin 2018 déterminant le régime des servitudes d'utilité publique de défense et de sécurité ;
- Vu le décret n°2021-671 du 31 décembre 2021 fixant les modalités d'occupation des biens immobiliers du domaine public de l'Etat ;
- Vu le procès-verbal de traçabilité foncière dressé par l'administration du cadastre national foncier en date du 23 décembre 2022 ;
- Vu la nécessité d'implantation, de surveillance et de protection des emprises foncières des casernes militaires de NDOUO, de MONT MAMBOU et de MONT BARNIER.

DECLARE ET NOTIFIE AUX OCCUPANTS ANARCHIQUES ET ILLEGAUX DES EMPRISES :

- Des casernes militaires de NDOUO, de MONT MAMBOU et de MONT BARNIER.
QUE :
Le présent acte constitue une mise en demeure à votre encontre, sans nouvel avis, en application :
- de l'article 53 de la Constitution qui dispose que : «Les biens de l'Etat sont sacrés.
Les biens du domaine public sont inaliénables, inaccessibles, imprescriptibles et insaisissables. Tout citoyen doit les respecter et les protéger.
La loi fixe les conditions d'aliénation des biens publics dans l'intérêt général » ;
- des articles 51 et 52 alinéa premier de la loi n°9-2004 du

26 mars 2004 portant Code du domaine de l'Etat qui disposent successivement que :
- article 51 : «Le domaine public est la propriété de l'Etat. Il n'est pas susceptible d'appropriation privée. Il est inaliénable, incessible, imprescriptible et insaisissable» ;
- article 52 alinéa premier : «Nul ne peut, sans autorisation délivrée par l'autorité compétente, occuper une dépendance du domaine public national, ou l'utiliser dans les limites excédant le droit d'usage reconnu à tout citoyen » ;
- des articles 33 et 42 de la loi n° 21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains, lesquels disposent respectivement que :
- article 33 : «les titres précaires ne justifiant d'aucun lien cadastral direct avec la propriété foncière sont nuls et de nul effet, à l'issue d'une enquête sanctionnée par un procès-verbal de traçabilité foncière, dressée par l'administration du cadastre national foncier.
Ce procès-verbal qui établit également l'occupation illégale de la propriété foncière vaut titre de déguerpissement des terres ou terrains occupés illégalement.
En ce cas, l'occupant illégal fait l'objet d'un déguerpissement, en la forme administrative, après une mise en demeure de quarante-cinq (45) jours restée infructueuse» ;
- article 42 : «Sont interdits d'occupation ou d'acquisition les terres du domaine rural, les terres ou terrains en zones urbaine ou périurbaine déclarés non constructibles ainsi qu'il suit :
- les versants des montagnes sablonneuses ;
- les emprises du domaine public de défense nationale ;
- les zones d'érosion, d'éboulement, d'affaissement...
Les zones non constructibles ci-dessus définies sont la propriété exclusive de l'Etat ».
- de l'article 4 du décret n°2018-221 du 5 juin 2018 détermi-

nant le régime des servitudes d'utilité publique de défense et de sécurité qui dispose que : « Les servitudes défensives autour des ouvrages militaires concernent les ouvrages de défense terrestre, aérienne, maritime et fluviale spécialement aménagés en vue de satisfaire les besoins de service public de la défense nationale.
Elles sont établies pour garantir la circulation, restreindre l'occupation du sol autour desdits ouvrages et assurer la mise en œuvre des mesures actives et passives de défense des installations militaires.
La distance de sécurité minimale est fixée à 400m » ;
- et de l'article 2 du décret n°2021-671 du 31 décembre 2021 fixant les modalités d'occupation des biens immobiliers du domaine public de l'Etat qui dispose que : « Les biens immobiliers du domaine public de l'Etat peuvent être occupés par affectation, par autorisation expresse d'occuper ou par autorisation provisoire d'occuper ».

EN CONSEQUENCE :

L'Etat congolais, propriétaire du site abritant la caserne de NDOUO, acquis au moyen de la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique et des sites abritant les casernes de MONT MAMBOU et de MONT BARNIER, acquis successivement par l'effet des obligations, notamment par des contrats d'achat, procède aux dires de la loi, par le présent acte, à votre mise en demeure de quitter les lieux-dits dans un délai de quarante-cinq (45) jours allant du mardi 21 février au jeudi 6 avril 2023 inclus.

MENTION :

Passé ce délai et si votre incivisme foncier et domanial persiste, la puissance publique, dans le cadre de la restauration de l'autorité de l'Etat, procédera immédiatement à l'exécution de la procédure de déguerpissement prévue par les dispositions de l'article 33 alinéa 3 de la loi n°21-2018 du 13 juin 2018 fixant les règles d'occupation et d'acquisition des terres et terrains.
La présente mise en demeure est revêtue du seing et du sceau du Ministre d'Etat, ministre des affaires foncières et du domaine public, chargé des relations avec le parlement, pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Brazzaville, le 21 Février 2023



Pierre MABIALA

MINISTERE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOULOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N°02/2023/MEF/DGID/DEFFD/DDIDK/BCHPF-PNR-CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	30.273 du 01/08/2022	Plle(s) 06 Bloc 40 Section BM5 Superficie 500,00 m²	NVASSA	Arr 06	TCHICAYA Justin Nephthali William
2	30.041 du 22/02/2022	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 235142,72 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	KIMBEMBE Bernard
3	29.310 du 14/09/2020	Plle(s) 1008 Bloc / Section M Superficie 417,50 m²	AEROPORT	Arr 01	NABA Urbain Bruno
4	30.300 du 16/08/2022	Plle(s) 05 bis Bloc 65 Section BM Superficie 250,00 m²	NGOYO LA PLAINE (File Tchinvassa)	Ar 06	SYLLA Mahame
5	15.741 du 23/07/2008	Plle(s)09 Bloc 18 Section BM Superficie 500,00 m²	TCHIMBAMBOUKA (File Grand ngoyo)	Arr 06	NDZONKATOU Malthurine Laure
6	29.776 du 23/07/2021	Plle(s) 12 Bloc 258 Section BN (File Tchitouta) Superficie 500,00 m²	NGOYO PLAGES	Arr 06	LOUBOTO KOMBO Liberman
7	28.691 du 09/09/2019	Plle (s) 02 Bloc 206 bis Section BM Superficie 403,60 m²	NGOYO	Arr 06	MBOUMBA DE-LAURIAC Thierry Roland Bellus
8	30.107 du 28/03/2022	Pll(es) 04 Bloc 191 Section BM Superficie 478,25 m²	NGOYO CMA	Arr 06	MILANDOU MIMNELIE Beldelaire
9	29.014 du 02/06/2020	Pll(es) 01 à 10 Bloc 04 Section BT Superficie 5680,00 m²	NGOYO (Famille Tchiloandjili)	Arr 06	TRANSIT EXPRESS
10	29.621 du 18/03/2021	Plle(s) 01 Bloc 129 Section BN Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	NGANZANGA Sylvie Sanato
11	29.567 du 04/02/2021	Plle(s) 03 Bloc 147 Section N Superficie 340,00 m²	FOND TIE-TIE	Arr 06	Mme FILA-MBOMBOLO née BOUMBEYI D. Aude Marlene, Mr. FILA-NKOUNKOU E. Vangisi, Mlle FILA N. Naolicha
12	29.750 du 09/07/2021	Plle(s) 01 et 02 Bloc 66 Section BY 2ème Tr Superficie 1000,00 m²	Côte-Matève (File Kayes Koukouanguila)	Arr 06	TSIAKAKA Jerimoth Christiel
13	30.369 du 27/09/2022	Plle(s) 21 Bloc 75 bis Section BN Superficie 500,00 m²	ZONE COTIERE (File Tchitouta)	Arr 06	KOUNGOU Bienvenu
14	30.308 du 19/08/2022	Plle(s) 05 Bloc 42 Section BS Superficie 352,00 m²	Quartier Aéro Club	Arr 01	NGOUALA Marie Yvette
15	30.133 du 20/04/2022	Plle(s) 19 et 20 Bloc 38 bis Section BP suite Superficie 1000,00 m²	MPITA	Arr 01	MOUTALENO Odiphaste Williamson
16	30.411 du 19/10/2022	Plle(s) 07 Bloc 06 Section BN Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchissetchi)	Arr 06	NZABA-MOUNAMOU-TSIBA née ELION -AMPELE Rochelvie
17	28.891 du 29/01/2020	Plle(s) 07 Bloc 16 Section L Superficie 400,00 m²	Saint Pierre	Arr 01	LIYELLY Edith Virginie Vlarisse, LIYELLY Cyr Bienvenu Patrick, KOUNKOU Sintia Danièle Dorothee, ZINGA née KOUNKOU Flora Tecla Audrey, KOUNKOU Crépin Ulrich Mayeur
18	25.684 du 09/12/2015	Plle(s) 08 Bloc 01 bis Section BM4 Superficie 1250,00 m²	NGOYO	Arr 06	TOKO Proust-Michel Sebastien
19	30.172 du 11/05/2022	Plle(s) 06 Bloc 81 Section J Superficie 417,35 m²	MPITA	Arr 01	OKOUELE Ted Junior
20	30.243 du 05/07/2022	Plle(s) 03 et 08 Bloc 112 Section CD5 1ère Tr Superficie 800,00 m²	NANGA (File TCHIYOBO)	Arr 06	NGONINDITO Hervine
21	30.406 du 18/10/2022	Plle(s) 23 et 24 Bloc 66 Section BNA Superficie 455,59 m²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MAPOUKA MBERI Abel Talais
22	29.648 du 15/04/2021	Plle(s) 03 Bloc 34 qter Section BP Superficie 343,30 m²	MPITA	Arr 01	LANCIEN Jean-Pierre
23	28.130 du 13/12/2018	Plle(s) 01 et 02 Bloc 74 Section BX Superficie 1000,00 m²	DJENO (File Tchinnanga nanga)	Arr 06	ASSONGO BONDO Jakez
24	18.003 du 03/08/2009	Plle(s) 04 Bloc 02 Section BT Superficie 534,02 m²	TCHIMBAMBA (GAIA)	Arr 01	TCHIBENET N'KAMBISSI Hortense Amélie Lucie
25	29.848 du 08/09/2021	Plle(s) 11 et 13 Bloc 44 Section BN Superficie 1000,00 m²	NGOYO	Arr 06	KOLOKOU KOUATCHO Catherine
26	30.326 du 29/08/2022	Plle(s) 01,03 et 5 Bloc 78 Section BY 5èmeT Superficie 1199,08 m²	DJENO (File Kayes Kukwanguili)	Arr 06	MAKOSSO BOKAGNE Agnès Virginie
27	29.420 du 03/11/2020	Plle(s) / Bloc / Section: / Superficie 50.089,21 m²	NZASSI	TCHIAMBANZASSI	SCI LES SABLES DE SEKA
28	30.444 du 11/11/2022	Plle(s) 04 Bloc 240 bis Section BM Superficie 500,00 m²	Zone Côtière (File Matolo)	Arr 06	YOBA Nunez Antoine
29	30.289 du 08/08/2022	Plle(s) 04 Bloc 275 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchitouta)	Arr 06	KIANGUEBENE Jourdain Messie Emmanuel
30	30.332 du 30/08/2022	Plle(s) 04 bis Bloc 84 Section: BS Superficie 153,44 m²	TCHIMBAMBA (File Tchimbouanda)	Arr 01	MATONDO Jorène Emmanuelle
31	30.118 du 31/03/2022	Plle(s) 06 Bloc 35 Section BM Superficie 500,00 m²	NGOYO (File Tchinvassa)	Arr 06	Mr. KATCHI Beaudry Label Jesus et KATCHI née MALONGA-YOUNAS Murielle Alda
32	25.377 du 04/09/2015	13,14,15 et 16 Bloc 272 bis Section BL Superficie 2000,00 m²	NANGA (vers le Lac)	Arr 06	MONLOUIS Bonnaire Josseline Rita née MOUNKALA

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).



Fait à Pointe-Noire, le 20 février 2023

HOMMAGE

Les 40 ans du décès de Grand Kallé célébrés avec éclat à Kinshasa

Le père de la musique congolaise moderne, Joseph Athanase Kabasele Tshamala dit Grand Kallé-Jeff, est décédé le 11 février 1983. Sa mémoire a été une fois de plus honorée par les deux Congo, le monde musical, les parents et amis, à travers plusieurs activités organisées le 11 février dernier à Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC).

Organisée par la Fondation Grand Kallé, avec le concours du ministère de la Culture, des arts et du patrimoine de la RDC, la cérémonie de commémoration des quarante ans de la mort de Grand Kallé-Jeff a connu la présence de la délégation de la République du Congo conduite par le ministre de la Jeunesse et des Sports, de l'Éducation civique, de la Formation qualifiante et de l'Emploi, Hugues Ngouélondélé, assurant l'intérim de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault. Étaient aussi présents, le ministre en charge de la Coopération internationale, Denis Christel Sassou-Nguesso, la députée Conseillère à la Communication du Président de la République, Claudia Lemboumba Sassou-Nguesso Ikia (les deux étaient-là en qualité de petits-fils de Grand Kallé, du côté maternel). Sans oublier des politiques, des experts de la rumba, des mélomanes, des parents et amis ainsi que le mythique orchestre congolais, Les Bantous de la capitale.

«Brazza la verte» et «Kin la belle», villes siamoises en pleine coopération culturelle autour de la rumba congolaise, ont montré par cette conciliation de cœur que les deux Congo constituent bien une nation banioüe, de chaque rive du grand et majestueux fleuve éponyme, chanté, d'ailleurs par les illustres artistes-musiciens Grand Kallé et Franklin Boukaka. Tout a commencé par le recueillement au cimetière de la Gombe où repose l'illustre artiste-musicien Grand Kallé, suivi du passage à la

paroisse Sainte-Anne de Kinshasa où il avait été initié au chant dans la chorale ; puis la messe célébrée à la cathédrale Notre-Dame de Lingwala où repose le Cardinal Joseph Malula, oncle de l'artiste, qui l'avait baptisé de son prénom de Joseph. C'est finalement autour de la piscine du Fleuve Congo hôtel qu'ont eu lieu les activités mémorielles, marquées par un cocktail d'inauguration, en présence du Premier ministre, Jean-Michel Sama



Claudia et Denis Christel Sassou-Nguesso fleurissant la tombe de Grand Kallé-Jeff

Lukonde Kyenge, représentant le président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Témoignage de l'envergure et la notoriété de l'illustre disparu dans le gotha des artistes-musiciens des deux Républiques sœurs, à travers toute l'Afrique et au-delà des frontières.

Après la ministre de la Culture,



Cyprien Mamina, ambassadeur du Congo en RDC, les ministres Ngouélondélé et Catherine Kathungu Furaha pendant la messe

des arts et du patrimoine de la RDC, Catherine Kathungu Furaha, le ministre Hugues Ngouélondélé a souligné qu'à l'instar de tout artiste de grand talent, l'œuvre

musicale de Grand Kallé-Jeff est restée intemporelle et lui a survécu, jusqu'à ce jour et pour toujours. A cet égard, l'héritage musical de Kallé-Jeff peut s'observer aujourd'hui à l'aune de nombreux artistes-musiciens de renom qui perpétuent son œuvre à travers la rumba, «notre musique commune», et inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO. «Mais, faudrait-il le souligner, la consécration enfin obtenue, il nous

incombe à nous tous à présent, de travailler sans relâche pour consolider et pérenniser nos acquis, afin d'élargir le rayonnement de la rumba, notre fierté commune, à travers le concert des Nations», a-t-il indiqué. Loin d'être un obstacle pour le rapprochement des deux pays, a-t-il précisé, le majestueux fleuve

Congo a été célébré dans l'histoire commune des deux pays, comme une voie de communication par le Grand Kallé-Jeff dans l'une de ses œuvres musicales intitulées «Ebalé ya Congo ezali lopango te, ezali se nzela». Et plus tard, un célèbre musicien de la République du Congo, en l'occurrence Franklin Boukaka, avait chanté «Pont sur le fleuve Congo», une excellente œuvre musicale qui exaltait l'entente cordiale entre les deux pays. Tenant compte de la situation extrêmement difficile qui prévaut à l'Est de la RDC, le ministre Hugues Ngouélondélé a souhaité qu'à l'instar du fleuve Congo, que les huit autres frontières fluviales et terrestres de ce pays avec les États voisins, soient des espaces d'amitié, d'échange, de coopération et de paix. Car c'est la condition du développement harmonieux de tous ces pays respectifs. «Voilà pourquoi aujourd'hui, dans le cadre des bonnes relations qui prévalent entre nos deux pays, le mythique orchestre Les Bantous de la capitale a traversé le fleuve Congo pour s'associer aux orchestres de Kinshasa, afin d'honorer Joseph Kabasele Tshamala, un artiste musicien hors-pair et d'heureuse mémoire, pour toute l'Afrique et sa diaspora».

A.P.M

ORCHESTRE LES BANTOUS DE LA CAPITALE

Passi Mermans, l'un des derniers vétérans, inhumé à Brazzaville

L'un des derniers vétérans de l'orchestre Les Bantous de la capitale, son Excellence Passi Ngongo Mermans 1^{er} (Alphonse Mpassi à l'état-civil), décédé le 28 décembre 2022 à Brazzaville des suites d'une maladie, à l'âge de 80 ans, a été inhumé au cimetière du Centre-ville. C'était le samedi 18 février.

Peu avant la mise en terre, une cérémonie funèbre a été organisée au Cercle culturel Sony Labou Tansi. Elle a connu les présences de l'administrateur-maire de Baongo, le Dr Simone Loubienga, du député de Loudima, premier secrétaire de l'Union panafricaine pour la démocratie sociale, Pascal Tsaty Mabiala, des conseillers au ministère en charge de l'Industrie culturelle (Guy-Wilfrid Ewolo et Émeraude Kouka), des membres du Club Bantous, des artistes-musiciens, etc. Dans l'oraison funèbre, Médard Milandou du bureau exécutif de l'orchestre Les Bantous de la capitale, a rappelé qu'Alphonse Mpassi Ngongo a été un guitariste remarquable doublé d'un auteur-compositeur. Il est né le 25 novembre 1940, à Hamon-Madzia, station du Chemin de fer Congo océan (CFCO), dans la Région du Pool, à 73 km environ de Brazzaville. Très tôt, il manifeste son penchant pour la musique. Dès le cours

élémentaire 2^e année, à l'école protestante de Baongo, le jeune élève assimile les notions de base de l'art musical. Cet enseignement est dispensé par Sébastien Matingou, le futur directeur général de la Culture, sous le ministre Jean-Baptiste Tati-Loutard. Solide pratiquant des instruments à corde, il lui apprend, en plus, à maîtriser la mandoline et la guitare. Avec ses connaissances, il fait ses premières armes au sein de la Chorale évangélique Echo du Ciel de Baongo. Suffisamment outillé désormais, sous son nom de scène Mermans, il se dévoile à un public plus large avec le «Syncope Jazz», en 1958. Ce groupe, dont il est le fondateur et le leader, se produit régulièrement au bar Chez Néré Ntounda, à Baratier (actuellement Kibouende), village de ses origines familiales. Au bout d'un an, cette première expérience s'arrête, car Mpassi Mermans s'en va exercer un emploi mieux rémunéré, à Mfouati, dans la Région de la Bouenza. Au moment où l'orchestre Les



Dépôt de la gerbe de fleurs par les membres du bureau exécutif des Bantous de la capitale

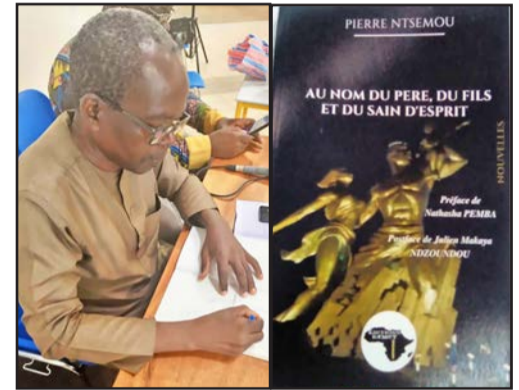
Bantous voit le jour, Mermans séjourne à Brazzaville. Il figure parmi les nombreux «nguembos» juchés sur les murs du bar «Chez Faignond», à Poto-Poto, le 15 août 1959. Mpassi Mermans est présent pour admirer ses illustres aînés: Jean-Serge Essous, Ganga Edo, Nkouka Célio, Saturnin Pandi Ben, Daniel Loubelo Delalune. L'année suivante, il réunit ses anciens compagnons de «Syncope Jazz», à Brazzaville, pour fonder l'orchestre Mando Negro (qui deviendra plus tard Mando Negro Kwala-Kwa, sans lui devenu sociétaire des Bantous de la capitale...) A la guitare, Mermans prend

comme modèle le célèbre soliste des Bantous, entre 1960 et 1963, Papa Noël Nedulé. Quand ce dernier abandonne son poste, il est justement appelé à le remplacer, le 3 juillet 1963. L'orchestre Les Bantous de la capitale recrute également, à quelques jours d'intervalle, de nouveaux musiciens: Joseph Samba dit Sammy Mascott, Taloulou Alphonso, Michel Boyibanda, Samba Miguel, Bamba Pablito (Pamelo Mounk'A, plus tard). Après Dicky Barosa, Papa Noël, Mpassi Mermans est le premier guitariste de la République du Congo recruté à Brazzaville dans l'orchestre Les Bantous. Soliste

LITTÉRATURE

Dix ans d'écriture pour Pierre Ntsemou

La communauté littéraire a célébré mercredi 22 février dernier à Brazzaville, les dix ans d'écriture de l'écrivain congolais Pierre Ntsemou. Celui-ci a, en 10 ans, écrit 13 ouvrages impliquant un foisonnement de genres littéraires. L'événement a été marqué par la présentation et dédicace de son 13^e livre intitulé: «Au nom du Père, du fils et du sain d'esprit». Publié en 2022 aux éditions Kemet, le tout nouvel ouvrage de Pierre Ntsemou dit «Saint Pierre des mots», 135 pages, est un cocktail explosif de neuf nouvelles où l'insolite se mêle à l'in vraisemblable et la curiosité prend le dessus sur la narration effrénée des scènes rocambolesques à couper le souffle d'émotion difficile à contenir.



Pierre Ntsemou dédicant son livre.

A côté, la couverture de ce livre

Le nouvel opus de Pierre Ntsemou renseigne que sous le soleil, on n'a pas fini d'apprendre l'étendue des faits de société tout aussi troublants qu'incroyables. Ceci, à travers des récits comme: «D'un foetus en mission maléfique de sa future mère sorcière qui l'envoie accomplir un ensorcellement et revenir poursuivre sa maturation dans le ventre de sa parturiente, à la torture morale d'un premier-né sans aucun trait physique semblable à ses géniteurs, alors que tous ses frères et sœurs leur ressemblent ; d'une entrée au gouvernement de la République qui tourne au cauchemar dès les premières heures de la nomination, à la vie d'un couple sans histoire, qui se réveille un jour sur une bombe activée par une maîtresse venue déposer dans ce foyer tranquille deux poupons de jumeaux de trois ans d'âge. Portraits crachés du maître des lieux qu'elle a conçus de lui...». Tels sont les ingrédients qui, «Au nom du Père, du fils et du sain d'esprit, vont bousculer la Raison, titiller la Foi, et appeler à la rescousse, l'arbitrage de la Conscience humaine», lit-on sur la quatrième couverture du livre.

Répondant à certains critiques qui pensent que le titre de ce livre «Au nom du Père, du fils et du sain d'esprit» est blasphématoire, Saint Pierre des mots a repoussé le blasphématoire. Il s'agit ici, d'une «rectification de tous ceux qui auraient pu être porteurs au niveau des religieux, de l'onction, la communion, de tout ce qui est positif dans l'esprit des chrétiens...mais ils ne font pas ce qu'ils professent...L'un des personnages de cet ouvrage dans la dernière nouvelle va dire : au nom du Père, c'est le Père créateur de l'univers, au nom du fils, c'est le fils bien-aimé que vous êtes, que nous sommes, parce que nés du Père créateur, le sain d'esprit, c'est le fils bien-aimé qui, lui, est sain d'esprit comme ceux qui n'ont jamais accepté d'être menés en bateau par des prétendus religieux...», a-t-il souligné. Pour Ramsès Bongolo, critique littéraire, Pierre Ntsemou n'est pas contre la religion. Maix contre les hommes d'église qui abusent des fidèles ou des autorités qui martyrisent des collaborateurs sous tutelle.

Obambé Gakosso, un autre critique littéraire, estime que dans ce livre il y a, certes, des histoires drôles, qui inspirent la tristesse, mais l'auteur trouve des mots justes pour détendre le lecteur : «On rigole et on visite le pays dans son ensemble», a-t-il affirmé. Pierre Ntsemou est passionné de livre et d'écriture. Pour lui, «c'est un merveilleux challenge qu'écrire pour dire à l'autre, cet inconnu qui vous découvre, ce qu'il ne sait pas certainement et dont il découvrira plus tard le bien-fondé dans sa vie ou, mieux, lui faire changer de comportement social, si tant est que la vie de certains personnages des livres dont ils se désolent des destins tragiques devient comme une école morale, une source de méditation féconde».

Marcellin MOUZITA

d'abord, il est aussi le premier, à partir de l'année 1964, à jouer de la guitare en tant que mi-soliste, dans la rumba congolaise, entre Gerry Gérard (à la guitare solo) et Sammy Mascott (à la guitare d'accompagnement). Ainsi, en référence à ces deux faits majeurs, il s'attribue, semble-t-il, par la suite le statut honorable de «Son Excellence Passi Ngongo Mermans 1^{er}». Au sein des Bantous, Mermans se distingue, par ailleurs, en qualité d'auteur-compositeur, arrangeur de plusieurs chefs-d'oeuvre, tels que «Bubote mona pele»; «C'est sérieux tantine»; «A mon avis»; «Libal ekeseni»; «Badetty»; «Bani-Bani». Cette dernière composition jouée un certain temps en concert par Les Bantous est enregistrée sur disque, de même qu'une nouvelle, «Owelaki nini, avec Les Nzoï». L'orchestre Les Nzoï naît de la dissidence qui secoue Les Bantous en 1972. Au nombre des sortants: Mpassi Mermans, Ganga Edo, Bitsikou Théo montent cette formation, rejoints par Ange

Linaud (ex-Super Boboto-SBB). Lorsque «Les Nzoï» disparaissent en 1973, Passi Mermans crée son propre groupe, le troisième à son actif, «Lisolo». Courant 1976, il participe à la mise sur pieds de l'orchestre national, programmé pour représenter le Congo au Festival des arts et de la Culture, en 1977, à Lagos au Nigeria. Dans ce grand collectif, il compose le tube «Lemba». De retour de Lagos, il réintègre Les Bantous qui, en fait, ont constitué l'ossature de l'orchestre national. Il réalise en solo, l'album «Monia», en France, en 1981. Avec plusieurs musiciens de l'orchestre, il déserte Les Bantous, une fois encore en 1990, pour faire partie de l'ensemble «Bantous Monument». Il sort un deuxième album en solo, en 1992 avec son éditeur français. L'un des titres, «Ton ami n'est pas ton ami», rend hommage à Sammy Mascott. Il regagne définitivement «Les Bantous de la capitale» en 1997, jusqu'à sa mort.

Alain-Patrick MASSAMBA

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire
sise à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail: etudepongui2@gmail.com

LA CONGOLAISE DES EAUX
en abrégé «LCDE»

Société Anonyme avec Conseil d'Administration
capital social de 100 000 000 de Francs CFA
Brazzaville (République du Congo)
Avenue Sergent Malamine, Centre-ville
RCCM: CG-BZV-01-2018-B14-00005

Aux termes du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux de la société «LA CONGOLAISE DES EAUX» en abrégé « LCDE » SA, ci-dessus plus amplement énoncée, déposé au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le vingt et un février deux mil vingt-trois et enregistré à Brazzaville, le vingt-deux février de la même année à la recette des Impôts de Ouenzé, sous le Folio 037/3 numéro 0647, les administrateurs ont examiné et adopté les points suivants:

1. Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 4 Octobre 2022;
2. Examen et Adoption du rapport d'activités de l'exercice clos au 31 décembre 2019;
3. Examen et Arrêté des états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019;
4. Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes prescrit par l'article 715 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE;

5. Arrêté des Etats Financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2019;

6. Proposition d'Affectation de résultat;

7. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 décembre 2022;

8. Arrêté du projet de texte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 27 décembre 2022;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Dépôt légal: un exemplaire du Dépôt au rang du Procès-Verbal du Conseil d'Administration du vingt-deux novembre deux mil vingt-deux a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, le vingt-trois février deux mil vingt-trois, pour qu'il en soit délivré tous extraits ou expéditions.

Duquel dépôt la comparante a requis acte qui lui a été octroyé et enregistré sous le numéro CG-BZV-01-2023-D-00070, le vingt-trois février deux mil vingt-trois.

Pour avis et mention

Maitre Chimène Prisca Nina PONGUI

OFFICE NOTARIAL de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
sis à Brazzaville (République du Congo)
195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali
1er étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE»
B P : 14745 - Tél: (+242) 06 605 32 71 // 05 516 70 79
E-mail : etudepongui2@gmail.com

SEQUOIA

Société Civile Immobilière
au capital social de 1 000 000 de Francs CFA
siège social: Brazzaville (République du Congo)
10, rue Lénine, Arrondissement 4 Moundali
RCCM: CG-BZV-01-2023-B50-00001

AVIS DE CONSTITUTION

I- Suivant acte authentique reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), 195 bis, rue Vindza, Plateau des 15 ans - Moundali, 1^{er} étage Immeuble «MA RECONNAISSANCE», le dix-huit janvier deux mil vingt-trois et enregistré à Brazzaville, le dix-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le Folio 014/10 numéro 0139, il a été constitué, sous la dénomination sociale de «SEQUOIA», une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme juridique: Société Civile Immobilière

Objet: La société a pour objet : L'acquisition, l'administration et la gestion, par bail, location ou toute autre forme, de tout immeuble et bien immobilier, toute opération financière, mobilière ou immobilière de caractère purement civil se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptible d'en favoriser la réalisation.

Siège social: Brazzaville (République du Congo), 10, rue Lénine - Moundali.

Capital social: un million (1 000 000) de Francs CFA, divisé en cent (100) parts sociales de dix mille (10 000) Francs CFA chacune, numérotées de 1 à 100.

Durée: 99 années, à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Immobilier.

II- Aux termes de l'acte portant Déclaration Nota-

riée de Souscription et de Versement du capital social reçu par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le dix-huit janvier deux mil vingt-trois, de la société susnommée, enregistré à Brazzaville, le dix-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le Folio 014/13 numéro 0138, les parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par les associés.

III- Suivant Procès-verbal de la réunion de nomination du gérant non statutaire en date à Brazzaville du dix-huit janvier deux mil vingt-trois reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire de résidence à Brazzaville (Congo), le dix-huit janvier deux mil vingt-trois, de la Société Civile Immobilière «SEQUOIA», enregistré à Brazzaville, le dix-neuf janvier de la même année à la recette des Impôts de Poto-Poto, sous le Folio 014/10 numéro 135, les associés ont nommé en qualité de gérant, Monsieur MANGONDZA TSETOU, pour une durée d'un (1) an.

Immatriculation: l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Brazzaville a été effectuée, le vingt-cinq janvier deux mil vingt-trois, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B50-00001.

Pour avis & mention

Maitre Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU / Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél.: 00(242) 06-687 48 79/ 04-028 13 95
E-mail: syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com/moussysyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

BLACK-WOOD

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE
Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA

Siège: N° POTO-POTO, L'ALLEE DU CHAILLU DERRIERE LA MAISON D'ARRÊT LA MAISON D'ARRÊT, CENTRE-VILLE BRAZZAVILLE
RCCM CG-BZV-01-2022-B13-00459

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU, en date à Brazzaville du 14 Novembre 2022 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 14 Novembre 2022, sous Folio 207/22 n°4822, il a été constitué une société dénommée BLACK-WOOD.

Dont les caractéristiques sont les suivantes:

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: à BRAZZAVILLE, POTO-POTO, L'ALLEE DU CHAILLU DERRIERE LA MAISON D'ARRÊT LA MAISON D'ARRÊT, CENTRE-VILLE

Objet: Exploitation Forestière-A020102 (Exploitation forestière; Import export).

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° RCCM CG-BZV-01-2022-B13-00459 du 18 Novembre 2022.

Gérance: Monsieur MALONDA Philippe est le Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maitre Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

ETUDE de Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU / Notaire à Brazzaville
1er étage immeuble City Center, Centre ville,
Tél. (00242) 06. 687 4879 ; 04 0281395
E-mail : syljeatresorilahoumoussounda@gmail.com
moussysyljea@yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

COLIBRI SOCIETY

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE UNIPERSONNELLE

Capital : UN MILLION (1.000.000) Francs CFA
Siège: au N°116, Avenue G.G Félix EBOUE Mpila
Brazzaville
RCCM CG-BZV-01-2023-B13-00061

CONSTITUTION

Aux termes des actes reçus par Maître Trésor Syljea MOUSSOUNDA- ILAHOU, en date à Brazzaville du 03 Février 2023 dûment enregistrés à Brazzaville, aux Domaines et Timbres de la plaine en date du 06 Février 2023, sous Folio 024/31 n°0557, il a été constitué une société dénommée « COLIBRI SOCIETY».

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Forme: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Capital: 1.000.000 Francs CFA

Siège: au N°116, Avenue G.G Félix EBOUE Mpila Brazzaville

Objet: Activités combinées de soutien aux bâtiments-N810001(Construction des bâtiments, entretien des bâtiments et espaces verts); Commerce de détail en magasin spécialisé d'équipements informatiques et de matériels de télécommunication, audio ou vidéo-G470207(Entretien et maintenance en informatique); Location de véhicules automobiles-N770001(Location des véhicules); Commerce de détail en magasin spécialisé d'articles et appareils d'équipement domestique-G470204(Fourniture du matériel électroménagers); Commerce de détail en magasin non spécialisé-G470100(Import-export, fournitures du matériel médical, négoce, fabrication et commercialisation des savons et produits similaires. Et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes); Transports routiers de passagers-H490201 (Transport terrestres.); Activités des organisations extraterritoriales-U990000 (Organisation des manifestations culturelles, sportives et loisirs)

Durée: 99 années.

RCCM: La Société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville sous le n° CG-BZV-01-2023-B13-00061 du 10 Février 2023.

Gérance: Monsieur EFFEIND ZOUROU Gusta Kany est le Gérant de la Société.

Dépôt de deux expéditions des statuts a été entrepris au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville, conformément à la loi.

Pour insertion

Maitre Trésor Syljea MOUSSOUNDA-ILAHOU

Le navire MSC VIRGO en accostage pour la première fois!

Le Port autonome de Pointe-Noire a reçu le lundi 27 février dernier en escale, pour la première fois, le navire MSC VIRGO. De 366 mètres de longueur, le navire s'est amarré au quai D. C'est en présence du ministre des Transport, Honoré Sayi, que le bâtiment a été accueilli au port. Il avait à ses côtés le directeur général du port, Séraphin Bhalat; Paul Adam Dibouilou, préfet du département du Kouilou, et Evelyne Tchichelle, présidente du conseil départemental et municipal de Pointe-Noire. Les autorités militaires et civiles et les directeurs généraux de la communauté portuaire étaient également en place.

Le MSC VIRGO est le plus grand navire à accoster au Port autonome de Pointe-Noire, une première dans l'histoire du port. Construit en 2020, il a fait ses premiers «pas» en Afrique Centrale, dont le Port autonome de Pointe-Noire a été choisi comme port d'éclatement. Choix justifié par les performances et la compétitivité du port à recevoir les grands navires. Dans ses caractéristiques, ce navire ayant un tirant d'eau de 14,5m et une capacité de 15000 EVP et

51m de largeur, il est à ce jour le plus grand navire à être accueilli à Pointe-Noire. Après s'être fait présenter le navire, le ministre Honoré Sayi et sa suite l'ont visité. Pour le ministre des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande, c'est un pari gagné pour la communauté portuaire de Pointe-Noire. Il a encouragé le directeur général du Port pour les efforts qui valent au plus grand port congolais d'être préféré par les armateurs.



Le MSC Virgo s'est amarré le 27 février au port de Pointe-Noire

pour la première fois que les ministres assistent à l'arrivée d'un tel navire. Cela se passe sans commentaire.»

De son côté, Louis Polin Lienou, directeur shipping MSC Congo-RDC, a souligné que grâce à la compétitivité et la capacité du Port autonome de Pointe-Noire, la flotte de MSC accostera chaque semaine en vue de permettre au Port de Pointe-Noire de jouer son rôle de port d'éclatement, de hub.

«Nous venons de voir là la merveille de la volonté de son Excellence Monsieur le Président de la République dont les efforts infatigables ont permis de doter ce port de tous les dispositifs nécessaires, utiles à l'escale de navires de ce genre. C'est un moment particulier et c'est la première fois que nous avons ce type de navire dans notre sous-région l'Afrique centrale et c'est également



Les autorités civiles et militaires étaient en place pour l'accueillir

MINISTRE DES FINANCES, ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPÔTS ET DES DOMAINES DU KOUILOU
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE POINTE-NOIRE CENTRE

ANNONCE LEGALE

N° 03/2023/MFBPP/DGID/DEFFD/DDIK/BCHPF-PN.CENTRE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière de Pointe-Noire Centre, une procédure d'immatriculation, en vue de l'établissement des titres fonciers, est en cours. Cette procédure concerne les immeubles et requérants suivants :

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES	QUARTIER	ARR./DPT	REQUERANTS
1	30.492 du 06/12/2022	Plle(s) 01 et 02 bis Bloc 55 Section BG Superficie 318,00 m ²	MPAKA LA BALANCE	Arr 06	MOUANGA DINAND Roger Cédric
2	28.665 du 30/08/2019	Plle(s) 06 Bloc 146 Section N Superficie 224,85 m ²	MPAKA 120	Arr 03	PEMISSI TOUMBA Philgrin Faudemay
3	29.283 du 03/09/2020	Plle(s) 07 Bloc 182 Section L (Militaire) Superficie 360,72 m ²	LA BASE	Arr 01	NGOTENI PEYA Aude Carine
4	26.441 du 28/09/2016	Plle(s) 05, 07, 08, 09 et 10 Bloc 117 Section BY 3ème T Superficie 3.634,33 m ²	Côte-Matève (File kayes kunkwanguili)	Arr 06	BINKOUMINA Meril Brice Merchant Parfait
5	29.795 du 09/08/2021	Plle(s) 07 Bloc 51 Section BC Superficie 300,00 m ²	KM8	Arr 03	MAHOUKA Jacques
6	30.244 du 06/07/2022	Plle(s) 19 Bloc 46 Section M2 Superficie 277,20 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 01	PAKA sandra Patricia
7	30.295 du 10/08/2022	Plle(s) 13 Bloc 25 Section BG Superficie 282,16 m ²	MPAKA	Arr 06	BIDIMBOU née MAHINDOU KIMAMA Albeje Victoire
8	19569 du 15/12/2010	Plle(s) 267 Bloc / Section G Superficie 1443,60 m ²	CENTRE VILLE	Arr 01	TRANSIT EXPRESS
9	21.694 du 05/09/2012	Plle(s) 09 Bloc 86 Section BP Superficie 400,00 m ²	MPITA	Arr 01	MAZELA MBOUYOU John Joram Louis
10	29.991 du 21/01/2022	Plle(s) 06 bis Bloc 19 Section BS Superficie 289,03 m ²	TCHIMBAMBA AERO SERVICE	Arr 01	Tina Roberte IBATA
11	29.488 du 09/12/2020	Plle(s) 21 Bloc 206 bis Section L Superficie 402,10 m ²	LA BASE	Arr 01	MOUDADA BIKISSA Urgelle Brecia
12	30.164 du 04/05/2022	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 500,00 m ²	DJENO (File Tchissendji)	Arr 06	MAPATA FOUTOU Rooshna Urielle
13	30.511 du 16/12/2022	Plle(s) 15 Bloc 69 Section BG Superficie 300,00 m ²	MPAKA	Arr 06	BAKANINA Jussier Rosland
14	25.400 du 11/09/2015	Plle(s) 02 Bloc 07 bis Section CD (suite) Superficie 400,00 m ²	NANGA (File Mpili)	Arr 06	BONZI Marie Louise
15	25.221 du 06/07/2015	Plle(s) 01, 03, et 05 Bloc 441 Section BL3 Superficie 1500,00 m ²	NANGA (zone Tchilembi)	Arr 06	LOKO Jérôme
16	30.327 du 29/08/2022	Plle(s) 02 et 04 Bloc 78 Section BY5ème T Superficie 800,09 m ²	DJENO (File kayes kukwanguili)	Arr 06	PAPPACENA Gino
17	30.283 du 03/08/2022	Plle(s) 04 Bloc 253 Section BN Superficie 500,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	NGOMA MFOUNDOU Roch Severin
18	30.192 du 28/06/2022	Plle(s) 01 Bloc 16 Section BJ Superficie 278,77 m ²	MPAKA	Arr 06	NGOLY IKAGNA Messie Fresnel
19	30.486 du 01/12/2022	Plle(s) 30 Bloc 53 Section BD Superficie 394,91 m ²	MPAKA	Arr 03	BITAMBIKI Jean De Dieu Rolf
20	30.350 du 08/09/2022	Plle(s) 01 Bloc 6 ter Section CD Superficie 500,00 m ²	NANGA	Arr 06	NGOYI MANASSEE Gass Mercia, NGOYI BATCHIMBA Issac GAS Andry, NGOYI AGUETA Abigaëlle Esdras Hulda
21	28.983 du 25/03/2020	Plle(s) 09 Bloc 133 Section BL Superficie 500,00 m ²	NGOYO (File Tchiyenzi)	Arr 06	BABAKISSINA Johanna Jenmyfer Aurore
22	30.115 du 30/03/2022	Plle(s) 06 Bloc 73 qter Section BXA Superficie 722,80 m ²	CÔTE-MATEVE	Arr 06	ZEBIAN ZIAD YOUSSEF et Elie Joseph GHANEM
23	29.970 du 22/12/2021	Plle(s) 07 Bloc 67 Section BY 2ème T Superficie 500,00 m ²	CÔTE-MATEVE	Arr 06	GEMILEMBOLO Franata Nadia Rodelle
24	30.158 du 29/04/2022	Plle(s) 01 bis Bloc 25 Section BM Tchinvassa Superficie 378,30 m ²	NGOYO (zone lotie par Koumba Mountou F	Arr 06	Enfants DIOL : DIOL Kadiatou, DIOL Binta, DIOL Souky
25	30.042 du 22/02/2022	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 56.974,95 m ²	NANGA (File Tchiyoba)	Arr 06	KIMBEMBE Bernard
26	30.040 du 22/02/2022	Plle(s) / Bloc / Section / Superficie 32.451,51 m ²	NANGA (File Tchiyoba)	Arr 06	KIMBEMBE Bernard
27	26.374 du 26/08/2016	Plle(s) 05 Bloc 175 Section N Superficie 500,00 m ²	MPAKA 120	Arr 03	M'BAMBI MADINGOU Justin
28	30.468 du 24/11/2022	Plle(s) 04 Bloc 186 Section BN Superficie 400,00 m ²	TCHIMBAMBOUKA	Arr 06	MALANDA Christian Roch Gilbert
29	26.156 du 28/06/2016	Plle(s) 02 Bloc 214 Section BY 2ème T Superficie 500,00 m ²	NGOYO (Côte Mateve)	Arr 06	BAMANA Sylvain Vianney
30	30.466 du 24/11/2022	Plle(s) 07 Bloc 111 Section BD Superficie 313,00 m ²	MPAKA (File Voungou)	Arr 03	BOUDZOUYOU Classy Sosthène
31	29.426 du 06/11/2020	Plle(s) 384 bis Bloc 36 Section M Superficie 548,88 m ²	TCHIMBAMBA	Arr 06	Bokilo Franze Noemie; BOKILO Ben Lionel; BOKILO Sandrine Cecilia; BOKILO Audrey Christiane Charlotte; BOKILO Joanna Alison; BOKILO Steven Hervé Yohann

Au-delà d'un délai de deux (2) mois, à compter de ce jour, aucune opposition ou déclaration à l'immatriculation ne sera plus recevable (Art. 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000, portant Régime de la Propriété Foncière).

Fait à Pointe-Noire, le 24 février 2023
Yvon Justin Magloire OKEMBA
Inspecteur des Impôts
Chef de Bureau

Fait à Pointe-Noire, le 24 février 2023

COUPE DE LA CONFEDERATION/DIABLES-NOIRS

Après l'euphorie, retour sur terre brutal

C'est dimanche 26 février dernier qu'a pris fin la manche aller du championnat en poules de la Coupe de la Confédération. Une fin marquée par la toute première défaite des Diables-Noirs dans le groupe B. Ils ont perdu devant l'ASEC d'Abidjan (0-2) à Yamoussoukoro. Un résultat qui vient faire redescendre sur terre Barthélémy Ngatsono et ses hommes, juste après l'euphorie du début de campagne. Le représentant congolais est toutefois crédité d'un bilan encourageant à mi-parcours.

On commençait à se convaincre de ce que les Diables-Noirs viraient en tête à l'issue de cette phase aller. Parce que leurs deux premières rencontres ont été sanctionnées par une victoire reluisante sur Rivers United FC (Nigeria) à Brazzaville et un match nul encourageant face au DCMP (RDC) à Luanda. Leurs attaquants, tranchants, avaient donné le tournis à leurs adversaires, avec une défense costauda. L'équipe a commencé à prendre une nouvelle dimension.

Mais dimanche dernier face à l'ASEC d'Abidjan, l'équipe congolaise a montré des limites. Les "Jaune et noir" brazzavillois (l'ASEC porte les mêmes couleurs) ont eu du mal à trouver leur assise collective, étaient attentistes, presque inexistantes au milieu du terrain, moins tranchants en attaque et moins hermétiques en défense. Tous les observat-



Le défenseur congolais Hernest Malonga tentant en vain de stopper un attaquant mimos (Ph. ASEC)

eurs, y compris les commentateurs de Canal Plus, ont été surpris du contenu du jeu produit par les Diables-Noirs lors de cette troisième journée. Bref, les Congolais ont fait face, à Yamoussoukoro, à leurs premières secousses. Après avoir mal entamé la compétition (un nul à domicile face au DCMP, et une défaite à l'extérieur concédée devant Rivers United FC sans marquer le moindre but), l'ASEC a attendu la 65^e minute pour ouvrir son compteur-but, par William Karamoko, avant un second but de Kramo Kouamé (75e). Ce qui permet à l'équipe ivoirienne de rejoindre les Diables-Noirs : quatre points partout. Mais les deux formations laissent filer Rivers Uni-

ted FC (6 points), désormais premier du groupe. Le DCMP de Kinshasa (2 points), quant à lui, ferme la marche.

C'est vrai que les Diables-Noirs ne sont pas encore morts. Et il ne sert à rien de faire la fine bouche au terme de la phase aller, leur bilan étant plutôt encourageant. Il n'empêche. Ils sont redescendus brutalement sur terre. Ainsi, ils ne peuvent plus se permettre de vendanger des points, surtout à domicile et notamment le 8 mars lors de l'accueil de l'ASEC d'Abidjan, en match retour. Barthélémy Ngatsono, l'entraîneur, a encore du pain sur la planche. Il doit faire preuve d'imagination pour rendre son équipe souveraine et conquérante

pour espérer se qualifier pour les quarts de finale à la fin de la phase retour, premier objectif du club.

Jean ZENGABIO

ASEC bat Diables-Noirs (2-0). Buts : William S. Karamoko (65e) et Aubin Kramo Kouamé (75e).

ASEC: Folly Ayayi ; Wonlo Coulibaly, Yao Ahooula, Essis Aka, Anthony Trabi Tra ; Anicet Oura (puis Diarrassouba, 83e), Mohamed Zoung-rana, Pacôme Zouzoua (puis Pokou Nguessan, 83e), Aubin Kramo Kouamé ; Salif Coulibaly, Didier Gaye (puis Sankara Karamoko, 51e). Entr.: Julien Chevalier.

Diables-Noirs: Dhody Bissila Foutou; Samy Mapembé, Josué Mwimba Isala, Junior Ngouari, Hernest Malonga ; Teji Lutonadio, Gossim Elenga, Joël Mozeviko (puis Junior Taty Tchibinda, 53e) ; Jaurès Domi Massoumou (puis Prince Obongo, 79e), Jaurès Ngombé (puis Christ Chelmar Toulouenga,), Carl Wunda. Entr. : Barthélémy Ngatsono.

FOOTBALL NATIONAL/LIGUE 1

La trêve est terminée !

On remettra les chaussures à crampons au Congo, ce vendredi 3 mars 2023. Pour aborder la phase retour du championnat national d'élite Ligue 1. Ce sera la treizième journée.

On attend beaucoup de cette ultime manche d'où sortira le champion de la saison 2022-2023. Serait-on à l'orée de joutes explosives que n'a pu offrir la phase aller ? Elle ne fut pas un modèle de foot, excepté les rares rencontres qui ont fait transpirer les gradins.

Treize journées sont autant de rendez-vous susceptibles de faire vibrer le public. Il paraît même qu'entraîneurs, joueurs et arbitres auraient juré de relever le défi. Il faudra attendre pour voir.

Rendez-vous: FC Kondzo-CARA et AS BNG-Patronage Sainte-Anne (vendredi 3 mars à Massamba-Débat) ; Diables-Noirs-V.Club-Mokanda (samedi 4 mars à Massamba-Débat) ; Inter Club-AS JUK et Etoile du Congo-AC Léopards (dimanche 5 mars à Massamba-Débat), AS Otôh-FC Nathaly's (dimanche 5 mars à Owando) et AS Cheminots-JST (dimanche 5 mars à Pointe-Noire).

(Suite de la page 15)

Et pourquoi fait-on le choix de la

«Médiocratie» ?

Un chercheur italien Diego Gambetta nous apporte des réponses en conduisant l'analyse d'une organisation très particulière : la Mafia. Il élargit ensuite avec Hervé Dumez la description à une autre organisation qu'est l'Université. L'article s'intitule d'ailleurs : «La valeur de l'incompétence : de la mafia tout court à la mafia universitaire : une approche méthodologique. Que nous disent-ils ?

1 - Une première explication de vouloir donner du pouvoir aux mauvais est de créer de la dette. En effet, quand vous récompensez un bon, en le promouvant ou en élargissant ses responsabilités, ou en le payant mieux, il estime que c'est une juste reconnaissance de ses talents et ne sera nullement enclin à la reconnaissance ou à la loyauté. Alors qu'en récompensant un mauvais, on crée une dette, qui garantit un ascendant sur le long terme à celui qui a fait ce choix.

2 - Une autre idée forte est que l'incompétence peut être une façon de ne pas faire peur. C'est la thèse de Gambetta concernant la Mafia. L'analyse qu'il fait de centaines de procès-verbaux de mafieux, lui permet de mettre au jour l'argument « incompétence » développé par les mafieux. Individuellement comme d'un point de vue collectif, ils se déclarent incompétents dans les activités de ceux qu'ils «protègent» ; en cela, ils rassurent car s'ils continuent à racketter, ils ne prendront pas leur place faute de connaissances suffisantes.

3 - En prenant cette fois l'exemple de l'Université ;

Gambetta et Dumez montrent combien les dispositifs sont en place pour que les «mandarins» puissent placer non pas d'excellents candidats mais bien leurs poulains. Les commissions de recrutement par exemple vont collaborer pour que soient retenus non pas des bons ou des très bons, mais des connus, appréciés, et qui ne feront pas peur en termes d'exigence et de puissance de travail.

Ce type de démarche systématique a aussi un effet important : montrer que l'on peut promouvoir l'incompétence est la démonstration qu'on ne peut rien sans le système. Les qualités individuelles ne sont pas prises en compte, au profit des relations, des services rendus et surtout des services à rendre. Le critère n'est pas d'être bon, mais bien d'être loyal. Ce qui est important est que l'ensemble tienne et se perpétue, même si c'est au détriment de la performance globale et du développement. Le gouvernement par les pires existe donc.

C'est précisément ce qu'il faut changer. À terme, l'espoir pour tous est dans l'évolution de la situation économique et socio-politique du pays qui devrait conduire à l'émergence d'un autre type de leadership : celui qui éradiquerait l'incompétence et la médiocrité, et qui donnerait ipso facto toute la considération requise à l'excellence et à l'efficacité au service des populations. Cela se traduira par une utilisation plus rationnelle des compétences qui existent, en mettant les hommes et les femmes qu'il faut à la place qu'il faut, en vue de réaliser de meilleurs résultats.

Dr Fulbert IBARA
Economiste
Cabinet CEXI.3E

HANDBALL

DGSP s'appuie sur Saint-Amand Handball pour "grandir"

Les dirigeants du CM DGSP (Club multidisciplinaire Direction générale de la sécurité présidentielle) et ceux de Saint-Amand HB Porte du Hainaut, une équipe féminine française de handball évoluant en Ligue professionnelle, entendent sceller le destin de leurs équipes par un partenariat devant permettre surtout au club phare du handball féminin congolais de se doter d'un nouveau modèle managérial.

Le séjour à Brazzaville de Sophie Palisse, présidente de Saint-Amand Handball Porte du Hainaut et présidente des présidents des clubs de handball de France, participe de cette volonté. Elle a eu un entretien en tête à tête, dimanche 26 février dernier, avec le président général de la DGSP, le général Serge Oboa. «Nous avons parlé de notre partenariat. Nous avons exprimé notre volonté de travailler et de grandir ensemble, en espérant que la DGSP puisse ensuite gravir les échelons et remporter d'autres titres», a expliqué l'hôte du club congolais.

Concrètement, a assuré Sophie Palisse, son club aidera la DGSP «à se structurer», «à avancer en terme d'organisa-



Le général Serge Oboa en discussion avec Sophie Palisse

tion pour optimiser toutes les ressources présentes déjà à la DGSP». «Peut-être qu'avec l'organisation que nous allons proposer en écoutant les besoins, les attentes de la DGSP, nous pourrions apporter notre savoir-faire pour le développement de l'équipe», a-t-elle poursuivi.

Les responsables de Saint-Amand s'impliqueront aussi «dans tout ce qui est organisation de l'équipe, le recrutement et l'accompagnement des joueuses et du staff sportif, ainsi que le domaine de la préparation mentale».

Quand un club se prend à rêver d'un titre continental, il ne lésine pas sur les moyens. La convention de partenariat

entre les deux parties a été signée mardi 28 février à Brazzaville (Lire notre prochain article).

G.-S.M.

LE SAVIEZ-VOUS ?

CAN U-20 : le Congo en quarts de finale

Classée deuxième de son groupe (à égalité de points avec l'Ouganda), la sélection nationale du Congo des moins de 20 ans s'est qualifiée pour les quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations de sa catégorie qui se dispute en Egypte. Elle en découvrira avec la Tunisie.

6 millions de dollars pour le vainqueur de la Super League africaine

A l'issue de la finale de la Super League africaine qui se tiendra en Afrique du Sud en août 2023,

le vainqueur remportera une enveloppe de 6 millions de dollars a annoncé la CAF. L'instance dirigeante du football continental a choisi les équipes qui doivent disputer le tournoi. Il s'agit de l'Espérance de Tunis (Tunisie), du WAC de Casablanca (Maroc), de Al Ahly du Caire (Egypte), du TP Mazembé de Lubumbashi (RDC). Mais également de Horoya AC (Guinée), de Simba SC (Tanzanie), de Petro Atletico de Luanda (Angola), et Mamelodi Sundowns (Afrique du Sud). Rappelons que cette édition est la première à huit équipes.

La Confédération africaine de boxe dans ses locaux à Yaoundé
La CAB dans ses locaux au Cameroun Le siège de la Confédération africaine de boxe (CAB) se trouve désormais au Cameroun. Le président de la Fédération internationale de boxe, Umar Kremlev, en visite au Cameroun a inauguré les locaux du siège de l'institution le 13 février dernier. Un acquis que confère les textes de la CAB que le président Bertrand Mendouga avait inscrit en priorité après son élection le 16 juillet 2022.

Basket-ball : l'incroyable exploit du Soudan du Sud "mondialiste"

L'équipe nationale de basket du Soudan du Sud s'est qualifiée pour la première fois de son histoire à la Coupe du monde. Ce après avoir battu, vendredi, une grande nation de basket-ball, le Sénégal, par 83 à 75. Le "Mondial 2023" est prévue du 25 août au 10 septembre 2023, au Japon, en Indonésie et aux Philippines.

Handball : Tournoi préolympique féminin à Luanda

Selon un communiqué de la CAHB (Confédération africaine de handball), le tournoi qualificatif féminin pour les JO de Paris 2024 se déroulera du 10 au 12 octobre 2023 en Angola.